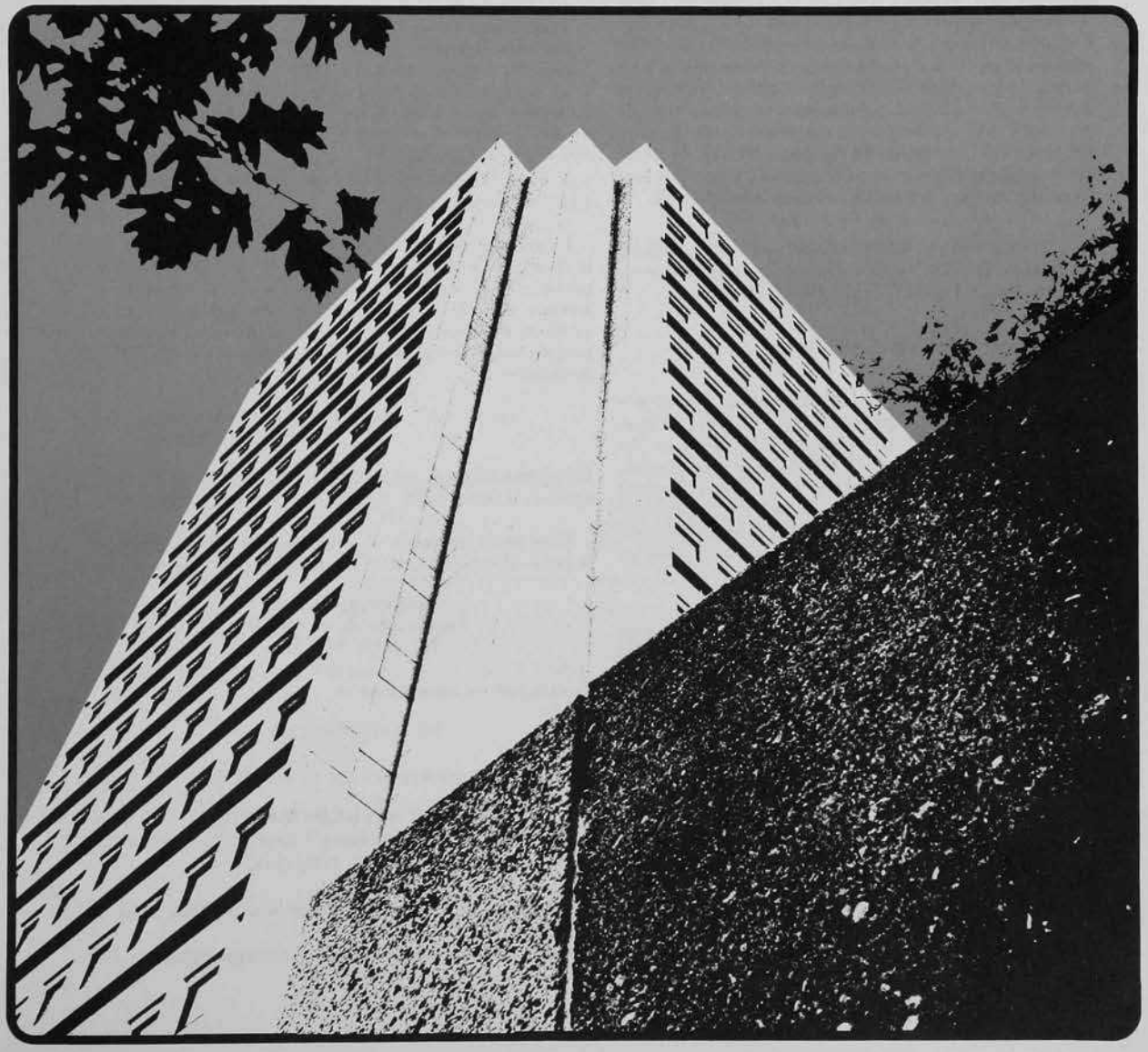
AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1

108e ANNÉE
11 DÉCEMBRE 1976
No 50

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC
OFFICIAL GAZETTE



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.
Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec* Partie I est de $20 et le prix d'un exemplaire de $1.00. Prière d'adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, Québec.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
1283 ouest, boul. Charest
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, c. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission «proprio motu» (Règlement 2, a. 2.24):

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3):

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
  a) transport général de personnes.
  b) transport général de choses.
  c) transport de matières en vrac.
  d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues:

1 — Dans les affaires introduites par la Commission «proprio motu».
  a) vérification de permis.
  b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
  a) affaires contestées.
    — transport général de personnes.
    — transport général de choses.
    — transport de matières en vrac.
    — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
  b) affaires non contestées.
    i. membre siégeant seul.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
    ii. au moins trois membres.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
  c) vérification de permis.
  d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
  e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire

QPV — Québec transport public — voyageurs
QPE — Québec transport public — écoliers
PQT — Québec transport public — taxi
QCR — Québec transport régulier — camionnage
QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
QCV — Québec transport en vrac — camionnage
QL — Québec location
QSM — Québec transport spécialisé — maritime
QSA — Québec transport spécialisé — aérien
QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission «proprio motu»:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaitre son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-18518
CM-30000-P-4-TF

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Relativement aux taux et tarifs pour le transport de fret aérien entre Mirabel et le Montréal-Métropolitain ainsi qu'entre Dorval et le Montréal-Métropolitain.

Avis «proprio motu» de révision d'une décision concernant le transport de fret aérien aux aéroports de Dorval et de Mirabel.

Attendu que la Commission des transports du Québec, le 15 octobre 1976, rendait une décision MCR-3077-TF, fixant des taux pour le transport aérien aux aéroports de Dorval (cause M-14831) et de Mirabel (cause M-14716);

Attendu qu'il s'y est glissé certaines imprécisions et erreurs qu'il y a lieu de corriger et qu'à cette fin, un sursis d'exécution de cette décision a été décrété le 8 novembre 1976, pour valoir jusqu'à nouvelle décision sur le présent avis «proprio motu» de révision;

Attendu que certains transporteurs généraux effectuant ce genre de transport de ou vers Mirabel n'ont pas été impliqués dans l'étude de cette question de taux et de tarifs et sont par les présentes avisés d'y participer s'ils le jugent à propos;

Considérant que les taux à être fixés s'appliqueront à tous les transporteurs effectuant le transport de fret aérien aux aéroports de Dorval et Mirabel;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la loi des transports, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Réviser la décision MCR-3077-TF fixant des taux de transport de fret aérien entre l'aéroport international de Dorval et Montréal-métropolitain et entre l'aéroport international de Mirabel et Montréal-métropolitain.

Rôle M-18519
CM-50000-P-10
Relativement à des permis de camionnage en vrac

Attendu qu'à différentes dates, la Commission rendait certaines décisions autorisant l'émission de permis de camionnage en vrac, le tout conformément à la liste ci-dessous;

Attendu qu'à différentes dates, la Commission rendait certaines décisions concernant les permis mentionnés au paragraphe précédent et autorisait un changement de région ainsi que la délivrance d'une attestation.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser, s'il y a lieu, les décisions apparaissant à la liste ci-dessous pour qu'elles parlent de permis au lieu d'attestations.

No permis	*Nom et adresse*	*Région accordée*	*Correction*
M-502295-D-001 MCV-4798	HOULE, JEAN-CLAUDE 861, boul. Sauvé St-Eustache (Deux-Montagnes) (Qué.)	10 (attestation)	Rendre l'attestation en permis.
M-502839-D-001 MCV-4143	MILLETTE, EDGAR 17, Eastmain Matagami (Abitibi) (Qué.)	08 (attestation)	Rendre l'attestation en permis.
M-505099-D-002 MCV-5080	LES ENTREPRISES D'AUTRAIE INC. 1161, rue Lindberg Sherbrooke (Qué.)	05 (attestation)	Rendre l'attestation en permis.

Rôle M-18520
M-505867-D-001-P-001
FONTAINE, GILLES
235, Principale
(Ste-Dorothée)
Ville de Laval (Qué.)
Intimé
et
L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 10 INC.
760 ouest, Crémazie
Montréal (Qué.)
Mise-en-cause

Attendu que le 4 mai 1976, la Commission rendait la décision MCV-8158 rejetant la requête de l'intimé et décrétant la confiscation du cautionnement de $50 déposé avec ladite requête;

Attendu que lors de l'appel de cette cause, le 9 janvier 1976, le requérant a fait défaut de comparaître;

Attendu que le 2 juin 1976, l'intimé faisait parvenir à la Commission une lettre expliquant la raison de son défaut de comparaître ainsi qu'un certificat médical au même effet.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

révoquer la décision MCV-8158 du 4 mai 1976, remettre l'affaire de l'intimé en état, le convoquer s'il y a lieu et statuer à nouveau sur la demande et le cautionnement.

Rôle M-18521
M-505765-D-001
LAPLANTE, CLAUDE
Rang Michauville
St-Jude (St-Hyacinthe) (Qué.)
Intimé
et
L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 06 INC.
760 ouest, Crémazie
Montréal (Qué.)
Mise-en-cause

Attendu que le 2 février 1976, la Commission rendait la décision MCV-6763 autorisant en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de camionnage en vrac, de catégorie « Région » et de catégorie « Artisan » pour la région 6;

Attendu que le 16 octobre 1975, l'intimé, par ses procureurs, se désistait de sa demande dans cette affaire.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

réviser la décision MCV-6763 du 2 février 1976 et

d'annuler le permis M-505765-D-001 détenu par Claude Laplante.

Rôle M-18524
M-501990-P-001
TRANSPORT LESAGE LTÉE
LESAGE TRANSPORT LTD.
1208, boul. Ste-Foy
Longueuil (Qué.)
Intimée

66328-o

Attendu que le 6 février 1976, la Commission rendait les décisions QCV-6622, QCV-6623, QCV-6624 et QCV-6625 autorisant l'intimée à effectuer du camionnage en vrac;

Attendu que le 16 février 1976, la Commission rendait les décisions MCV-6998, MCV-6999, MCV-7000 et MCV-7001 autorisant l'intimée à effectuer du camionnage en vrac;

Attendu que les décisions MCV-6998, MCV-6999, MCV-7000 et MCV-7001 concernent les mêmes véhicules que les décisions QCV-6622, QCV-6623, QCV-6624 et QCV-6625.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

révoquer les décisions MCV-6998, MCV-6999, MCV-7000 et MCV-7001 du 16 février 1976.

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-11821
2053-DYV-D-2
M-600564
ST-FRANÇOIS LEASING REG'D.
LOCATION ST-FRANÇOIS ENRG.
(Claude Monette)
8840, boul. Pie IX
Montréal (Qué.) H1Z 3V2

Droit additionnel:

La requérante demande la permission de faire la location à court et à long terme de véhicules de plaisance station wagons inclus au 1207, Valleyfield, Parc Industriel, St-Vincent-de-Paul, Québec.

N.B.: Cette publication remplace celle publiée le 18-10-75 page 7981, *G.O.Q.* no 42.

Rôle M-11822
1448-DY-D-3
2053-DYV
M-600564
ST-FRANÇOIS LEASING REG'D.
LOCATION ST-FRANÇOIS ENRG.
(Claude Monette)
8840, boul. Pie IX
Montréal (Qué.) H1Z 3V2

Changement d'adresse:

La requérante demande la permission de changer sa place d'affaires du 8840, boulevard Pie IX, Montréal, Québec, au 1207, Valleyfield, Parc Industriel, St-Vincent-de-Paul, Québec.

N.B.: Cette publication remplace celle publiée le 18-10-75 page 7981, *G.O.Q.* no 42.

Rôle M-14793
M-507163-D-001
McDONALD, STUART
856, 4e Avenue
Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant, Stuart McDonald, qui était propriétaire d'un camion immatriculé au Québec le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 08.

N.B. Cette publication remplace celle parue dans la *G.O.Q.* no 14, en date du 3 avril 1976.

Rôle M-14846
M-507163-D-002
McDONALD, STUART
856, 4e Avenue
Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant, Stuart McDonald, qui était propriétaire d'un camion immatriculé au Québec le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 08.

N.B. Cette publication remplace celle parue dans la *G.O.Q.* no 15 du 10 avril 1976.

Rôle M-17403
M-506157-D-011
M-506157-D-001 à D-010
TRANSPORT R. & G. INC.
157, Richer
Ville St-Pierre (Qué.)

Nouvelle publication:

Attendu que le 1er août 1973, Roger et Gabriel Gagnon achetaient neuf (9) camions avec benne basculante;

Attendu qu'aux mois d'août et septembre 1973, tous les véhicules de la requérante ont travaillé à ville de Laval;

Attendu que le 8 septembre 1973, la requérante louait un emplacement situé au 157, rue Richer, ville Saint-Pierre;

Attendu que vers la fin de septembre 1973, la requérante s'installait à sa place d'affaires de façon permanente, soit au 157, rue Richer, ville Saint-Pierre;

Attendu que le 21 septembre 1973, Roger et Gabriel Gagnon déposaient dix (10) demandes de permis de camionnage en vrac auprès de la Commission des transports du Québec;

Attendu que, par erreur, l'adresse donnée, lors de la déposition de ces dix (10) demandes, était l'adresse personnelle de Roger Gagnon, sociétaire, soit au 20, Parc Woodland, ville de Léry, comté de Châteauguay;

Attendu que le 5 octobre 1973, la Commission des transports du Québec émettait dix (10) attestations portant les numéros M-500740-D-001 à D-010 des dossiers de la Commission des transports du Quebec, pour la region 6, catégorie Entrepreneur;

Attendu que le 4 octobre 1974, Roger et Gabriel Gagnon déposaient dix (10) demandes de transfert de leurs attestations à leur compagnie Transport R. & G. Inc., sous les numéros M-506157-D-001 à D-010 des dossiers de la Commission des transports du Québec;

Attendu que le 2 février 1976, la Commission des transports du Québec, par ses décision MCV-6794 à MCV-6803 inclusivement, accordait dix (10) permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 6, et accordait en même temps le transfert desdits permis de Roger et Gabriel Gagnon à Transport R. & G. Inc.;

Attendu que le 21 mai 1975, par bail notarié, la requérante louait pour une période de dix (10) ans, un emplacement situé sur ladite rue Richer, ville Saint-Pierre;

Attendu que le 5 mai 1976, la requérante s'adressait au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières pour que son siège social soit transporté de ville de Léry à ville Saint-Pierre au numéro 157, rue Richer;

Attendu que depuis tout ce temps, la requérante a toujours travaillé dans ville de Laval et Montréal;

Attendu que la requérante désire obtenir de la Commission des transports du Québec, dix (10) permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région 10;

Larequérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir dix (10) permis de camionnage en vrac, pour la région 10 et simultanément demande à la Commission des transports du Québec d'annuler ses dix (10) permis de camionnage en vrac pour la region 6, en vertu de l'article 2.72.8 des règles de pratique.

Rôle M-18461
40003-D-178-TF

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION

4180 Dundas St. West
Toronto (Ontario)
M8X 1X8

Révisions du tarif no 3 de Nesel Fast Freight Inc., supprimant les points y indiqués qui ne sont pas desservis directement par le transporteur et ajoutant des points supplémentaires desservis: Defroy, Farnham, Saint-Albert, Saint-Calixte, Saint-Norbert, Saint-Rosaire et Saint-Valère; sont ajoutées certaines catégories de poids résultant en diverses augmentations et diminutions des taux de transport, tels qu'ils sont détaillés dans la demande.

Revisions to Nesel Fast Freight Inc. Tariff No. 3 deleting such points listed therein which are not directly served by the carrier; adding extra points served: Defroy, Farnham, St-Albert, St-Calixte, St-Norbert, St-Rosaire and St-Valère; addition of certain weight categories thereby resulting in various increases and decreases in transportation rates as detailed in the application.

Rôle M-18462
40003-D-179-TF

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION

4180 Dundas St. West
Toronto (Ontario)
M8X 1X8

Supplément no 21 au tarif no 166-C, MF-ICC no 183 applicable entre le Canada et les Etats-Unis, et supplément no 27 au tarif no 165-A, MF-ICC no 182 applicable entre le Canada et les Etats-Unis, comportant les modifications suivantes:

De nouvelles sections de taux de transport, portant les numéros IIA, IIIA, IVA, VA, XIIA et comportant une réduction de 8 pour cent sur les taux courants, lesquelles s'appliqueront du 21 novembre 1976 au 15 mai 1977;

De Nouvelles sections de taux de transport, portant les numéros IIB, IIIB, IVB, VB, XIIB et comportant des augmentations de 8 pour cent sur les taux courants, lesquelles s'appliqueront du 16 mai 1977 jusqu'au 15 septembre 1977.

Les sections courantes de taux de transport, portant les numéros II, III, IV, V, XII s'appliqueront le 16 septembre 1977 et ne comporteront aucun changement par rapport aux taux courants.

Supplement No. 21 to Canada-United States Tariff No. 166-C, MF-I.C.C. No. 183 and supplement No. 27 to Canada-United States Tariff No. 165-A, MF-I.C.C. No. 182 reflecting changes as follows:

New Transportation rate sections IIA, IIIA, IVA, VA, XIIA reflecting reduction of 8% on current rates to apply November 21, 1976 through to May 15, 1977;

New Transportation rate sections IIB, IIIB, IVB, VB, XIIB reflecting increases of 8% on current rates to apply May 16, 1977 through to September 15, 1977.

Current Transportation rate sections II, III, IV, V, XII will apply September 16, 1977 and do not reflect any change over current rates.

Rôle M-18468
2495-V-D-4-TF

R. H. REDIKER TRANSPORT LTD.

North Main Street
P.O. Box 30
Beebe (Qué.)
J0B 1E0

La requérante demande l'autorisation d'apporter des modifications à ses taux (toutes catégories), allant de 9 pour cent, pour les chargements incomplets (LTL) d'un poids inférieur à 5,000 livres, à 3 pour cent, pour les chargements complets (TL) d'un poids de 40,000 livres et plus.

Application to modify rates in all categories with rates from 9% on LTL under 5,000 lb down to 3% on TL of 40,000 and over.

Rôle M-18470
22682-V-D-1-TF
ROULOTTES R. G. GAGNON INC.
23, rue Forest
L'Assomption (Qué.)

La requérante demande l'autorisation d'augmenter ses taux pour le transport de maisons mobiles et roulottes de voyages.

Rôle M-18472
30007-D-57-TF
SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE
1307 Peachtree Street N.E.
Atlanta, Georgia 30309

Supplément 46 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce numéro 319-C (sud des Etats-Unis–Québec), ICC SMC 319-C et ICC NFB 319-C, proposant des augmentations des taux d'espèce et des frais, comme suit: 4 pour cent touchant les taux accessoires, les taux de palier et les frais de cueillette et de livraison; 4 pour cent portant sur les frais minimums 4 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute-quantité (AQ) d'un poids inférieur à 1,000 livres; 3 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute-quantité (AQ) d'un poids de 1,000 livres ou plus, mais inférieur à 5,000 livres; 2 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) d'un poids de 5,000 livres ou plus mais inférieur à 10,000 livres; 2 pour cent touchant les chargements complets (TL) ou expéditions au volume, assujetties à un grand-volume-à-poids-minimum (VMW) inférieur à 30,000 livres; 2 pour cent touchant les chargement complets et les expéditions au volume assujetties à un grand-volume-à-poids-minimum de 30,000 livres.

Supplément 47 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce numéro 319-C (Sud des Etats-Unis–Québec), ICC SMC 319-C et ICC NFB 319-C, proposant des augmentations des taux de classe et de frais minimums, comme suit: 4 pour cent portant sur les frais minimums; 4 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute-quantité (AQ) d'un poids inférieur à 1,000 livres; 3 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute quantité (AQ) d'un poids de 1,000 livres ou plus, mais inférieur à 2,000 livres; 3 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) ou expéditions toute-quantité (AQ) d'un poids de 2,000 livres ou plus mais inférieur à 5,000 livres; 2 pour cent touchant les chargements incomplets (LTL) d'un poids de 5,000 livres ou plus mais inférieur à 10,000 livres; 2 pour cent touchant les chargements complets (TL) ou expéditions au volume (tarif VT); 2 pour cent touchant les chargements complets ou expéditions au volume (niveau 32M).

Le tarif au niveau 10M établi et portant sur les chargements incomplets sera le même que le tarif au niveau 5M courant, et les augmentations ci-dessus mentionnées ne s'appliqueront pas à ceux-ci.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter les suppléments déposés aux bureaux de la Commission des transports du Québec.

Supplement 46 to through one factor class and commodity rate Tariff 319-C (Southern U.S.A.–Québec), ICC SMC 319-C and ICC NFB 319-C, proposes increases in commodity rates and charges of: 4% on accessorial rates; arbitraries; and pickup or delivery charges; 4% on minimum charges; 4% on LTL or AQ shipments weighing less than 1,000 lb; 3% on LTL or AQ shipments weighing 1,000 lb, or more, but less than 2,000 lb; 3% on LTL or AQ shipments weighing 2,000 lb, or more but less than 5,000 lb; 2% on LTL shipments weighing 5,000 lb, or more, but less than 10,000 lb; 2% on TL or VOL shipments subject to (VMW) less than 30,000; 2% on TL or VOL shipments subject to (VMW) 30,000 or more.

Supplement 47 to through one factor class and commodity rate Tariff 319-C (Southern U.S.A.–Québec), ICC SMC 319-C and ICC NFB 319-C, proposes increases in class rates and minimum charges of: 4% on minimum charges; 4% on LTL or AQ shipments weighing less than 1,000 lb; 3% on LTL or AQ shipments weighing 1,000 lb, or more, but less than 2,000 lb; 3% on LTL or AQ shipments weighing 2,000 lb, or more but less than 5,000 lb; 2% on LTL shipments weighing 5,000 b, or more, but less than 10,000 lb; 2% on TL or Vol shipments (VT Line); 2% on TL or Vol shipments (32M Line).

Established 10M (LTL) Line of Rates to be same as present 5M Rates, not subject to above increases.

For further information, please refer to the supplements on file with the Québec Transport Commission.

Rôle M-18493
25533-V-D-1
SERVICE DE COURRIER JAMIK ENR.
JAMIK COURIER SERVICE REG'D.
(Sénécal, Michel et Lanctôt, Aimé)
633, chemin du Bois, Iles de Laval
(Laval) (Qué.) H7Y 1J3

Nouvelle demande:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant:

1. Transport restreint - service local -

1. Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

2. De Montréal à Rosemère, Ste-Thérèse, St-Jérôme, et retour.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte -

3. De Montréal à St-Jean, et retour.

Dans les trois cas sus-mentionnés, pour le transport d'enveloppes et colis légers.

Rôle M-18499
M-501580-D-002
M-501580-001
DUCHARME, CLAUDE
210, Wolfe
Longueuil (Qué.) J4J 2C6
M-507470
AUTHIER, ROLAND
1396 Richelieu, Otterburn Park
(Rouville) (Qué.) J0L 2G0

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Authier, Roland
1396, Richelieu
Otterburn Park
(Rouville) (Qué.)
le permis no M-501580-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-18500
M-505702-D-002
M-505702-001
GAMACHE, ARMAND
6980, Grande-Allée, St-Hubert
(Chambly) (Qué.) J3Y 1C4
M-507477
ARMAND GAMACHE INC.
6980, Grande-Allée, St-Hubert
(Chambly) (Qué.) J3Y 1C4

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Armand Gamache Inc.
6980, Grande-Allée
St-Hubert
(Chambly) (Qué.) J3Y 1C4
le permis no M-505702-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Artisan.

Rôle M-18501
25542-V-D-1
TRANSPORT HENRI HÉBERT INC.
314, rue Papineau, Papineauville
(Papineau) (Qué.) J0V 1R0
TRANSPORT W. GAUTHIER LTÉE
W. GAUTHIER TRANSPORT LTD.
7, rue Charette, Masson
(Papineau) (Qué.) J0X 2H0

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Transport W. Gauthier Ltée — W. Gauthier Transport Ltd., permis 7306-V qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Rôle M-18502
M-202343-D-2
M-202343-001
ÉTHIER, ROLAND
2650, Dumont, Mascouche
(L'Assomption) (Qué.) J0N 1C0
et
M-207557-001
BELLO, VINCENZO

Demande de transfert:
Ethier, Roland, demande à la Commission de transférer à:
Bello, Vincenzo
1860, Tillemont, app. 6
Montréal (Qué.)
H2E 1C5
le permis no M-202343-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5, Est de Montréal.

Rôle M-18503
M-202394-D-2
M-202394-001
LEDUC, GEORGES
90, rue Leduc, Ste-Thérèse
(Terrebonne) (Qué.) J7E 2W2
et
M-207537-001
MARCEL POUDRIER (TAXI CENTRAL)
(Poudrier, Marcel)

Demande de transfert:
Leduc, Georges, demande à la Commission de transférer à:
Marcel Poudrier (Taxi Central)
(Poudrier, Marcel)
47, Piette, app. 6
Boisbriand (Terrebonne) (Qué.)
J7G 1L8
le permis no M-202394-001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région de Ste-Thérèse, 06-6309-C, comprenant Ste-Thérèse.

Rôle M-18504
M-204421-D-20
M-204421-004
TAXI PÉPIN INC.
207, Champlain
St-Jean (Qué.) J3B 6V7
et
M-207571-001
PERRON, MARC

Demande de transfert:
Taxi Pépin Inc. demande à la Commission de transférer à:
Perron, Marc
715, d'Auteuil
St-Jean (Qué.)
J3B 7B3
le permis no M-204421-004 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-41, St-Jean.

Rôle M-18507
30003-D-179-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.) H2L 4C7

Demande urgente de fixation de taux:
Transport spécialisé «véhicules-automobiles»
Le tarif no 2 Charlton Transport (Québec) Ltd. sera entièrement remplacé par le tarif no 2-A.
Les taux de 1 à 159 milles augmentent de 7%.
Les taux de 160 milles et plus augmentent de 14%.
Les frais accessoires augmente de 10% à 15%, selon les cas.
Nous demandons que cette requête soit en vigueur pour le 1er décembre 1976; et ce en vertu du Règlement 2H, section 2.58-1.
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-18508
3291-V-D-3-TF
J.A. DORÉ TRANSPORT INC.
4207, rue St-Ambroise
Montréal (Qué.) H4C 2E3

Nous demandons à la Commission l'autorisation d'augmenter nos tarifs de 12 1/2%.

Rôle M-18509
18169-V-D-5-TF
B.D.C. LTD.
2101, rue Aird
Montréal (Qué.) H1V 2W3

La requérante demande à être autorisée à charger $1 en surplus du taux actuel lorsque les expéditions sont expédiées frais à percevoir «collect» ce qui constitue une modification et une augmentation dont la moyenne véritable ne peut être déterminée sur le tarif décrété par la Commission des transports en incluant item 180 selon décision MCR-2942-TF du 17 août 1976.

Rôle M-18516
3622-A-D-3
SIMEONE-FRANCISCO
12215, St-Evariste
Montréal (Qué.) H4J 2B8

Le requérant s'est adressé à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Classe:
Service d'autobus.
Service:
Transport d'enfants de trois (3) à huit (8) ans résidant dans Ville Mont-Royal, Westmount, Outremont, St-Laurent, Montréal, N.D.G., Côte St-Luc, Montréal-Ouest et fréquentant l'école suivante:
«Ecole Ste-Rita Inc.»
187, Graham
Ville Mont-Royal (Qué.)
et retour.
Ce service sera donné durant l'année scolaire 1976-77.

Rôle M-18537
30003-D-178-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.) H2L 4C7

Demande de fixation de taux:
Division des revenus internationaux
Item 100
Amender le taux de .56 cwt minimum 84,000 lb à .60 cwt minimum 84,000 lb, incluant l'augmentation demandée pour le 15 novembre 1976.
Tarif 15-D
Item 143
Ajouter une section à destination de Havre-St-Pierre et de Rivière-au-Tonnere à raison de $10.20 cwt minimum 5,000 lb.
Règlement 220 - Anglais et français
Ajouter Candiac et ville de Brossard.
Règlement 230 - Anglais et français
Publier tous les endroits qui prendront les taux de Québec tels qu'ils seront publiés au tarif 100-C.
Règlement 205 - Anglais et français
Annuler Sept-Iles et Port-Cartier de ce règlement.
Item 156
Annuler les taux par conteneur de 20 pieds.
Annuler les taux pour 2 conteneurs de 20 pieds.
Les taux publiés par conteneur de 40 pieds s'appliqueront aussi par conteneur de 20 pieds.
Les taux publiés pour l'excédant s'appliqueront pour l'excédent de 40,000 lb.
Item 183
Ajouter la destination Havre-St-Pierre avec taux de $1,240 par voyage.
Item 242
Nouvel item.

Tarif 30

Item 7190

Amender le minimum L.T.L. applicable au taux publiés à chacun des groupes pour se lire minimum 100 lb.

Item 7765, page 212

Que la pesanteur pour la colonne 4 se lise de 16,001 lb à 22,000 lb.

Item 7769

Nouvel item.

Item 7780

Nouvel item.

Item 7781

Nouvel item.

Tarif 60-A

Item 105

Ajouter une section de Cross Point à St-Romuald $300 par voyage de bois franc brut.

Tarif 70-B

Item 410

Annuler cet item.

Tarif 75

Item 2636½, page 147-A

Amender certain taux et que ceux-ci ne soient pas sujets à aucune augmentation avant le 30 août 1977.

Item 1952

Nouvel item.

Une demande est déjà à la Commission pour séance publique, rôle no M-16427, B.T.Q., contrôle 273.

Tarif 100-C

Ajouter un nouveau membre à la liste de camionneurs participants.

« Bégin Transport Ltée »

Amender les clés de base suivantes afin qu'elles reflètent mieux la distance parcourue.

Entre Farnham
et St-Vallier de 80 à 84
Montmagny de 80 à 87
Armagh de 80 à 87
Lac Frontière de 90 à 92

Entre Cowansville
et St-Vallier de 80 à 87
Montmagny de 84 à 87
Armagh de 80 à 90

Entre Nicolet
et Trois-Pistoles de 106 à @ 90

Entre Acton Vale
Et Trois-Pistoles de 114 à 104

Tarif 101-D

Item 5980, cédule 2230

Ajouter une section de Montréal à East Angus et à Cookshire.

Cédule 2230

Nouvelle cédule

Item 570, cédule 2235, note 375

Ajouter une section de East Broughton à Farnham.

Cédule 2235

Nouvelle cédule

Note 375

Nouvelle note

Item 250, cédule 11,055

Ajouter à cette cédule un taux de .72 cwt minimum 20,000 lb sujet aux notes 21-22-25.

Item 7803, cédule 6905

Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 6946, cédules 13375 et 13380
Nouvel item et nouvelles cédules.

Item 1401, cédules 12433, 12435, 13325 et 13330
Annuler les taux et ces cédules pour les remplacer par les cédules suivantes: 13335, 13340, 13345 et 13350.

Ajouter aussi à la description: tous les produits utilisés dans les usines de fabrication de câbles.

Item 2353
Ajouter à la description: tous les produits utilisés dans les usines de fabrication de câbles.

Item 7480, cédule 6685
Ajouter Farnham comme point de destination à la 1re section de cet item.

Item 530, cédule 11095
Amender le taux de cette cédule pour se lire .60 cwt incluant S.O.G. no 46.

Item 6771, cédule 7460
Nouvel item et nouvelle cédule.

Item 4397, cédule 12545
Amender le taux de cette cédule.

Item 3620, cédule 3190
Amender le taux de cette cédule.

Tarif X-105-B

Item 350
Ajouter une référence aux taux pour 16,000 lb à l'effet que s'il y a plus de trois livraisons, des frais additionnels seront facturés comme suit: $1.86 cwt, minimum $8.25 par livraison et $41.75 maximum par livraison.

Tous les taux de cet item ne sont pas sujets aux Règlements 395 et 400 du tarif 100-C.

Tarif 120

Item 430
Annuler les taux de cet item.

Publier les taux suivants de toutes les municipalités de la province de l'Ile-du-Prince-Edouard à:

** Disraëli	$1.50	40,000
* Drummondville	1.48	42,000
* Bedford	1.45	45,000
* Farnham		
* Montréal		
* Québec		
* Granby	1.73	40,000
	1.71	42,000
	1.68	45,000
* Grand'Mère	1.79	40,000
* Sherbrooke	1.77	42,000
	1.74	45,000
** Joliette	1.63	40,000
	1.61	42,000
	1.58	45,000
* Sept-Iles	3.52	40,000
	3.50	42,000
	3.47	45,000
* Sayabec	1.65	40,000
	1.63	42,000
	1.61	45,000

Suppléments interim

Georges Boyer Transport no 2075
Nouvelles clauses contrat G.H.I. pour le compte de St-Laurence Brick Co. Ltd.

Delson Transport Ltée no 1924
Clause *a*
Amender les taux horaires selon Ordonnance 4560-76.

Clause *b*
Aucun changement dans les taux mais le contrat avec Westroc Industries Ltd. est renouvelé pour 1976 (contrat ci-attaché).
Clause *c*
Amender les taux horaires (contract Consumers Glass Co. Ltd. ci-attaché).
Clause *g*
Annuler les taux.
Ce mouvement à être révisé; aucun contrat présentement.
Clause *h*
Annuler les taux.
Ce mouvement à être révisé; aucun mouvement présentement.
Clause *k*
Amender les taux pour le compte Fiberglass Canada Ltd. (contrat ci-attaché).
Clause *p*
Annuler les taux.
Ce mouvement à être révisé; aucun mouvement présentement.
Clause *s*
Annuler les taux.
Ce mouvement à être révisé; aucun mouvement présentement.
Clause *aa*
Amender les taux pour distances (Contract Consumers Glass Co. Ltd. ci-attaché).
Duval Transport Enrg., no 2104.
Publication d'un nouveau supplément intérim pour un nouveau membre.

Rôle M-18547
11009-V-D-2
MORGAN STORAGE & MOVING LTD.
MORGAN DÉMÉNAGEMENT & ENTREPOSAGE LTÉE
560, Orly
Dorval (Qué.) H9P 1E9

Droit additionnel:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
De l'entrepôt de la requérante situé à Dorval à tous les points de la province de Québec qui sont situés dans un rayon de deux cents milles (200) pour le transport d'ameublement de maisons mobiles et de maisons préfabriquées, lequel ameublement est destiné aux fabricants desdites maisons mobiles et de maisons préfabriquées, et retour à l'entrepôt avec la marchandise refusée, pour le compte de LaSalle Deitch Co. Inc., Elkhart, Indiana, U.S.A.

Publication d'une requête commune pour les 10 requérants ci-contre désignés aux numéros de rôle suivants: M-18548 à M-18557 inclusivement.

Rôle M-18548
20419-V-D-1
HAMEL, WILFRID
1423, rue Godin, St-Hubert
(Taillon) (Qué.) J4T 1S9

Rôle M-18549
25566-V-D-1
CHARBONNEAU, ARMAND
5303, 6e Avenue
Montréal (Qué.) H1Y 2P5

Rôle M-18550
25567-V-D-1
CLOUTIER, JULES-NORMAND
6378, rue Louis-Hémon
Montréal (Qué.) H2G 2K7

Rôle M-18551
25568-V-D-1
COUTURE, JEAN-LOUIS
4230, rue Wellington
Verdun (Qué.) H4G 1W2

Rôle M-18552
25569-V-D-1
LEVESQUE, ANDRÉ
4359, rue Chapleau
Montréal (Qué.) H2H 2K9

Nouvelle demande:
Les requérants s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisés à effectuer les services de transport suivants:
1. Transport restreint - longue distance - territoire -
1. Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de dix (10 milles des limites de ladite ville, pour le transport de journaux, revues et périodiques, et retour avec copies non vendues; le tout conformément aux dispositions de l'Ordonnance 5551 datée du 30 novembre 1957 et émise au Syndicat de l'Industrie du Journal Inc.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte -
2. Livraison de journaux, revues et périodiques selon les rondes déterminées par le Syndicat de l'Industrie du Journal Inc., ci-après décrites, et retour avec copies non vendues.
a) Ste-Thérèse:
De Montréal à Ste-Thérèse, Ste-Thérèse-Ouest, Blainville et points intermédiaires.
b) Valleyfield:
De Montréal à Melocheville, St-Timothée, Nitro, Valleyfield, St-Stanislas, Ste-Barbe, St-Anicet, Cazaville, Huntingdon et points intermédiaires.
c) Terrebonne:
De Montréal à Lachenaie, Terrebonne, St-Louis-de-Terrebonne, Terrebonne Heights, Mascouche, L'Epiphanie, St-Roch L'Achigan, Ste-Marie-Salomée, St-Jacques, St-Alexis, St-Esprit et points intermédiaires.
d) Sorel:
De Montréal à Tracy, St-Joseph, Sorel, Ste-Anne, St-Pierre, Ste-Victoire, St-Ours, St-Denis, St-Charles et points intermédiaires.
e) St-Jérôme:
De Montréal à St-Janvier, St-Antoine, St-Jérôme, Bellefeuille et points intermédiaires.
f) St-Jean:
De Montréal à St-Luc, Talon, St-Jean, Iberville, Mont-St-Grégoire, St-Alexandre, Sabrevois et points intermédiaires.

Rôle M-18553
25570-V-D-1
MIGNAULT, CLAUDE
8497, rue Cluny, St-Léonard
Montréal (Qué.) H1R 2X4

Rôle M-18554
25571-V-D-1
POIRIER, SERGE
6660, 29e Avenue, app. 3
Montréal (Qué.) H1T 3H4

Rôle M-18555
25572-V-D-1
SABOURIN, PATRICE
2295, rue Everett
Montréal (Qué.) H2E 1R1

Rôle M-18556
25573-V-D-1
ROCK, ROBERT
1778, rue Soucy, St-Hubert
(Taillon) (Qué.) J4T 1A3

Rôle M-18557
25574-V-D-1
ROCK, RONALD
965, rue St-Ferdinand
Montréal (Qué.) H4C 2T5

Rôle M-18558
1498-DY, 52-DYA
2219-DYV-D-3
CENTRE DE LOCATION ROUTIÈRE L.F.L. DE QUÉBEC INC.
540 est, Henri-Bourassa
Montréal (Qué.)

g) St-Gabriel:
De Montréal à Berthierville, St-Ignace-de-Loyola, St-Barthélémy, St-Viateur, St-Cuthbert, St-Gabriel, St-Damien, Ste-Emilie-de-l'Energie, St-Jean-de-Matha, St-Félix-de-Valois, Notre-Dame-de-Lourdes, St-Thomas-de-Joliette et points intermédiaires.

h) St-Eustache:
De Montréal à Ste-Thérèse-Ouest, St-Eustache, Deux-Montagnes et points intermédiaires.

i) RS - 8:
De Montréal à St-Bruno, St-Basile et points intermédiaires.

j) Repentigny 2:
De Montréal à Repentigny, St-Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie et points intermédiaires.

k) RS - 5:
De Montréal à Chambly, Richelieu, St-Mathias, Marieville et points intermédiaires.

l) Repentigny 1:
De Montréal à Repentigny, Charlemagne, St-Paul-l'Ermite, L'Assomption.

m) Laurentides:
De Montréal à Bois-des-Filion, St-Louis-de-Terrebonne, Lorraine, Rosemère, Ste-Anne-des-Plaines, La Plaine, St-Lin, New Glasgow, Ste-Sophie, Ste-Julienne, Rawdon et points intermédiaires.

n) Laprairie:
De Montréal à Laprairie, Candiac, Delson, St-Philippe, St-Mathieu, St-Edouard, Napierville, Sherrington, Hemmingford, Blackpool, Lacolle, Cantic, Clarenceville, St-Valentin, St-Paul-de-l'île-aux-noix, Ste-Blaise, L'Acadie, St-Jacques-le-Mineur et points intermédiaires.

o) Joliette:
De Montréal à Joliette, St-Ambroise, Ste-Marceline, St-Alphonse, Ste-Béatrix, Ste-Mélanie, St-Paul-de-l'Industrie, Crabtree, St-Gérard et points intermédiaires.

p) Cornwall:
De Montréal à Dorion, Vaudreuil, Pointe-Cascades, Les Cèdres, Côteau-du-Lac, Côteau Landing, Côteau Station, St-Zotique, Rivière-Beaudette, St-Polycarpe, De Beaujeu, St-Clet, St-Lazare et points intermédiaires.

q) Contrecoeur:
De Montréal à Boucherville, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée, Contrecoeur, St-Roch-sur-le-Richelieu, St-Antoine, St-Marc, St-Amable, Ste-Julie et points intermédiaires.

r) Châteauguay:
De Montréal à Châteauguay, Mercier, St-Isidore, St-Rémi, St-Constant, Côte-Ste-Catherine et points intermédiaires.

s) Beauharmois:
De Montréal à Châteauguay, Léry, Maple Grove, Beauharnois, St-Etienne, St-Louis-de-Gonzaque, Ormstown, Franklin-Centre, St-Antoine-Abbé, St-Chrysostome, Howick, Ste-Martine, St-Urbain et points intermédiaires.

t) Beloeil:
De Montréal à McMasterville, Beloeil, Mont-St-Hilaire, Otterburn Park, St-Jean-Baptiste, St-Damase, Ste-Madeleine et points intermédiaires.

Droit additionnel:
La requérante demande à la C.T.Q. l'autorisation de donner les services suivants:
Service:
Location à court terme (moins d'un an) d'autobus, de camions, de remorques et de motos, aux personnes désirant passer leur examen en vue de l'obtention d'un permis de conduire tels véhicules aux endroits suivants:

LISTE DES BUREAUX DE LOCATION

1371, rue Hart	Trois-Rivières
1152, rue King	Sherbrooke
1, rue Laverendrye	Val-d'Or
207, rue Richelieu	St-Jean
14, rue Arcand	Sept-Iles
16, rue Rhéaume Ouest	Rouyn
912, du Puyjalon	Hauterive
540, rue Charette	Mont-Laurier
890, de La Station	Shawinigan
6 ouest, rue Jean-Talon	Montréal
100, Place Charles Lemoyne, Suite 12-A	Longueuil
635 est, Henri-Bourassa	Montréal

Rôle M-18560
M-504749-D-002
M-504749-001
PLANTE, FIRMIN
Lorainville
(Témiscamingue) (Qué.) J0Z 2R0
M-507497
GINGRAS, HERVÉ
Béarn
(Abitibi) (Qué.) J0Z 1G0

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Gingras, Hervé
Béarn
(Abitibi) (Qué.)
J0Z 1G0
le permis no M-504749-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-18561
M-507408-D-005
M-507408-002
D. GODARD & FILS ENRG.
(Godard, Clara)
761, rue Osias-Vézina
(Terrebonne) (Qué.)

Région 10, catégorie Entrepreneur.
La requérante, qui possède le permis M-507408-002, pour opérer dans la région 10, catégorie Entrepreneur, demande que ce permis soit transféré dans la région 6, sans changement d'adresse.

Rôle M-18562
M-507408-D-006
M-507408-004
D. GODARD & FILS ENRG.
(Godard, Clara)
761, rue Osias-Vézina
(Terrebonne) (Qué.)

Région 10, catégorie Entrepreneur.
La requérante, qui possède le permis M-507408-004, pour opérer dans la région 10, catégorie Entrepreneur, demande que ce permis soit transféré dans la région 6, sans changement d'adresse.

Rôle M-18563
M-000015-D-2 (635-A)
AUTOBUS INTER CITÉ LTÉE
INTER CITY BUS LTD.
438, St-Jean
Granby (Qué.) J2G 2H4

La requérante, qui détient déjà un permis l'autorisant à donner un service entre St-Hyacinthe et Granby, demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis le service suivant:
Service no 19:
De Granby à St-Denis via St-Hyacinthe, et retour.

Rôle M-18568
M-502118-C-001
OUELLETTE, MAURICE
447, rue St-Louis
(Terrebonne) (Qué.)

1. Le requérant a présenté une demande de permis de camionnage en vrac à la Commission des transports du Québec;
2. La demande fut publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 15 novembre 1975;
3. La demande ne suscita aucune opposition ni aucune intervention;
4. La demande fut fixée au rôle pour le 12 janvier 1976;
5. La Commission des transports du Québec a tenu une audience publique sur cette demande le 12 janvier 1976;
6. Considérant le défaut de comparaître et de plaider du requérant, la Commission des transports du Québec a rejeté la demande de permis;
7. La décision fut rendue le 7 mai 1976;
8. Par le biais de cette décision, la Commission des transports du Québec a également confisqué le cautionnement de $50 qui avait été déposé lors de la demande de permis;
9. Le requérant est un camionneur de métier et ce, depuis de nombreuses années;
10. La signification du rôle ne lui a pas été faite en personne;
11. Le requérant n'a jamais eu connaissance de la signification du rôle avant la date d'audition;
12. Il n'a jamais su qu'il devait se présenter à l'audition de sa cause le 12 janvier 1976;
13. Le requérant, ne sachant pas qu'il était assigné à comparaître le 12 janvier 1976, s'est rendu hors du pays, en Floride, le ou vers le 2 janvier 1976 et il y a séjourné jusque vers le 29 janvier 1976;
14. Le ou vers le 20 mai 1976, le requérant a reçu une décision de la Commission des transports du Québec à l'effet que sa demande de permis était rejetée;
15. La décision de la Commission des transports du Québec lui cause un immense préjudice;

Considérant que:

16. Le requérant a pour métier celui de camionneur et ce, depuis plusieurs années;
17. La signification du rôle ne lui a pas été faite en personne;
18. La personne à qui la signification fut faite n'en a jamais donné connaissance au requérant avant la date d'audition;

19. Le requérant, ne sachant pas que sa cause devait être entendue le 12 janvier 1976, a séjourné hors du pays du 2 janvier 1976 au 29 janvier 1976;

20. Qu'aucune faute et aucune négligence n'est imputable au requérant;

21. Que si ces faits avaient été portés à l'attention de la Commission des transports du Québec, cette dernière aurait rendu une décision différente de celle qu'elle a rendue;

22. Que la Commission des transports du Québec s'est fixé comme un des objectifs prioritaires celui de protéger l'intérêt des camionneurs du transport des matières en vrac;

23. Que le requérant risque de perdre un droit sans avoir eu la possibilité d'être entendu;

24. Que cette requête est bien fondée en faits et en droit;

Pour ces motifs, plaise à la Commission:

D'accueillir la présente requête;
De relever le requérant de l'obligation d'attendre six (6) mois avant de présenter une nouvelle demande;
De réviser sa décision concernant la confiscation du cautionnement de la première demande;
De décréter le remboursement dudit cautionnement;
De réviser sa décision concernant le rejet de la demande de permis;
De permettre au requérant de présenter une autre demande;
De fixer une date d'audition afin que le requérant puisse faire valoir ses moyens de droit et de preuve dans le but d'obtenir un permis de camionnage en vrac.

Amendement

13. Le requérant, ne sachant pas qu'il était assigné à comparaître le 12 janvier 1976, s'est rendu hors du pays, en Floride, le 26 décembre 1975 et il y a séjourné jusque vers le 29 janvier 1976.

Rôle M-18584
602-A-D-9-TF
SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTÉE
1380, rue Barré
Montréal (Qué.)

La requérante qui détient le permis suivant:
Classe de permis:
Service d'autobus.
Service no 1:

Transport de skieurs originant du Centre d'achats Fairview (Pointe-Claire), du Centre d'achats Dorval (Dorval) et du Centre d'achats Rockland (Outremont) à destination du Mont-Gabriel Lodge, Hôtel Chanteclerc, Mont-St-Sauveur, et retour.

Service no 2:

Transport de skieurs originant de l'Hôtel Mont-Royal (Montréal), de l'Ile-des-Soeurs (Verdun) et du Centre d'achats Rockland (Outremont) à destination du Mont Gabriel Lodge, Hôtel Chantecler et du Mont-St-Sauveur.

La requérante demande de modifier ses tarifs relatifs audit permis de 5%, tel que décrit à l'annexe « A ».

ANNEXE « A »

Les tarifs actuels sont les suivants:
(Voir décision du 26 juillet 1976, décision MPV-837-DF)

Tarifs actuels:

Billet valide pour voyage en autobus aller-retour et billet pour monte-pente	$ 7.50
Transport par Murray Hill Limousine au Mont-Gabriel, Chantecler et Mont-St-Sauveur	5.00
Monte-pende pour la journée	2.50

Nouveaux tarifs:

Billet valide pour voyage en autobus aller-retour et billet pour monte-pente	8.00
Transport par Murray Hill Limousine au Mont-Gabriel, Chantecler et Mont-Sauveur	5.25
Monte-pente pour la journée	2.75

Rôle M-18587
25588-V-D-1
TRANSPORT R.G. ENR.
(Ouellet, Réjean)
10430, Terrasse Fleury, app. 26
Montréal (Qué.) H3L 3L1
CARTIER TRANSPORT INC.
153, rue Maltais, Sept-Iles
(Saguenay) (Qué.) G4R 3J9

Voiturier-remorqueur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe, Cartier Transport Inc., détentrice du permis 16903-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Rôle M-18588
25588-V-D-2
TRANSPORT R.G. ENR.
(Ouellet, Réjean)
10430, Terrasse Fleury, app. 26
Montréal (Qué.) H3L 3L1
Voiturier-remorqueur
MAGNY TRANSPORT INC.
1111, Route 111, Amos-Est
(Abitibi) (Qué.) J9T 1N2
Voiturier-roulier

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe. Magny Transport Inc., détentrice du permis 4724-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Rôle M-18589
25587-V-D-1
LES ENTREPRISES LAC DUHAMEL LTÉE
LAKE DUHAMEL ENTERPRISES LTD.
Lac Duhamel, St-Jovite
(Terrebonne) (Qué.) J0T 2H0
MAGNY TRANSPORT INC.
1111, Route 111, Amos-Est
(Abitibi) (Qué.) J9T 1N2

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe, Magny Transport Inc., détentrice du permis 4724-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Rôle M-18590
25544-V-D-1
ROBITAILLE, JACQUES
111, 3e rang Brandon
St-Gabriel-de-Brandon
(Berthier) (Qué.) J0K 2N0

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - territoire -
De tout point à tout point situé dans un territoire délimité par un rayon de dix (10) milles de St-Gabriel-de-Brandon, pour la livraison de commandes de restaurants, de fleuristes et de pharmacies, pour le public en général.

Rôle M-18611
25554-V-D-1
VANDEWALL, NICOLAS
114-A, rue Stewart, Valleyfield
(Beauharnois) (Qué.) J6S 3S1
GLENGARRY TRANSPORT LIMITED
P.O. Box 220, Alexandria
Ontario, K0C 1A0

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat -
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées de la requérante conjointe, Glengarry Transport Limited, détentrice du permis 471-V, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier précité.

Rôle M-18613
25515-V-D-1
TRANSPORT NOR-F ENRG.
(Ferron, Jacques)
409, Elisabeth
St-Joseph-de-Sorel
(Richelieu) (Qué.) J3R 3J9

Nouvelle demande:
Texte amendé avant publication.
Je demande à la Commission des transports l'autorisation de donner le service suivant:
1. Transport restreint - service local -
1. Sorel et tous les endroits situés sur une distance n'excédant pas (5) milles des limites de ladite ville.
2. Transport restreint - longue distance - rayon -
2. De Sorel à tous les endroits situés dans un rayon de cent (100) milles des limites de ladite ville, et retour.
Dans les deux cas ci-dessus, pour le transport de pièces d'automobiles et pièces usinées pour les marchands et les usines de ladite localité.

Rôle M-18614
21462-V-D-1
ALFONSO CASTAGNA TRANSPORT
TRANSPORT ALFONSO CASTAGNA
(Castagna, Alphonse)
8135, boulevard Langelier
St-Léonard (Qué.) H1P 2B7

Modification à la clause:
La requérante dont les clauses du permis se décrivent comme suit:
a) Transport restreint - local -
a) Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.
b) Transport restreint - longue distance - rayon -
b) De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville.
Dans les deux (2) cas, pour déménagements, selon l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

demande à la Commission des transports de modifier lesdites clauses pour qu'elles se lisent comme suit:

a) Transport général - service local -

a) Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De Montréal à tous les endroits situés dans un rayon de cent (100) milles de ladite ville.

Rôle M-18615
25595-V-D-1
SOLBEC ENR.
(En société)
9985, rue Verville
Montréal (Qué.) H3L 3E4

Nouvelle demande:

Les requérants s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisés à effectuer les services de transports suivants:

1. Transport restreint - service local -

1. Montréal et tous les endroits ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour le transport d'instruments de musique et autres appareils connexes au domaine de la musique pour différents musiciens ou marchands de musique.

2. Transport restreint - longue distance - rayon -

2. De Montréal à ailleurs au Québec, pour le transport d'instruments de musique et autres appareils connexes au domaine de la musique, pour différents musiciens ou marchands de musique, et retour.

Rôle M-18616
13981-V-D-3
LES LIGNES EXPRESS WARNETT LTÉE
WARNETT EXPRESS LINES LTD.
40, rue St-Donat
Ste-Agatne-des-Monts
(Terrebonne) (Qué.) J8C 1P8

Modification de la clause *m*:

La requérante, détentrice d'une clause *m* se lisant comme suit:

m) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

m) De Ste-Agathe à tous les endroits situés dans un rayon de 250 milles de cette dernière ville, et retour avec marchandises refusées ou endommagées, pour le transport de poutres de bois et des composants pour la reconstitution et la reproduction des maisons antiques, pour le compte de «Les Maisons d'Autrefois du Québec Inc.» de Ste-Agathe.

Restriction re/clause *m*:

En donnant le service décrit, les composants devront être transportés sur la même remorque que les poutres de bois dont il est fait mention dans la clause ci-haut mentionnée.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ladite clause *m* se lise dorénavant comme suit:

m) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

m) De Ste-Agathe à tous les endroits situés dans un rayon de 600 milles de cette localité et retour avec marchandises refusées ou endommagées, pour le transport de matériaux et pièces numérotées de toute nature, servant à la construction de maisons de tout style et/ou à la reconstitution de maisons antiques, pour le compte de «Les Maisons d'Autrefois du Québec Inc.».

Rôle M-18617
20727-V-D-2
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT RELIABLE (QUÉBEC) LTÉE
RELIABLE TRANSPORT (QUÉBEC) LTD.
10325 avenue Ryan, Dorval 381 (Qué.) H9P 1A2

Modification de la clause *c*:

La requérante qui détient une clause *c* se lisant présentement comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

c) De Contrecoeur à tout point situé dans un rayon de 250 milles dudit endroit, pour le transport de «red and bar mill», «cold rolled mill», «lot rolled mill», et retour avec marchandises refusées seulement, pour le compte de Sidbec-Dosco Ltée — *Sidbec-Dosco Ltd.*

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que ladite clause *c* soit modifiée et se lise dorénavant comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - rayon -

c) De Contrecoeur à tout point situé dans un rayon de 250 milles dudit endroit, par le transport de produits d'acier et/ou de fer originant de Sidbec-Dosco Ltée et/ou *Sidbec-Dosco Ltd.* située à Contrecoeur, et retour avec marchandises refusées et/ou endommagées.

Rôle M-18618
25536-V-D-1
PERREAULT, PAUL
11953, rue Jubinville, app. 301
Montréal-Nord (Qué.) H1G 3T2

Nouvelle demande:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - citerne - contrat -

Montréal et tous les endroits ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville, pour la livraison d'huile à chauffage à domicile, pour le compte de Shell Canada Limited. Le détenteur utilisera une citerne d'une capacité maximale de 2,600 gallons pour donner le service précité.

Rôle 18619
20590-V-D-7
MAHEU TRANSPORT INC.
26, rue Daoust
St-Stanislas-de-Kostka
(Beauharnois) (Qué.) J0S 1W0
Adresse postale:
Case postale 39, St-Stanislas-de-Kostka
(Beauharnois) (Qué.) J0S 1W0

Nouveaux services:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer les services de transport suivants:
1. Transport général - longue distance - route -
1. De la frontière Québec–Etats-Unis (port d'entrée: Trout River) à Montréal et retour, pour le transport de marchandises générales.
2. Transport général - longue distance - route -
2. De la frontière Québec–Etats-Unis (port d'entrée: Trout River) à Montréal et retour, pour le transport de marchandises exemptes du contrôle de l'*Interstate Commerce Commission*.
Restriction:
Les services ci-haut mentionnés seront donnés par transbordement ou interchange d'équipement audit port d'entrée de ladite frontière avec des transporteurs américains.
Droits additionnels:
1. La requérante aura le droit d'utiliser, pour donner ces services, de véhicules isothermes et/ou réfrigérés.
2. Elle aura aussi le droit d'utiliser des plaques C.T. volantes.

Rôle M-18620
25545-V-D-2
KEATLEY CARTAGE LIMITED
27 John Street North
Arnprior (Ontario)
Au Québec:
200, rue St-Jacques Ouest, suite 900
Montréal (Qué.) H2Y 1M1

Nouvelle clause:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Montréal-Métropolitain et Plessisville à la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière Beaudette et Pointe-Fortune), destination: Arnprior, Ontario; pour le transport de machinerie agricole pour le compte de Rath Farm Equipment Limited.

New clause:
The applicant wishes to be authorized by the Québec Transport Commission to give the following transportation service:
Restricted trucking - long distance - restricted route - contract -
From Metropolitan-Montreal and Plessisville to the Québec–Ontario border (ports of entry: Rivière-Beaudette and Pointe-Fortune), destination: Arnprior, Ontario, for the transportation of agricultural machinery for the account of Rath Farm Equipment Limited.

Rôle M-18621
25594-V-D-1
TRANSPORT FLORAL ENRG.
(Girard, Fernand)
3165, rue Edouard-Montpetit
Montréal (Qué.) H3T 1K3

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - service local -
Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de cinq 5 milles de ladite ville, pour le transport de fleurs et/ou arrangements floraux.

Rôle Q-10025
Q-504154-D-001
NOREAU, LUCIEN
477, St-Joseph, La Tuque
(Laviolette) (Qué.)

Le requérant, qui a obtenu une attestation le 16 mai 1974, laquelle a été transférée à l'acheteur Robert Rivard, Q-505175-D-001.
Si le permis est accordé, le requérant demande de le transférer à Robert Rivard, Q-505175-D-001.

Rôle Q-10026
Q-504154-D-002
NOREAU, LUCIEN
477, St-Joseph, La Tuque
(Laviolette) (Qué.)

Le requérant, qui a obtenu une attestation en date du 16 mai 1974, laquelle a été transférée à l'acheteur Robert Rivard, Q-505175-D-002.
Si le permis est accordé, le requérant demande de le transférer à Robert Rivard, Q-505175-D-002.

Rôle Q-10027
12702-V-D-3
HARRISSON TRANSPORT ENR.
(Harrisson, Léon)
200, avenue d'Amours
(Matane) (Matane) (Qué.)
G4W 2X7

Modification de permis:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:
Transport général - longue distance - route -
De Matane à tous les endroits situés sur la rive nord du fleuve St-Laurent, entre Hauterive et Moisie sur la route 132, et retour, pour la livraison et cueillette de marchandises arrivant à Matane ou devant quitter Matane par voie de chemin de fer.
En exécutant ce transport, le requérant utilise le service de fleuve-route de la Société des traversiers du Québec.

Rôle Q-10028
25610-V-D-1
ROCHEFORT, RAYMOND
223, Mgr-Laval, Chicoutimi
(Chicoutimi) (Qué.)
et
(15957-V)
GÉRARD NOLIN (1975) LTÉE
et
(14134-V)
SERVICE PIERRE JORON (1975) LTÉE
PIERRE JORON SERVICE (1975) LTD.

Nouveau permis:
Lerequérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de demander l'émission d'un permis visant à l'autoriser à donner le service de transport suivant:
Tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Gérard Nolin (1975) Ltée selon toutes les clauses du permis 15957-V ainsi que les remorques de Service Pierre Joron (1975) Ltée/*Pierre Joron Service (1975) Ltd.*, selon toutes les clauses du permis 14134-V.

Rôle Q-10029
24050-V-D-3
EDGAR MILLETTE ENRG.
(Millette, Edgar)
17, rue Eastmain
C.P. 1182, Matagami
(Abitibi-Est) (Qué.)
J0Y 2A0
et
4724-V
MAGNY TRANSPORT (INCORPORÉ)
1111, Route 111, Amos-Est
(Abitibi) (Qué.) J9T 1N2

Modification de permis:
Transport par remorquage - contrat -
Demande est faite d'autoriser Edgar Millette Enrg. à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Magny Transport (Incorporé), permis no 4724-V selon toutes les clauses dudit permis no 4724-V.

Rôle Q-10030
21296-V-D-2
DUCHESNE, ROBERT
1240, rue St-Jean-Baptiste
Québec (Qué.) G2E 1R9

Modification de permis:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec aux fins d'ajouter à son permis 21296-V la clause suivante:
Transport restreint - longue distance - territoire -
Entre tous points dans un rayon de 50 milles de la ville de Québec, pour le transport de sable, terre, gravier, pierre, neige, glace et les produits résultants d'une démolition.

Rôle Q-10031
25543-V-D-1
BEAUDOIN, RENÉ
810, Lalonde
Val-d'Or
(Abitibi) (Qué.)
J9P 2S7

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission du permis suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
De Val-d'Or à tous les endroits de la province de Québec, pour le transport de sections de maisons modulaires, et retour, avec marchandise refusée ou endommagée, pour le compte de Les Maisons Quebco Inc.

Rôle Q-10035
2755-A-TD-1-TF
TAXI GAGNON (1965) INC.
a/s Léopold Therrien
70, 30e Rue
Ville Gagnon (Saguenay) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec la fixation des taux suivants:
a) Transport de passagers de Fermont aux frontières Québec–Terre-Neuve et destinés à l'aéroport de Wabush et Labrador City:
$1.50 du passage simple;
b) Transport d'employés de Québec Cartier Mining de Fermont à Mont Wright:
$0.50 du passage simple;
c) Transport d'employés de Ville de Gagnon au Lac Jeannine:
$0.30 du passage simple.

Rôle Q-10036
9573-V-D-2
QUIRION TRANSPORT INC.
TRANSPORT QUIRION INC.
47, 8e Rue ouest
La Guadeloupe
(Frontenac) (Qué.)
G0M 1G0

Modification de permis (droit additionnel):
Conformément aux dispositions de l'article 12.77 du Règlement 12L, paragraphe *a*, la partie requérante, détentrice du permis 9573-V bien avant le 27 juillet 1973, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de continuer à transporter les matières en vrac ci-après énumérées aux conditions et taux indiqués audit permis et demande à ladite Commission d'inscrire dans le susdit permis 9573-V les matières en vrac suivantes: le sable, la terre, le gravier, la pierre, le béton bitumineux, le sel (chlorure de sodium), le calcium (chlorure de calcium) destiné à l'entretien des chemins d'hiver), les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics, les matières de nature minérale, les produits de la ferme et de l'agriculture, la tourbe à gazon, les rebuts de bois, les rebuts de fer, et d'acier, le

charbon, l'engrais pour la fertilisation du sol, le bois n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage, la moulée de viande, la farine d'os, la fonte en gueuse, la pierre à chaux, la neige, le grain.

Rôle Q-10037
20392-V-D-1
GODBOUT, NOËL
Rang 11
St-Quentin
(Restigouche) (N.B.)
Au Québec:
1410, Carré Duclaux
Québec (Qué.)
G1P 1C3

Modification de permis:
La partie requérante désire ajouter à son permis no 20392-V le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) à ailleurs dans la province de Québec, et retour, de tous points situés sur la rive sud du fleuve St-Laurent à l'est de Québec, pour le transport de bois préparé.
Conditions:
1. sujet au permis complémentaire du Nouveau-Brunswick;
2. Si la présente requête est accordée, le requérant demandera l'annulation de ses permis de camionnage en vrac.

Rôle Q-10039
7181-V-D-11
LAPOINTE & FILS LTÉE
158, boul. Laurier
C.P. 70, Laurier-Station
(Lotbinière) (Qué.) G0S 1N0

Modification de permis (droit additionnel):
Conformément aux dispositions de l'article 12.77 1*a* du Règlement 12, la partie requérante s'adresse à la Commission des transports pour demander d'inscrire dans son permis le droit de transporter de la tourbe à gazon et de la moulée en vrac.

Rôle Q-10040
1158-V-D-3
POTVIN TRANSPORT LTÉE
175, de la Victoire
Chicoutimi
(Chicoutimi) (Qué.)
G7G 2X6

Modification de permis (droit additionnel):
La partie requérante, détentrice au 27 juillet 1973 d'un permis portant le numéro 1158-V délivré en vertu de l'Ordonnance générale sur le camionnage, s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour que soient inscrites dans son permis les matières en vrac suivantes qu'il transportait le ou avant le 27 juillet 1973: charbon, soda H, sel, calcium, minerai n'ayant subi aucune transformation visant à en augmenter la teneur, sciures, copeaux de rabotage, sable, terre, gravier, pierre, neige et glace, béton bitumineux, bois n'ayant subi d'autres opérations que la coupe transversale et l'écorçage.

Rôle Q-10041
3653-V-D-12
THETFORD TRANSPORT LIMITÉE
1829 nord, boulevard Smith
C.P. 305
Thetford Mines
(Mégantic) (Qué.)
G6G 5T2

Modification de permis (droit additionnel):
La partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis 3653-V et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir:
Le sable, la terre, le gravier, la pierre, le béton bitumineux, le sel (chlorure de sodium), le calcium (chlorure de calcium destiné à l'entretien des chemins d'hiver), les matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics, les matières de nature minérale, les produits de la ferme et de l'agriculture, la tourbe à gazon, les rebuts de bois, les rebuts de fer et d'acier, le charbon, l'engrais pour la fertilisation du sol, le bois n'ayant subi aucune opération que le sciage et l'écorçage, la moulée de viande, la farine d'os, la fonte en geuse, la pierre à chaux, la neige, le grain.

Rôle Q-10044
10533-V-D-4
AUCLAIR TRANSPORT INC.
1630, boulevard Talbot
Charlesbourg (N.D.-des-Laurentides)
(Québec) (Qué.)
G0A 2S0

Modification de permis (droit additionnel):
La partie requérante, détentrice au 27 juillet 1973 d'un permis portant le numéro 10533-V délivré en vertu de l'Ordonnance générale sur le camionnage, s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour que soient inscrites dans son permis les matières en vrac suivantes qu'elle transportait le ou avant le 27 juillet 1973: sable, terre, gravier, pierres, neige et glace, produits résultant d'une démolition, bois n'ayant pas subi d'autres opérations que la coupe transversale et l'écorçage.

Rôle Q-10045
3645-V-D-4
RAPIDE TRANSPORT INC.
1630, boulevard Talbot
C.P. 98
Charlesbourg (N.D.-des-Laurentides)
(Québec) (Qué.)
G0A 2S0

Modification de permis (droit additionnel):
La partie requérante, détenteur au 27 juillet 1973 d'un permis portant le numéro 3645-V délivré en vertu de l'Ordonnance générale sur le camionnage, s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour que soient inscrites dans son permis les matières en vrac suivantes qu'elle transportait le ou avant le 27 juillet 1973: sable, terre, gravier, pierres, neige et glace, produits résultant d'une démolition, le bois n'ayant pas subi d'autres opérations que la coupe transversale et l'écorçage.

Rôle Q-10046
3056-V-D-2
JOS TREMBLAY & FILS LTÉE
50, rue St-Louis
Jonquière
(Chicoutimi) (Qué.)

Transfert d'actions:
Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Loi des transports, le requérant-vendeur s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation de vendre 220 actions ordinaires qu'il détient dans la compagnie mise-en-cause en faveur des requérants-acquéreurs.

G7X 1K3
TREMBLAY, JOSEPH
et
TREMBLAY, LIONEL
TREMBLAY, ERNEST

Les actions de la compagnie mise en cause avant la transaction étaient distribuées comme suit:

Joseph Tremblay	Kénogami	452 ordinaires
Lionel Tremblay	Kénogami	303 ordinaires
Ernest Tremblay	Shipshaw	143 ordinaires
René Boivin	Jonquière	1 ordinaire

Après la transaction elle seront distribuées comme suit:

Lionel Tremblay	Kénogami	523 ordinaires
Joseph Tremblay	Kénogami	12 ordinaires
Ernest Tremblay	Shipshaw	363 ordinaires
René Boivin	Jonquière	2 ordinaires

Rôle Q-10047
11717-V-D-2
YVON LAROCQUE TRANSPORT LTÉE
1155 ouest, boulevard Dorchester
Suite 1400
Montréal (Qué.)
H3B 3K4

Modification de permis (droit additionnel):

La requérante, Yvon Larocque Transport Ltée, désire que le droit additionnel suivant soit ajouté à toutes les clauses de son permis no 11717-V.

La requérante aura le droit de transporter de la marchandise dans des remorques ou des semi-remorques appartenant aux compagnies parentes suivantes:

Clarke Transport Routier Ltée:	permis	14898-V
Chicoutimi Transport Limitée:	permis	6883-V
Charlevoix Express Inc.:	permis	601-V
Piuze Transport Inc.	permis	3111-V

Ladite autorisation est demandée conformément aux dispositions de l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Le droit additionnel sera en vigueur aussi longtemps que la détentrice demeurera compagnie parente des 4 autres compagnies.

Rôle Q-10048
22499-V-D-7
LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.
HUDSON BAY TRANSPORT INC.
C.P. 1390
Matagami
(Abitibi-Est) (Qué.)
J0Y 2A0

Modification de permis:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis l'autorisation suivante:

Prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec.

Condition:

Toutes les copies de contrat de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-10049
14898-V-D-17
CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTÉE
1155 ouest, boulevard Dorchester
C.P. 730, Station B
Montréal (Qué.)
H3B 3K4

Modification de permis (droit additionnel):

La requérante, Clarke Transport Routier Ltée, désire que le droit additionnel suivant soit ajouté à toutes les clauses de son permis no 14898-V.

La requérante aura le droit de transporter de la marchandise dans des remorques ou des semi-remorques appartenant aux compagnies parentes suivantes:

Chicoutimi Transport Limitée:	permis	6883-V
Charlevoix Express Inc.:	permis	601-V
Piuze Transport Inc.:	permis	3111-V
Yvon Larocque Transport Limitée:	permis	11717-V

Ladite autorisation est demandée conformément aux dispositions de l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Le droit additionnel sera en vigueur aussi longtemps que la détentrice demeurera compagnie parente des 4 autres compagnies.

Rôle Q-10050
6883-V-D-5
CHICOUTIMI TRANSPORT LIMITÉE
130, rue Cossette
Chicoutimi (Qué.)

Modification de permis (droit additionnel):

La requérante, Chicoutimi Transport Limitée, désire que le droit additionnel suivant soit ajouté à toutes les clauses de son permis no 6883-V.

La requérante aura le droit de transporter de la marchandise dans des remorques ou des semi-remorques appartenant aux compagnies parentes suivantes:

Clarke Transport Routier Ltée:	permis	14898-V
Charlevoix Express Inc.:	permis	601-V
Piuze Transport Inc.:	permis	3111-V
Yvon Larocque Transport Limitée:	permis	11717-V

Ladite autorisation est demandée conformément aux dispositions de l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Le droit additionnel sera en vigueur aussi longtemps que la détentrice demeurera compagnie parente des 4 autres compagnies.

Rôle Q-10051
601-V-D-5
CHARLEVOIX EXPRESS INC.
La Malbaie
(Charlevoix-Est) (Qué.)
G0T 1J0

Modification de permis (droit additionnel):
La requérante, Charlevoix Express Inc., désire que le droit additionnel suivant soit ajouté à toutes les clauses de son permis no 601-V.
La requérante aura le droit de transporter de la marchandise dans des remorques ou des semi-remorques appartenant aux compagnies parentes suivantes:

Clarke Transport Routier Ltée:	permis	14898-V
Chicoutimi Transport Limitée:	permis	6883-V
Piuze Transport Inc.	permis	3111-V
Yvon Larocque Transport Limitée:	permis	11717-V

Ladite autorisation est demandée conformément aux dispositions de l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
Le droit additionnel sera en vigueur aussi longtemps que la détentrice demeurera compagnie parente des 4 autres compagnies.

Rôle Q-10052
3111-V-D-8
PIUZE TRANSPORT INC.
2222, Lavoisier
Ste-Foy
(Québec) (Qué.)
G1N 4H2

Modification de permis (droit additionnel):
La requérante, Piuze Transport Inc., désire que le droit additionnel suivant soit ajouté à toutes les clauses de son permis no 3111-V.
La requérante aura le droit de transporter de la marchandise dans des remorques ou des semi-remorques appartenant aux compagnies parentes suivantes:

Clarke Transport Routier Ltée:	permis	14898-V
Chicoutimi Transport Limitée:	permis	6883-V
Charlevoix Express Inc.:	permis	601-V
Yvon Larocque Transport Limitée:	permis	11717-V

Ladite autorisation est demandée conformément aux dispositions de l'article 13*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
Le droit additionnel sera en vigueur aussi longtemps que la détentrice demeurera compagnie parente des 4 autres compagnies.

Rôle Q-10053
3129-V-D-4
VEILLETTE TRANSPORT CIE LTÉE
1330, boulevard Ducharme
La Tuque
(Champlain) (Qué.) G9X 3N8

Modification de clause:
La requérante dont la clause *i* de son permis 3129-V se lit actuellement comme suit:
i) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
i) A La Tuque de Sherbrooke, pour le transport de lait Carnation pour le compte de La Fédération des Magasins Co-Op.
désire la modifier afin qu'elle se lise dorénavant comme suit:
i) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
i) A La Tuque de Sherbrooke, pour le transport de lait pour le compte de Carnation Company Limited.

Rôle Q-10054
1824-V-D-10
LE DÉMÉNAGEUR QUÉBÉCOIS LTÉE
1785, Route de l'Aéroport
Ste-Foy (Québec) (Qué.)
G2E 3L9

Modification de permis (droit additionnel):
La partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir: le sable, la terre, le gravier, la pierre, le béton bitumineux, la neige et la glace, le bois de chauffage, la tourbe à gazon, en vertu des clauses *a* et *b* de son permis 1824-V.

Rôle Q-10055
3652-V-D-6
TRANSPORT THÉBERGE LIMITÉE
455 est, rue Notre-Dame
C.P. 1360
Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G0L 4K0

Modification de permis (droit additionnel):
La partie requérante désire être autorisée, dans l'opération de son permis portant le numéro 3652-V, à transporter des marchandises dans des remorques ou autres véhicules qui ne sont pas enregistrés à son propre nom conformément aux dispositions de l'article 13-*b* de l'Ordonnance générale sur le camionnage numéro 4995 du 20 février 1969.

Rôle Q-10056
23888-V-D-7
EXPRESS HAVRE-ST-PIERRE LTÉE
HAVRE-ST-PIERRE EXPRESS LTD.
1340, rue Boréale
C.P. 40
Havre-St-Pierre
(Saguenay) (Qué.)
G0G 1P0

Droit additionnel de location:
Express Havre-St-Pierre Ltée s'adresse à la Commission des transports afin d'être autorisée à prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec et à prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas 2 à la fois.
Restriction et condition re/location:
La requérante devra produire les contrats de location à la Commission des transports du Québec à tous les deux mois.

Rôle Q-10057
23888-V-D-6
EXPRESS HAVRE-ST-PIERRE LTÉE
HAVRE-ST-PIERRE EXPRESS LTD.
1340, rue Boréale
C.P. 40
Havre-St-Pierre
(Saguenay) (Qué.)
G0G 1P0

Modification de clause:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'enlever les conditions et restrictions reliées aux clauses *a* et *b* de son permis 23888-V de telle sorte que ces clauses se lisent ainsi à l'avenir:
a) Transport restreint - service local -
a) Havre-St-Pierre et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq milles des limites dudit endroit pour les marchandises provenant de/ou expédiées à « Benoît Vigneault Ltée » et « Transport Maritime Vigneault Ltée ».
b) Transport restreint - longue distance - territoire -
b) De tout point à tout point dans l'arrondissement commençant avec Havre-St-Pierre et s'étendant, vers l'ouest, jusqu'à Sheldrake inclusivement, du sud au nord, sur une distance de cent milles à partir du golfe, pour le transport d'épicerie, matériaux de construction, pièces d'équipement lourd, produits pétroliers en barils provenant de/ou expédiés à « Benoît Vigneault Ltée » et « Transport Maritime Vigneault Ltée ».
La condition reliée aux clauses *a* et *b* de son permis se lit comme suit:
Conditions re/clauses *a* et *b*:
Ce permis est valide tant et aussi longtemps que M. Benoît Vigneault sera le détenteur majoritaire des actions votantes de la partie requérante, de « Benoît Vigneault Ltée » et de « Transport Maritime Vigneault Ltée ».

Rôle Q-10058
23618-V-D-1
GAULIN, ADHÉMAR
Tourville
(L'Islet) (Qué.) G0R 4M0
et
7041-V
TRANSPORT AMÉDÉE CAYER INC.
Route 132, La Pocatière
(Kamouraska) (Qué.) G0R 1Z0

Nouveau permis:
Le requérant, voiturier-remorqueur, Adhémar Gaulin, Tourville, comté L'Islet, demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement -
Transport par remorquage des remorques vides ou chargées du requérant conjoint Transport Amédée Cayer Inc. (permis 7041-V), qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué en vertu de toutes les clauses du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 7041-V.

Rôle Q-10059
20914-V-D-3-TF
LYONNAIS TRANSPORT ENRG.
1360, boulevard Foucault
Drummondville Nord (Drummond)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs de 12% pour le transport de marchandises en vertu du permis 20914-V.

Rôle Q-10060
7181-V-D-9
LAPOINTE & FILS LTÉE
C.P. 70
Laurier-Station
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1N0

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis l'autorisation suivante:
En donnant le service autorisé au terminus de Québec par la clause *c* du permis no 7181-V, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants:
Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, L'Ancienne-Lorette, Beauport, Bélair, Charlesbourg, Courville, Giffard, Lac-Delage, Loretteville, Montmorency, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Val-St-Michel, Vanier, Villeneuve, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Michel-Archange, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Est, Charlesbourt-Ouest, Lac-Edouard, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Ste-Thérèse-de-Lisieux, St-Augustin-de-Desmaures.
La clause *c* du permis 7181-V se lit présentement comme suit:
c) Transport général - longue distance - route restreinte -
c) De Laurier-Station, Notre-Dame-d'Issoudun, Ste-Croix, St-Apollinaire et St-Edouard à Québec, et retour.

Rôle Q-10062
4561-V-D-4
CABANO TRANSPORT LTÉE
365, chemin Témiscouata
C.P. 404
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G5R 2Y9

Modification de permis re/droit additionnel aux clauses *c* et *d*:
La requérante qui est autorisée en vertu des clauses *c* et *d* de son permis à donner le service de transport suivant:
c) Transport général - longue distance - route restreinte -
c) Des frontières Québec-Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis) de Ste-Rose-du-Dégelis à Notre-Dame-du-Lac, Cabano, St-Louis-du-Ha-Ha, St-Honoré, Rivière-du-Loup, Québec et Montréal, et retour (port d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis).

Condition re/clause *c*:

Le service autorisé par la clause *c* ne sera opéré que conjointement avec le certificat complémentaire no 313, classe PC-X, de la *Motor Carrier Board* du Nouveau-Brunswick, en date du 12 octobre 1965.

d) Transport général - longue distance - route restreinte -

d) De Montréal, Trois-Rivières, Québec et Rivière-du-Loup à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (port d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis), et retour, pour le transport de marchandises destinées à/ou provenant de la Nouvelle-Ecosse.

Restrictions re/clause *d*:

1. Le service autorisé par la clause *d* de ce permis ne sera opéré que conjointement avec le certificat complémentaire no 313, classe PC-X de la *Motor Carrier Board*, en date du 12 octobre 1965.

2. La clause *d* de ce permis ne sera opéré que conjointement avec un certificat complémentaire à être obtenu de l'autorité compétente de la province de la Nouvelle-Ecosse dont copie devra être déposée au dossier d'ici le 31 juin 1973.

Droit additionnel re/clauses *c* et *d*:

En donnant les services autorisés par les clauses *c* et *d* de son permis, la détentrice est autorisée à utiliser des plaques d'immatriculation amovibles à être apposées sur les remorques de Humphrey's Transfert Ltd., lesdites remorques ayant été interchangées à des points spécifiques du Nouveau-Brunswick et devant être remorquées sur les routes de la province de Québec à destination de Rivière-du-Loup, Québec et Montréal, et retour, le tout aux conditions et restrictions habituelles à ce genre de service.

Restrictions re/clauses *c* et *d*:

1. Le droit additionnel ci-dessus mentionné sera valide tant et aussi longtemps que la compagnie Cabano Transport Ltée, demeurera actionnaire majoritaire de la compagnie Humphrey's Transfer Ltd.

2. Les services donnés en vertu des clauses *c* et *d* devront être opérés conjointement avec des permis complémentaires à être obtenus des juridictions concernées et dont des copies devront être déposées à la Commission des transports du Québec.

désire être autorisée à donner le service additionnel suivant:

En donnant le service autorisé aux terminus de Montréal et de Québec par les clauses *c* et *d* de son permis portant le numéro 4561-V, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises à tous les endroits situés dans un rayon de 75 milles de Québec et dans un rayon de 125 milles de Montréal.

Rôle Q-10063
15-V-D-26 (Q-300-003)

TRANSPORT D'ANJOU INC.

373, Témiscouata
C.P. 430
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) (Qué.)
G5R 3Z1

Modification de permis (re/droit additionnel à la clause *a*):

La requérante qui est autorisée en vertu de la clause *a* de son permis à donner le service de transport suivant:

a) Transport général - longue distance - route -

a) De Rivière-du-Loup, à Montmagny et Québec et Montréal via routes 2, 2-A, et retour.

En donnant le service autorisé par la clause *a* de son permis, la détentrice a le droit et l'obligation de faire la cueillette et la livraison des marchandises au moins deux fois par semaine, dans toutes les localités situées dans les districts électoraux-provinciaux de L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata, ainsi qu'à Biencourt et Lac-des-Aigles.

Droits additionnels re/clause *a*:

1. En donnant le service prévu par cette clause, la détentrice est autorisée à effectuer la livraison de bois préparé dans un rayon de 75 milles de Québec et dans un rayon de 100 milles de Montréal, ainsi qu'à Lambton et à Lac Mégantic.

2. Le droit additionnel no 1 n'autorise pas non plus la détentrice à effectuer des livraisons de bois aux endroits situés dans le comté d'Arthabaska ainsi qu'à Daveluyville (Nicolet).

3. En donnant le service autorisé par la clause *a* de son permis, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants: Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, St-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière Boyer, St-Etienne, L'Ancienne-Lorette, Beauport, Val-Bélair, Charlesbourg, Courville, Giffard, Lac-Delage, Loretteville, Montmorency, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Vanier, Villeneuve, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Michel-Archange, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Est, Charlesbourg-Ouest, Lac-Edouard, Lac St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Ste-Thérèse-de-Lisieux, St-Augustin-de-Desmaures.

Restrictions re/clause *a*:

1. Le droit additionnel n'autorise pas la détentrice à donner un service de cueillette à St-Pamphile et à Tourville, dans le comté de L'Islet.

2. Ce droit additionnel n'autorise pas non plus la détentrice à effectuer des livraisons de bois aux endroits situés dans le comté d'Arthabaska ainsi qu'à Daveluyville (Nicolet).

désire que ladite clause *a* soit modifiée pour y ajouter aux droits additionnels déjà existants le droit additionnel suivant:

En donnant le service autorisé aux terminus de Montréal et de Québec par la clause *a* de son permis portant le numéro 15-V, et ce uniquement pour le transport de marchandises provenant ou destinées aux provinces de l'Atlantique qu'elle est autorisée à transporter en vertu des clauses *a* et *b* de son permis, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises à tous les endroits situés dans un rayon de 75 milles de Québec et dans un rayon de 125 milles de Montréal.

Rôle Q-10064
3312-V-D-8

CARON & FILS TRANSPORT INC.
Chemin des Poiriers
C.P. 400
Montmagny
(Montmagny (Qué.)
G5V 3S7

Droit additionnel de location:

Caron & Fils Transport Inc., désire être autorisée à prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec, et à prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris en louage à court terme n'excède pas 2 à la fois.

Restriction re/location:

La requérante devra déposer à tous les mois les contrats de location.

Rôle Q-10065
23227-V-D-4

LES DÉMÉNAGEMENTS TRANS-QUÉBEC INC.
TRANS-QUÉBEC MOVING INC.
1815, de Celles
Québec
G2B 3W4

Droit additionnel de location:

Les Déménagements Trans-Québec Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec et à prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas 2 à la fois.

Restriction et condition re/ location:

La requérante devra produire les contrats de location à la Commission des transports du Québec à tous les deux mois.

Rôle Q-10066
1997-V-D-5

A. CLAVEAU TRANSPORT INC.
C.P. 190
123, boul. Taschereau
Jonquière
(Chicoutimi) (Qué.) G7X 1H2

Modification de permis (droit additionnel):

La partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis 1997-V et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir:

Les matières en vrac énumérées dans les groupes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du Règlement 12L.

Rôle Q-10067
7181-V-D-10

LAPOINTE & FILS LTÉE
C.P. 70
Laurier-Station
(Lotbinière) (Qué.)
G0S 1N0

Modification de permis:

La partie requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant conformément aux dispositions de l'article 13-A de l'Ordonnance générale sur le camionnage:

La détentrice est autorisée à louer ses véhicules automobiles, qu'ils soient conduits par elle-même, ses employés ou préposés, ou par le locataire du véhicule, ses préposés ou employés, et ce aux conditions qu'il plaira à la Commission des tranpsorts du Québec de déterminer.

Rôle Q-10068
11978-V-D-4

BOILY, GHISLAIN
24, rue Godbout
St-Romuald-d'Etchemin
(Lévis) (Qué.)
G6W 3K9

Modification de permis:

La partie requérante demande d'ajouter à son permis actuel le service additionnel suivant:

De Beaupré à Montréal et retour, pour le transport de drèche, par équipement spécialisé (remorque munie d'un souffleur).

Rôle Q-10069
13963-V-D-15

SPEEDWAY EXPRESS LTD.
3600, boul. Wilfrid Hamel
Québec (Qué.)
G2E 2G7

Modification de permis re/droit additionnel clause *a*;

La requérante, qui est autorisée en vertu de la clause *a* de son permis et du droit additionnel y rattaché à donner le service de transport suivant:

a) Transport général - longue distance - route -

a) De Montréal, Québec, Rimouski et New Richmond à la frontière Québec – Nouveau-Brunswick (ports d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis et Cross-Pointe), et retour, pour le transport de marchandises destinées aux provinces atlantiques ou en provenance de celles-ci tel qu'autorisé.

Droit additionnel re/ clause *a*:

En donnant le service autorisé au terminus de Québec, par la clause *a* de son permis portant le numéro 13963-V, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises aux endroits suivants:

Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, St-Joseph-de-la-Pointe-

de-Lévy, St-Lambert-de-Lauzon, St-Louis-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, L'Ancienne-Lorette, Beauport, Val-Bélair, Charlesbourg, Courville, Giffard, Lac-Delage, Loretteville, Montmorency, Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Vanier, Villeneuve, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Michel-Archange, Stoneham et Tewkesbury, Lac St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Ste-Thérèse-de-Lisieux, St-Augustin-des-Maures.

désire que le droit additionnel rattaché à ladite clause *a* soit modifié pour se lire à l'avenir comme suit:

En donnant le service autorisé aux terminus de Montréal et de Québec par la clause *a* de son permis portant le numéro 13963-V, la détentrice est autorisée à effectuer la cueillette et la livraison de marchandises à tous les endroits situés dans un rayon de 75 milles de Québec et dans un rayon de 125 milles de Montréal.

Rôle Q-10071
Q-504687-D-001
McBREAIRTY, ROBERT
St-Francis, Maine, U.S.A.
Place d'affaires:
INDUSTRIES MAIBEC INC.
660, rue Lenoir, Ste-Foy (Qué.)

Requête en vertu de l'article 2.72.8:

Le requérant demande l'annulation de ses permis extraprovinciaux Q-50468-E-001 et E-002, décisions QCV-7786 et QCV-7787.

Rôle Q-10072
Q-504669-D-001
GARDNER, ROBERT
Allagash, Maine, U.S.A.
Place d'affaires:
INDUSTRIES MAIBEC INC.
660, rue Lenoir, Ste-Foy (Qué.)

Requête en vertu de l'article 2.72.8:

Le requérant demande à la Commission, l'annulation de son permis extraprovincial Q-504669-E-001, décision QCV-7991.

Rôle Q-10073
Q-504458-D-004
CLOUTIER, RENÉ
161, boul. Central sud
Duberger (Qué.) G1N 4H8
et
Q-505883-D-001
POIRIER, RAYNALD
131, Chauveau ouest
Neufchâtel (Qué.) G2C 1A7

Demande de transfert:

Cloutier, René, demande à la Commission de transférer à:

Poirier, Raynald
131, Chauveau ouest
Neufchâtel (Qué.)
G2C 1A7

le permis Q-504458-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10074
Q-504820-D-002
VAUDREUIL, JACQUES
12, des Saules, app. no 6
Québec 3, (Qué.) G1L 1R6

Le requérant demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac, sauf les matières de nature minérale.

Rôle Q-10075
Q-505873-D-004
CORRIVEAU, JEAN-PAUL
75, St-Henri, Lauzon
(Lévis) (Qué.) G6V 3H5

Le représentant, qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-10076
Q-505873-D-003
CORRIVEAU, JEAN-PAUL
75, St-Henri, Lauzon
(Lévis) (Qué.) G6V 3H5

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-10077
Q-505873-D-002
CORRIVEAU, JEAN-PAUL
75, St-Henri, Lauzon
(Lévis) (Qué.) G6V 3H5

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-10078
Q-505873-D-001
CORRIVEAU, JEAN-PAUL
75, St-Henri, Lauzon
(Lévis) (Qué.) G6V 3H5

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission, un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur, pour le transport de toutes matières en vrac.

Rôle Q-10079
Q-504046-D-002
MICHEL, PHILIPPE
1942, Drouin
Giffard (Qué.) G1E 3W5
et
Q-505398-D-002
DUCHESNEAU, MICHEL
44, rue Ste-Cristine
Beauport (Qué.) G1E 4V9

Demande de transfert:
Michel, Philippe, demande à la Commission de transférer à:
Duchesneau, Michel
44, rue Ste-Christine
Beauport (Qué.)
G1E 4V9
le permis Q-504046-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10080
Q-504735-D-002
LAVOIE, PAUL-ÉMILE
St-Eugène
(Roverval) (Qué.) J0C 1J0
et
Q-501624-D-002
ROCHELEAU, ROGER
Rang St-Joseph, Mistassini
(Roberval) (Qué.) G0W 2C0

Demande de transfert:
Lavoie, Paul-Emile, demande à la Commission de transférer à:
Rocheleau, Roger
Rang St-Joseph
Mistassini
(Roberval) (Qué.)
G0W 2C0
le permis Q-504735-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Artisan.

Rôle Q-10081
Q-503470-D-003
OVILA GAUTHIER LTÉE
550, Price ouest
Chicoutimi, (Qué.) G7J 1H4
et
Q-505635-D-001 et D-002
LES ENTREPRISES ALAIN LAVOIE LTÉE
304, Clément
Chicoutimi (Qué.) G7G 2P4

Demande de transfert:
Ovila Gauthier Ltée, demande à la Commission de transférer à:
Les Entreprises Alain Lavoie Ltée.,
304, Clément
Chicoutimi (Qué.)
G7G 2P4
les permis Q-503470-D-001 et D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10082
Q-503138-D-004
DOLBEC HENRI RÉAL
23, 4e Rue
Val-St-Michel (Qué.)

Le requérant demande à la Commission l'annulation de son permis Q-503138-D-003.

Rôle Q-10084
872-V-D-2
J.L.P. BRETON INC.
641, Christophe-Colomb ouest
Québec (Qué.)
G1N 2K5

Supression totale de permis:
Conformément aux dispositions de l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la partie requérante demande l'annulation de son permis, savoir:
a) Transport général - service local -
a) Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.
b) Transport général - longue distance - rayon -
b) De Québec à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville, et retour.

Rôle Q-10085
Q-201108-D-003
JEAN VILLENEUVE ENR.
(Villeneuve, Jean)
506, chemin Bolduc
Bernières (Lévis) G0S 1C0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Bernières.

Rôle Q-10086
Q-504151-D-005
SAVARD, GABRIEL
2840 boulevard St-Paul
Chicoutimi (Qué.)
et
Q-503768-D-002
TREMBLAY, JEAN-YVES
310, Anse-à-Benjamin
Villa la Baie
Bagotville (Qué.)

Demande de transfert:
Savard, Gabriel, demande à la Commission de transférer à:
Tremblay, Jean-Yves
310 Anse-à-Benjamin
Villa la Baie
Bagotville (Qué.)
le permis Q-504151-D-003 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10087
Q-504149-D-003
PELLETIER, ROBERT
81, Turgeon
Hébertville, (Lac St-Jean) (Qué.)
G0W 1S0
et
Q-505887-D-001
LACHANCE, ROLAND
1170, rue Principale
St-Prime (Roberval) (Qué.)
G0W 2W0

Demande de transfert:
Pelletier, Robert, demande à la Commission de transférer à:
Lachance, Roland
1170, rue Principale
St-Prime
(Roberval) (Qué.)
G0W 2W0
le permis Q-504149-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10088
Q-505889-D-001
TREMBLAY, LUCIEN
St-Aimé-des-Lacs
(Charlevoix) (Qué.)

Le requérant qui possédait un camion immatriculé au 14 avril 1972, demande à la Commission un permis de camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-10090
Q-202618-D-001
RICHARD, PAUL-AIMÉ
C.P. 368
Rivière-au-Renard (Gaspé) G0E 2A0

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Gaspé, A-31.

Rôle Q-10092
2908-A-D-4
DOUCET, GÉRALD
1301, rue Principale
St-Jean-des-Piles
(Champlain) (Qué.) G0X 2V0

Demande de transport saisonnier:
1. Pour obtenir le renouvellement pour la saison de ski 1976-77, de son permis de transport saisonnier, catégorie Economique, de Grand-Mère à la Station de Ski Vallée Pruneau, Grandes-Piles, et retour, les mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche soirs (permis 2908-A-S-2).
2. Pour obtenir une clause additionnelle à son permis lui donnant droit de donner le service suivant: transport saisonnier de personnes, catégorie Economique, pour véhiculer les équipes de hockey mineur et de baseball mineur pour le Service des Loisirs de la Ville de Grand-Mère, de Grand-Mère à tous autres endroits situés dans un rayon de cent (100) milles de ladite ville, et retour.

Rôle Q-10093
10533-V-D-3
AUCLAIR TRANSPORT INC.
1630, boulevard Talbot
Notre-Dame-des-Laurentides
(Québec) (Qué.) G0A 2S0

Modification de permis:
La requérante qui est autorisée en vertu de la clause *b* de son permis à donner le service de transport suivant:
b) Transport restreint - longue distance - rayon - irrégulier -
b) De Notre-Dame-des-Laurentides à ailleurs dans la province, et retour, pour déménagements.
désire que ladite clause de son permis soit modifiée à la suite de la fusion de la municipalité de Notre-Dame-des-Laurentides à la ville de Charlesbourg pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:
b) Transport restreint - longue distance - rayon - irrégulier -
b) De Charlesbourg à ailleurs dans la province, et retour, pour déménagements.
La requérante désire de plus être autorisée à donner le service de transport additionnel suivant:
Transport restreint - longue distance - territoire -
De tout point à tout point dans la province de Québec pourvu que la distance entre les deux points soit de plus de 100 milles pour déménagements.

Rôle Q-10094
2482-V-D-3
COMEAU, YVON
St-Malachie
(Dorchester) (Qué.) G0R 3N0
et
4732-V
GRENIER TRANSPORT INC.
Route Chassé, C.P. 700
Ste-Marie
(Beauce) (Qué.) G0S 2Y0

Transfert de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à transférer son permis à Grenier Transport Inc., lequel permis se lit comme suit:

a) Transport général - service local -

a) St-Malachie et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites dudit endroit.

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De St-Malachie à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles dudit endroit, et retour.

c) Transport général - longue distance - route restreinte -

c) De St-Malachie à Québec, et retour.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - saisonnier - contrat -

d) De St-Malachie à Sherbrooke, pour le transport des produits de l'érable, pour le compte de, et sur le paiement des frais de transport par Beaudry Maple Products Inc.

Ce permis est sujet aux conditions et droits payables en vertu des règlements en vigueur.

66328-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-7390-C	30-11-76	Q-505119-P-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ANDRE VALLEE et L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 01 INC. Intimés			Q-7702	Rejetée
QCV-7512-C	30-11-76	Q-505362-P-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant JEAN-PAUL BRISEBOIS Intimé			Q-7976	Rejetée
QCV-8135	01-12-76	Q-501032-P-1 GREGOIRE CLOUTIER	854	31-01-76	Q-7028	

La Commission:

1. revise la décision QCV-5089;
2. annule à toutes fins que de droit le permis Q-501032 accordé à M. Grégoire Cloutier pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 9.

QL-444-C	29-11-76	Q-600211-P-1 CLAUDE WARREN TRUCK LEASING AND RENTAL LIMITED et WARREN TRANSPORT LIMITED Requérantes			Q-8738	

La Commission corrige la décision QL-444 en y ajoutant le paragraphe 3 suivant:

3. décrète la confiscation du montant de $50 dans la cause Q-7752.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPV-742	29-11-76	1697-A-D-2 BEAUCE AUTOBUS INC. Requérante Modification de permis		06-03-76	Q-7250	Rejetée
QPE-884-C	29-11-76	Q-100033-D-1-10 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant CORPORATION DE TRANSPORT ROUYN-NORANDA Intimée			Q-7025	Rejetée
QPT-2905-C	29-11-76	Q-202411 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ROSARIO LANDRY Intimé			Q-8055	Rejetée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCR-1666	29-11-76	6848-V-DS-1 THOMAS FECTEAU & FILS LTEE Requérante-cédante LES ENTREPRISES ROGER FECTEAU ENR. *ROGER FECTEAU ENTERPRISES REG'D.* (Roger Fecteau) Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	7, 8, 9 juin 76	QRS-1967	

La Commission:

1. accorde la requête;

2. autorise le transfert du permis no 6848-V détenu par Thomas Fecteau & Fils Ltée en faveur de Les Entreprises Roger Fecteau Enrg., (Roger Fecteau . . .), lequel permis se lit:

a) Transport restreint - local -

Thetford Mines et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite municipalité, pour le transport de matériaux d'excavation;

b) Transport restreint - longue distance - rayon -

De Thetford Mines à tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles des limites de ladite municipalité en suivant les routes principales et retour, pour le transport de matériaux d'excavation.

N.B.: La détentrice ci-dessus mentionnée devra pour ladite entreprise de camionnage, tenir une comptabilité distincte de celle du commerce d'entrepreneur général.

3. fixe les taux tels que présentés avec la requête.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1675	29-11-76	24912-V-D-1 PIERRE GRANT Requérant Demande de permis		06-03-76	Q-7222	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1676	29-11-76	14963-V-D-1 CARMEL GAUTHIER et CARMEL GAUTHIER INC. Requérants Transfert de permis		06-03-76	Q-7273	Rejetée
QCR-1693 QCS-1101	01-12-76	18275-V-D-3 LAC ST-JEAN DEMENAGEMENT LIMITEE Requérante Modification de permis	1788	13-03-76	Q-7309	

La Commission:

accueille la requête telle que modifiée à l'audience;

modifie les permis de la requérante, de sorte que pour le transport restreint, les services local et à longue distance, et les territoires, rayon et routes restreintes mentionnés aux clauses *a* à *f* de ses permis, et sujet aux restrictions y indiquées, elle pourra, en plus des ménages et ameublements usagés autorisés par tels permis, fournir aussi lors de déménagements, des services de transport de meubles neufs, fournitures, équipements de magasins, bureaux, musées, hôpitaux, institutions et autres établissements; d'équipements électroniques et des accessoires auxiliaires nécessaires, tels que panneaux de contrôle, tabulateurs; d'articles incluant des travaux d'art, meubles et instruments de musique, exhibits et articles neufs ou usagés, qui requièrent une manutention et un équipement spécial; et de tout ce qui se trouve à l'intérieur et à l'extérieur d'une propriété.

QCR-1694	01-12-76	443-V-D-13 HARVEY TRANSPORT LIMITEE Requérante Modification de permis	3403	17-04-76	Q-7656	Rejetée
QCV-2330-C	30-11-76	Q-501706-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant MAURICE LABRECQUE et GERARD JALBERT Intimés			Q-4001	Rejetée
QCV-2723-C	30-11-76	Q-504651-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant LA CIE DE BOIS LUCEVILLE LTEE Intimée			Q-3802	Rejetée
QCV-2725-C	30-11-76	Q-504651-D-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant LA CIE DE BOIS LUCEVILLE LTEE Intimée			Q-3801	Rejetée
QCV-3023-C	30-11-76	Q-501524-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ROGER GAUDRAULT Intimé			Q-2640	Rejetée
QCV-6251-C	30-11-76	Q-503507-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant A.B. READY MIX & EQUIPEMENT INC. Intimée			Q-5295	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-6646-C	30-11-76	Q-502613-D-4 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant JEAN-PAUL VAILLANCOURT Intimé			Q-5229	Rejetée
QCV-6764-C	30-11-76	Q-505226-E-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant DYSARTS SERVICE MCR 156 Intimée			Q-6089	Rejetée
QCV-7070-C	30-11-76	Q-504444-DS-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ROGER MONTMINY et GASTON MATHIEU Intimés			QRS-1739	Rejetée
QCV-7376-C	30-11-76	Q-504531-D-5 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant L. & T. BOUCHARD INC. Intimée			Q-7418	Rejetée
QCV-7440-C	30-11-76	Q-505612-DS-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant OVILA DUFOUR et OVILA DUFOUR INC. Intimés			QRS-1827	Rejetée
QCV-7471-C	30-11-76	Q-505622-E-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant GASTON QUIRION Intimé			Q-7847	Rejetée
QCV-7550-C	30-11-76	Q-505691-DS-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ARMAND GUILLEMETTE et JACQUES BELAND Intimés			QRS-1914	Rejetée
QCV-7845-C	30-11-76	Q-505479-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant LAVAL LABRIE et L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 03 INC. Intimés			Q-6995	La Commission corrige le dispositif de la décision QCV-7845 en ajoutant, à la 2e ligne du dispositif de la décision les mots de catégorie «artisan» après les mots «camionnage en vrac».

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8136	01-12-76	Q-502312-D-1 ALAIN DIONNE Requérant LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC. Intervenante Demande de permis		25-01-75	Q-2751	

La Commission autorise la délivrance, en faveur du requérant, d'un permis de camionnage en vrac, de catégorie artisan et se rapportant à la région numéro 2, pour le véhicule ci-après désigné: «un camion de marque Ford de l'année 1974, numéro de série W90TU9T49279».

QCV-8137	01-12-76	Q-504130-D-1, D-2, D-3, D-4, D-5, D-6 LOUIS-PHILIPPE GRAVEL Q-505334-D-1, D-2, D-3, D-4, D-5, D-6 L.P. GRAVEL INC. Requérants L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 02 INC. Intervenante Transferts de permis		27-12-75	Q-6777 Q-6778 Q-6779 Q-6780 Q-6781 Q-6782	Désistements
QL-256-C	29-11-76	1340-DY & 1150-DYV-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant GAREAU AUTO INC. Intimée			Q-1442	Rejetée
QL-327-C	29-11-76	1508-DY & 2116-DYV-D-1 (600307-D-1) L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant ROUSSEAU INC. Intimée			Q-6329	Rejetée
QL-341-C	29-11-76	3137-DYV-D-1 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant JACQUES DEBROUX Intimé			Q-6651	Rejetée
QL-428	30-11-76	1418-DY 2063-DYV-D-1 (Q-600282) LA DILIGENCE FORD VENTE LTEE Requérante Demande de permis	4649	07-06-75	Q-3662	

La Commission:
1. accorde en partie la requête;
2. autorise en faveur de:
   La Diligence Ford Vente Ltée
   321, Notre-Dame ouest
   Victoriaville
   (Arthabaska) (Qué.)

l'émission des permis suivants: Q-600282
1418-DY
Service 1:
Location à court terme de véhicules de promenade.
Service 2:
Location à long terme de véhicules de promenade.
2063-DYV
Service 3:
Location à court terme de camions.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
Service 4: Location à long terme de camions. Restriction: Les services 1 et 3 sont restreints aux clients dans l'attente d'un véhicule neuf ou en réparation. 3. fixe les taux tels que présentés avec la requête.						
QS-1539-TF-C	29-11-76	3186-A-MTF-2 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant MARCEL CHOUINARD Intimé			QRS-1584	Rejetée
QS-1701-C	29-11-76	22604-V-S-3 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant A.G.D. TRANSPORT LIMITED Intimé			QRS-1928	Rejetée
QS-1752-C	29-11-76	24050-V-S-3 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérant EDGAR MILLETTE et PROVOST CARTAGE INC. Intimés			QRS-2034	La Commission rejette la requête, sauf à se pourvoir s'il y a lieu.

SEANCES EN CHAMBRES

QPV-743-S	29-11-76	3678-A-D-1 H.P. COSSETTE & FRERE ENR. Requérante Demande de transport saisonnier	7108	04-09-76	Q-8503	La Commission: 1. accorde en partie la requête; 2. ce permis sera valide jusqu'au 30 juin 1977.
QPV-744-S	01-12-76	3423-A-D-6 JEAN MARC OUELLET ENR. (Jean-Marc Ouellet...) Demande de transport saisonnier	7112	04-09-76	Q-8541	La Commission: 1. accorde la requête; 2. du 13 janvier 1977 au 31 décembre 1977.
QPT-3372	26-11-76	Q-200394-D-2 ROLLAND LEMIRE Requérant-cédant Q-202054 CLAUDE LAQUERRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis		09-10-76	Q-8913	Accordée
QPT-3375	26-11-76	Q-200422 CLEMENT LAPRISE Requérant-cédant Q-202575 (001) JEAN HARVEY Requérant-cessionnaire Transfert de permis		09-10-76	Q-8833	Accordée
QPT-3376	01-12-76	Q-201907 BERNARD TRUDEL Requérant-cédant		23-10-76	Q-9000	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.G. page	G.O.G. date	Cause	Décisions
		Q-202587 YVAN GARNEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis				
QPT-3377	01-12-76	Q-202313 GILLES COURCHESNE Requérant-cédant Q-202585 RAOUL MOREAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis		23-10-76	Q-8991	Accordée
QCR-1679	02-12-76	15908-V-D-3 LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC. Suppression de service	8139	23-10-76	Q-9011	Accordée
QCR-1680	02-12-76	14818-V-D-1 LUCIEN MALTAIS Suppression totale de permis	8138	23-10-76	Q-9004	Accordée
QCR-1681	02-12-76	14823-V-D-1 JEAN-PAUL LESSARD (Décédé) Suppression totale de permis	8137	23-10-76	Q-8997	Accordée
QCR-1682	02-12-76	15231-V-D-1 EUSTACHE TREMBLAY Suppression de services	8137	23-10-76	Q-8998	Accordée
QCR-1683	02-12-76	22667-V-D-1 TOURVILLE TRANSPORT ENR. (Patrice et Réjean Pelletier) Suppression de permis	8128	23-10-76	Q-8956	Accordée
QCR-1684	02-12-76	22156-V-D-1 JOCELYN COTE Suppression de permis	8127	23-10-76	Q-8955	Accordée
QCR-1685	02-12-76	21888-V-D-1 GUY ST-LAURENT Suppression de service	8127	23-10-76	Q-8954	Accordée
QCR-1686	02-12-76	20166-V-D-1 TRANSPORT LAROUCHE LTEE Suppression de permis		23-10-76	Q-8953	Accordée
QCR-1687	02-12-76	20140-V-D-2 SERVICE DE SCIERIE DOLBEAU LTEE Suppression de permis		23-10-76	Q-8952	Accordée
QCR-1688	02-12-76	22738-V-D-2 JEAN-PAUL IMBAULT Suppression de permis	8128	23-10-76	Q-8957	Accordée
QCR-1689	02-12-76	22890-V-D-2 CHARLES-HENRI ROY Suppression de service	8128	23-10-76	Q-8958	Accordée
QCR-1690	02-12-76	24171-V-D-2 LEON TREMBLAY Suppression d'une expéditrice	8128	23-10-76	Q-8959	Accordée
QCR-1691-S	02-12-76	7181-V-D-7 LAPOINTE & FILS LTEE Suppression de service	8126	23-10-76	Q-8935	Accordée
QCR-1692	02-12-76	8063-V-D-2 LUCIEN GUERARD Suppression totale de service	8127	23-10-76	Q-8951	Accordée
QCS-1089	02-12-76	25263-V-D-1 BERNARD VINCENT Voiturier-remorqueur 23782-V TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Voiturier-roulier	7601	02-10-76	Q-8732	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-1092-TF	26-11-76	15130-V MTF-7 MODERN TANK LINES INC. Modification de tarifs			QRS-2210	

La Commission croit devoir faire droit à la présente requête et, en conséquence, modifie les tarifs applicables au transport effectué en vertu de ce permis comme suit:

a) Voir annexe « B » ci-jointe par la clause *c* de son permis 15130-V;

b) Voir la liste des taux faisant partie de son contrat avec Imperial Oil Limited, également jointe à la présente, pour la clause *e* de son permis 15130-V (Annexes « C » et « D »).

N.B.: La liste des taux en vigueur avant la présente décision concernant la clause *c* de son permis 15130-V, est également annexée (Annexe « A »).

Conditions:

1. La présente décision entre en vigueur à compter de la date de la signification de la présente décision et demeure en vigueur jusqu'à décision contraire pourvu que dans les 15 jours de la date de la signification de la présente décision, le requérant fasse publier pendant trois jours consécutifs dans un ou plusieurs journaux de langue française publiés dans toutes les régions où cette modification doit s'appliquer, un avis de la nature de ladite modification, conformément à la formule en annexe et fournisse à l'administrateur au siège social de Québec ou à l'administrateur adjoint au bureau de Montréal suivant le cas, dans les 20 jours de la date de la présente décision les pages du ou des journaux dans lesquels ledit avis a été publié;

2. En conformité avec les dispositions de la section 3 du chapitre IX du Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne, la Commission des transports du Québec peut par une décision ultérieure amender ou rescinder la présente décision.

ANNEXE « A » (clause *c*)

From Montreal East, Québec Refineries:
To:

	Actual rates Light products Min. 8000 Light oil	Actual rates Heavy products Min. 7000 Bunker
Acton Vale	.0145¢	.0157¢
Arthabaska	.0194¢	.0206¢
Asbestos	.0206¢	.0218¢
Bécancour	.0194¢	.0212¢
Bromptonville	.0194¢	.0212¢
Cap-de-la-Madeleine	.0194¢	.0212¢
Danville	.0206¢	.0218¢
Drummondville	.0145¢	.0157¢
Gentilly	.0206¢	.0224¢
Granby	.0145¢	.0157¢
Kingsbury	.0188¢	.0200¢
Kingsey-Falls	.0194¢	.0206¢
Manseau	.0194¢	.0212¢
Nicolet	.0194¢	.0206¢
Notre-Dame-du-Bon-Conseil	.0157¢	.0169¢

From Montreal East, Québec Refineries:
to:

	Actual rates Light products Min. 8000 Light oil	Actual rates Heavy products Min. 7000 Bunker
Plessisville	.0200¢	.0212¢
Princeville	.0200¢	.0212¢
Richmond	.0182¢	.0201¢
Sherbrooke	.0194¢	.0212¢
Sorel	.0145¢	.0157¢
St-Hyacinthe	.0097¢	.0103¢
St-Léonard-d'Aston	.0164¢	.0176¢
St-Grégoire	.0182¢	.0194¢
Trois-Rivières	.0194¢	.0206¢
Valcourt	.0200¢	.0212¢
Victoriaville	.0194¢	.0206¢
Waterloo	.0169¢	.0182¢
Windsor Mills	.0182¢	.0188¢
Warwick	.0194¢	.0206¢

To points not stated elsewhere in a radius of 50 miles from Drummondville, the closest point will apply plus 80 cents a mile from the closest point to final destination and return to the closest point.

ANNEXE « D » (clause *e*)

Rates per gallon from Drummondville Pipeline Terminal within a radius of 150 miles:

Plants	Ex Drummondville Per gallon
Acton Vale	.0100¢
Asbestos	.0130¢
Beebe	.0218¢
Black Lake	.0182¢
Bromptonville	.0138¢
Bury	.0218¢
Cap-de-la-Madeleine	.0100¢
Coaticook	.0187¢
Danville	.0112¢
Drummondville	.0062¢
East Angus	.0174¢
Grand-Mère	.0150¢
Kingsey-Falls	.0125¢
Knowlton	.0187¢
Lac Mégantic	.0275¢
La Tuque	.0283¢
Lennoxville	.0150¢
Magog	.0174¢
Manseau	.0119¢
Nicolet	.0112¢
Pierreville	.0093¢
Plessisville	.0119¢
Princeville	.0112¢
Richmond	.0100¢
Rock Island	.0200¢
Roxton Pond	.0125¢
St-Eugène	.0088¢
St-Germain	.0062¢
St-Grégoire	.0088¢
St-Marc-des-Carrières	.0182¢

Plants	Ex Drummondville Per gallon	Plants	Ex Drummondville Per gallon	Plants	Ex Drummondville Per gallon
St-Nicéphore	*.0062¢*	*Shawinigan*	*.0138¢*	*Victoriaville*	*.0100¢*
St-Roch-de-Makinac	*.0218¢*	*Sherbrooke*	*.0138¢*	*Waterloo*	*.0150¢*
Ste-Anne-de-la-Pérade	*.0150¢*	*Stanstead*	*.0193¢*	*Weedon*	*.0224¢*
Ste-Thècle	*.0178¢*	*Thetford Mines*	*.0187¢*	*Windsor Mills*	*.0130¢*
Scotstown	*.0263¢*	*Trois-Rivières*	*.0088¢*	*Wotton*	*.0187¢*
				Yamaska	*.0100¢*

Minimum 8,000 gallons per load.

To points not stated elsewhere in the 150 miles radius, the closest point will apply plus 85¢ a mile from the closest point to final destination and return to the closest point.

Shipper:
Imperial Oil Limited
MACCRAFT

Carrier:
Modern Tank Lines Inc.
GEORGE HAGGERTY.
Président.

ANNEXE «C» (clause *e*)

Formule no 10
Permis spécial

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Contrat de transport

IMPERIAL OIL LIMITED
2, Place Ville-Marie
Montréal 113, Québec
Partie de première part
L'expéditeur.

MODERN TANK LINES INC.
520, boulevard St-Joseph
Drummondville, Québec
Partie de seconde part
Le transporteur.

La partie de première part engage, à compter du 1er novembre 1976 jusqu'au 31 octobre 1977, la partie de seconde part pour faire le transport décrit ci-dessous aux taux et tarifs mentionnés au présent contrat.

Nature du transport:
Transport des produits suivants: huile à chauffage légère, kérosène, diesel, gazoline, par camion-citerne.
Taux et tarifs: (Voir annexe)
Conditions: (Voir annexe)
Le présent contrat est sujet à l'approbation de la Commission des transports du Québec.

IMPERIAL OIL LIMITED
Expéditeur
MACCRAFT

MODERN TANK LINES INC. (QCS-1092-TF)
Transporteur

Le président,
GEORGE HAGGERTY.

Date 27 octobre 1976.
CTDQ-19-août-73-5M

ANNEXE «B» (clause *c*)

From Montreal East, Québec Refineries:
To;

	Proposed rates Light products Min. 8000 Light Oil	Proposed rates Heavy products Min. 7000 Bunker		Proposed rates Light products Min. 8000 Light Oil	Proposed rates Heavy products Min. 7000 Bunker
Acton Vale	*0152¢*	*.0165¢*	*Manseau*	*.0210¢*	*.0233¢*
Arthabaska	*.0210¢*	*.0227¢*	*Nicolet*	*.0210¢*	*.0227¢*
Asbestos	*.0222¢*	*.0240¢*	*Notre-Dame-du-Bon-Conseil*	*.0170¢*	*.0186¢*
Bécancour	*.0210¢*	*.0233¢*	*Plessisville*	*.0216¢*	*.0233¢*
Bromptonville	*.0210¢*	*.0233*	*Princeville*	*.0216¢*	*.0233¢*
Cap-de-la-Madeleine	*.0210¢*	*.0233¢*	*Richmond*	*.0197¢*	*.0221¢*
Danville	*.0222¢*	*.0240¢*	*Sherbrooke*	*.0210¢*	*.0233¢*
Drummondville	*.0152¢*	*.0165¢*	*Sorel*	*.0152¢*	*.0165¢*
Gentilly	*.0222¢*	*.0246¢*	*St-Hyacinthe*	*.0105¢*	*.0125¢*
Granby	*.0152¢*	*.0165¢*	*St-Léonard-d'Aston*	*.0177¢*	*.0194¢*
Kingsbury	*.0203¢*	*.0220¢*	*St-Grégoire*	*.0197¢*	*.0213¢*
Kingsey-Falls	*.0210¢*	*.0227¢*	*Trois-Rivières*	*.0194¢*	*.0206¢*
			Valcourt	*.0216¢*	*.0233¢*

	Proposed rates Light products Min. 8000 Light Oil	Proposed rates Heavy products Min. 7000 Bunker		Proposed rates Light products Min. 8000 Light Oil	Proposed rates Heavy products Min. 7000 Bunker
Victoriaville	*.0210¢*	*.0227¢*	*Windsor Mills*	*.0197¢*	*.0207¢*
Waterloo	*.0183¢*	*.0200¢*	*Warwick*	*.0210¢*	*.0227¢*

To points not stated elsewhere in a radius of 50 miles from Drummondville, the closest point will apply plus 85 cents a mile from the closest point to final destination and return to the closest point.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-1093-TF	02-12-76	17471-V-D-1-TF SAVARD & DION TRANSPORT INC. Modification de tarifs	7605	02-10-76	Q-8741	Accordée
QCS-1102	02-12-76	8642-V-D-7 GOSSELIN EXPRESS LTEE *GOSSELIN EXPRESS LTD.* Suppression totale de services	8123	23-10-76	Q-8934	Accordée
QCS-1103	02-12-76	12940-V-D-3 BEAULIEU TRANSPORT LIMITEE Suppression de services	8138	23-10-76	Q-9003	Accordée
QCS-1104	02-12-76	20847-V-D-1 ROBERT GAGNON (Décédé) Suppression totale de permis	8137	23-10-76	Q-8996	Accordée
QCV-5678	26-11-76	Q-503770-D-1 MARIE LOUIS FECTEAU ENRG. Requérante-cédante Q-504757-D-1 LES ENTREPRISES M.L. FECTEAU INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	8433	08-11-75	Q-6289	Accordée
QCV-7630-I	26-11-76	Q-502016-D-1 LOUIS-PHILIPPE SIOUI Renouvellement de permis				Accordée
QCV-7631-I	26-11-76	Q-502016-D-2 LOUIS-PHILIPPE SIOUI Renouvellement de permis				Accordée
QCV-7632-I	26-11-76	Q-502016-D-3 LOUIS-PHILIPPE SIOUI Renouvellement de permis				Accordée
QCV-7633-I	26-11-76	Q-502016-D-4 LOUIS-PHILIPPE SIOUI Renouvellement de permis				Accordée
QCV-7912	30-11-76	Q-502482-D-5 FRANCIS VOCAL Requérant-cédant Q-505177-D-3 FERNAND GOSSELIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7366	18-09-76	Q-8618	Accordée

No	Date	Requérants	Publication		Cause	Décision
			journal	date		
QCV-8070	26-11-76	Q-504297-DS-3 PIERRE H. TRUDEL Requérant-cédant Q-505681-DS-1 ROBERT TRUDEL Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	10, 11, 12 mai 76	QRS-2089	Accordée
QCV-8071	30-11-76	Q-501990-DS-2 ROMEO VERREAULT Requérant-cédant Q-505747-DS-1 JEAN COTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	7, 8, 9 juil. 76	Q-8560	Accordée
QCV-8076	26-11-76	Q-500630-DS-2 SIMON MORIN Requérant-cédant Q-505664-DS-2 PAUL-EMILE GOSSELIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	19, 20, 21 août 76	Q-8949	Accordée
QCV-8090	02-12-76	Q-502432-DS-2 PIERRE-EMILE PAGEAU Requérant-cédant Q-505734-DS-1 RICHARD BUREAU ENR. (Richard Bureau opérant sous le nom de) Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	19, 21, 22 juin 76	QRS-2065	Accordée
QCV-8091	26-11-76	Q-502893-DS-2 YOLAND LANGLOIS (Mme Jacqueline Langlois, légataire universelle) Requérant-cédant Q-505819-DS-1 MICHEL ROBERGE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	13, 14, 15 sept. 76	Q-9032	Accordée
QCV-8094	02-12-76	Q-501259-DS-2 RICHARD LEVEILLEE Requérant-cédant Q-501122-DS-6 MARCEL TROTTIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	La Tribune	15, 16, 17 avril 76	QRS-2086	Accordée
QCV-8097	02-12-76	Q-505451-DS-2 JEAN BLAIS Requérant-cédant Q-505805-DS-1 GUY ROBERGE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Montréal-Matin	30, 31 août et 1er sept. 1976	Q-8657	Accordée
QCV-8101	02-12-76	Q-504204-DS-2 ADRIEN BEAULIEU LTEE Requérante-cédante Q-505778-DS-1 LAURETTE TANGUAY Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Journal de Québec	27, 28, 29 juil. 76	Q-8555	Accordée
QCV-8111	26-11-76	Q-502035-DS-6 EDGAR BLANCHETTE Requérant-cédant Q-505811-DS-1 MICHEL DURAND Requérant-cessionnaire Transfert de permis	Le Soleil	1, 2, 3 sept. 76	Q-8626	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8120-I	30-11-76	Q-504209-D-3 LES EXCAVATIONS DE MURDOCK INC. Renouvellement de permis				Accordée
QCV-8121-I	30-11-76	Q-503356-D-1 PIERRE GINGRAS Renouvellement de permis				Accordée
QCV-8122-I	30-11-76	Q-504059-D-2 ADRIEN LACROIX Renouvellement de permis				Accordée
QCV-8123-I	30-11-76	Q-502252-D-1 REAL BRUNELLE Renouvellement de permis				Rejetée

No	Date	Requérants	Publication journal	Publication date	Cause	Décisions
QCV-8125	30-11-76	Q-502182-DS-20 S.A.F. EQUIPEMENT INC. Requérante-cédante Q-505693-DS-2 S.A.F. CONSTRUCTION (1973) INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	12, 13, 14 mai 76	QRS-2042	La Commission rejette, à la suggestion du procureur des requérants, la présente requête.
QCV-8126	30-11-76	Q-502182-DS-19 S.A.F. EQUIPEMENT INC. Requérante-cédante Q-505693-DS-1 S.A.F. CONSTRUCTION (1973) INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	Le Devoir	12, 13, 14 mai 76	QRS-2041	La Commission à la suggestion du procureur des requérants, rejette la présente requête.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-8127	30-11-76	Q-503355-D-5 FERNAND TRUCHON Requérant-cédant Q-502988-D-2 GHISLAIN BOUILLON Requérant-cessionnaire Transfert de permis			Q-9408	Désistement
QCV-8129-I	02-12-76	Q-504335-D-1 RAYMOND BERUBE Renouvellement de permis				Accordée
QCV-8130-I	02-12-76	Q-504207-D-1 RENE CHARLAND Renouvellement de permis				Accordée
QCV-8131	02-12-76	Q-505615-D-1 LORENZO DERAPS Demande de permis	4031	08-05-76	Q-7856	Accordée
QCV-8132	02-12-76	Q-505833-D-1 CONSTANT BORDELEAU Demande de permis	8138	23-10-76	Q-9002	Accordée
QCV-8133	02-12-76	Q-505766-D-1 ADRIEN GIROUX Demande de permis	8139	23-10-76	Q-9006	Accordée

No	Date	Requérant	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décision
QCV-8134	02-12-76	Q-505766-D-2 ADRIEN GIROUX Demande de permis	8139	23-10-76	Q-9005	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
QPN-365 et QPN-366	01-12-76	25548-V-PN-1 et 2 MILSON INC. Requérante	Q-9535	Accordées	24-11-76
QPN-367 et QPN-368	01-12-76	25492-V-PN-1 et 2 MIDLAND DISTRIBUTORS (Fennell, William M. Jr.) Requérant	Q-9534	Accordée	24-11-76

REQUETE EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972) — CHAPITRE 55

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1845	8642-V-S-3 Cause: QRS-2186 GOSSELIN EXPRESS LTEE/LTD. Requérante	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 23, 24 et 25 septembre 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 15 janvier 1977.
QS-2849-S	3542-A-S-5 Cause: QRS-2170 J.G. CADORETTE INC. Requérante	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 26, 27 et 28 août 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1851	25563-V-S-1 Cause: QRS-2221 MICHEL BLANCHET Voiturier-remorqueur 13963-V SPEEDWAY EXPRESS LTD. Voiturier-roulier	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 21, 22 et 23 octobre 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 11 août 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1852	1158-V-S-2 Cause: QRS-2222 POTVIN TRANSPORT LTEE Voiturier-remorqueur 4724-V MAGNY TRANSPORT (INCORPORE) Voiturier-roulier	Demande parue dans le « Journal de Québec », les 27, 28 et 29 octobre 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 11 août 1977, ou jusqu'à décision finale.
QS-1855	Q-202196-S-1 MARIUS BERUBE Requérant	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin », les 23, 24 et 25 août 1976. Rejetée.	
QS-1856	1650-A-S-1 Cause: QRS-2173 LES AUTOBUS LACHANCE INC. Requérante	Demande parue dans le journal « Le Soleil », les 28, 29 et 30 septembre 1976. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 26 août 1977, ou jusqu'à décision finale.
QT-18	Q-504474-SI Cause: QRS-2219 TRANSPORT DUBUC ENR.	Accordée.	Ce permis expirera le 24 novembre 1976.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-9609-TF-C	12-11-76	CM-50000-P-001 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Avis proprio motu de la Commission, sous l'autorité de l'article 2.24 du Règlement 2 (1975), en vue de la fixation des taux et tarifs du transport des matières en vrac dans la région no 10.	1846	01-03-75	M-9119 M-15419 M-15420 M-15547 M-15767	

La Commission:

1. substitue au dispositif de sa décision MCV-7350-TF (QCV-6700-TF) et son annexe, le dispositif qui suit:

2. décrète que les taux et tarifs applicables dans la région no 10 pour le transport des matières en vrac définies au Règlement no 12, article 12.1, paragraphe *b* sont les suivants:

A) pour les matières en vrac visées au sous-paragraphe

i) sable, terre, petite pierre

Taux et tarifs minimum	*Véhicule de 2 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules de 3 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules munis de plus de 3 essieux*
A l'heure	$14	$18	$25

Taux et tarifs maximum

A la tonne/mille, suivant le poids mesuré par un appareil de pesage approuvé, lorsque tel appareil est disponible, ou suivant le poids total en charge utile permis pour le véhicule utilisé, lorsque aucun appareil de pesage n'est disponible.

Toutes catégories de véhicules

.75¢ le premier mille, plus .20¢ pour chaque mille additionnel, ou fraction de mille, pour tout parcours effectué dans la zone no 1 suivante:

— le territoire compris entre le boulevard Métropolitain d'une part et le fleuve Saint-Laurent, y compris toutes les îles vis-à-vis ledit territoire, borné à l'est par l'autoroute no 25 et à l'ouest par la route no 13 et son prolongement jusqu'au fleuve, le boulevard Métropolitain ainsi que les routes no 25 et no 13 étant exclus;

et

.75¢ pour le premier mille, plus .15¢ le mille additionnel, ou fraction de mille, pour tout parcours effectué dans la zone no 2 suivante:

— le territoire compris entre la route no 440 et le boulevard Métropolitain d'une part, borné à l'est par le prolongement de la route no 25 et à l'ouest par la route no 13, le boulevard Métropolitain ainsi que les routes no 25 et no 13 étant exclus;

et

.75¢ pour le premier mille, plus .10¢ par mille additionnel, ou fraction de mille, pour tout parcours effectué dans la zone no 3 suivante:

— tout le territoire situé hors des deux zones précitées et incluant le boulevard Métropolitain ainsi que les routes no 440, no 25 et no 13.

B) Pour les matières en vrac visées au sous-paragraphe

i) pour la grosse pierre et pour le béton bitumineux

Taux et tarifs minimum	*Véhicule de 2 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules de 3 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules munis de plus de 3 essieux*
A l'heure	$14	$18	$25

ou

Taux et tarifs maximum

A la tonne/mille, suivant le poids mesuré par un appareil de pesage approuvé, lorsque tel appareil est disponible, ou suivant le poids total en charge utile permis pour le véhicule utilisé lorsque aucun appareil de pesage n'est pas disponible.

Toutes catégories de véhicules

.90¢ pour le premier mille, plus .20¢ pour chaque mille additionnel, ou fraction de mille, pour tout parcours effectué dans la zone no 1 suivante:

— le territoire compris entre le boulevard Métropolitain d'une part et le fleuve Saint-Laurent, y compris toutes les îles vis-à-vis ledit territoire, borné à l'est par l'autoroute no 25 et à l'ouest par la route no 13 et son prolongement jusqu'au fleuve, le boulevard Métropolitain ainsi que les routes no 25 et no 13 étant exclus;

et

— .90¢ pour le premier mille, plus .15¢ le mille additionnel, ou fraction de mille, pour tout parcours effectué dans la zone no 2 suivante:

— le territoire compris entre la route no 440 et le boulevard Métropolitain d'une part, borné à l'est par le prolongement de la route no 25 et à l'ouest par la route no 13, le boulevard Métropolitain ainsi que les routes no 25 et no 13 étant exclus.

et

.90¢ pour le premier mille, plus .10¢ par mille additionnel, ou fraction de mille, pour tout parcours effectué dans la zone no 3 suivante:
— tout le territoire situé hors des deux zones précitées et incluant le boulevard Métropolitain ainsi que les routes no 440, no 25 et no 13.

C) Pour les matières en vrac visées aux sous-paragraphes:
ii) sel et calcium destiné à l'entretien des chemins
iv) les produits de matière minérale
vii) les produits de la ferme, de l'agriculture ou de la pêche transportés à une première usine de transformation ou au marché
x) le bois de chauffage et le charbon
xi) les copeaux de bois
xii) l'engrais pour la fertilisation des sols
xiii) le bois (autre que le bois en longueur de 4′ et 8′) n'ayant subi aucune autre opération que le sciage et l'écorçage

Taux et tarifs minimum	*Véhicule de 2 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules de 3 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules munis de plus de 3 essieux*
A l'heure	$14	$18	$25

ou

Taux et tarifs maximum — *Toutes catégories de véhicules*

A la tonne/mille, suivant le poids mesuré par un appareil de pesage approuvé, lorsque tel appareil est disponible, ou suivant le poids total en charge utile permis pour le véhicule utilisé, lorsque aucun appareil de pesage n'est disponible.

$1.30 la tonne du lieu d'origine au 15e mille inclusivement;
.10¢ par tonne/mille ou fraction de mille au-delà du 15e mille.

D) Pour les matières en vrac visées aux sous-paragraphes:
iv) matériaux utilisés lors de la construction et l'entretien des chemins publics
v) produits résultant d'une démolition
ix) rebuts de bois

Taux et tarifs minimum	*Véhicules de 2 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules de 3 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules munis de plus de 3 essieux*
Horaires seulement	$14	$18	$25

E) Pour les matières en vrac visées au sous-paragraphe:
iii) la neige et la glace —

Taux et tarifs minimum

A la verge cube/mille — .26¢ par verge cube, par mille, selon la capacité des boîtes utilisées.

Note: Quant à la Ville de Montréal, le tarif ci-dessus sera calculé comme suit:
— le nombre de milles parcourus, pour chaque secteur de transport, est calculé en ligne droite à partir d'un point central de ce secteur jusqu'au lieu de dépôt de la neige, le tout tel qu'illustré sur l'exhibit VM-7, cause M-9119, intitulé « Ville de Montréal, service de la voie publique, déneigement 1974 ».

F) Pour les matières en vrac visées au sous-paragraphe:
xiii) bois en longueur de 4′ et de 8′

Taux et tarifs minimum	*Véhicule de 2 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules de 3 essieux*	*Véhicule ou ensemble de véhicules munis de plus de 3 essieux*
A l'heure	$14	$18	$25

ou

Taux et tarifs maximum — *Toutes catégories de véhicules*

A la corde/mille

I — Bois mou (produits des résineux):
$2.60 la corde du lieu d'origine au 15e mille inclusivement;
.20¢ par mille ou fraction de mille au-delà du 15e mille.

II — Bois dur (produits des feuillus):
$3.20 la corde du lieu d'origine au 15e mille inclusivement;
.25¢ par mille ou fraction de mille au-delà du 15e mille.

G) Exception pour toutes les matières visées au Règlement no 12, article 12.1, paragraphe *b*, sauf pour le transport de la neige et de la glace
La présente décision ne s'applique pas aux camions ayant une charge utile de sept (7) tonnes ou moins loués par la Ville de Montréal, sauf lorsque lesdits camions sont utilisés pour le transport de la neige et de la glace.

3. décrète que lesdits taux et tarifs prendront effet le 27 septembre 1976.

SEANCES EN CHAMBRE

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-935-TF	03-11-76	97-A-S-2-TF AUTOBUS DRUMMONDVILLE LIMITEE Modification de tarif Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 30, 31 août 1976 et le 1er septembre 1976 en vertu de l'article 2.70.1 du Règlement no 2.			MRS-2952	Accordée
MPV-936-TF	03-11-76	551-A-S-3-TF BONIN AUTOBUS LIMITEE Modification de tarif Requête publiée dans le «Journal de Montréal» les 29, 30, 31 août 1976 en vertu de l'article 2.70.1 du Règlement no 2.			MRS-2999	Accordée
MPV-939-TF	04-11-76	543-A-D-2-TF LEO BEAUREGARD & FILS LTEE Modification de tarif	6495	14-08-76	M-17169	

La Commission:

1. fait partiellement droit à la requête;
2. autorise la requérante Léo Beauregard & Fils Ltée, R.R. no 3, St-Hilaire, Verchères, P.Q. permis no 543-A à modifier ses tarifs de la façon suivante:

Services de voyage à charte-partie:

Taux et tarifs montrés en annexe «A» de la décision de la cause M-13442, MPV-794-TF et QPV-641-TF en vigueur depuis le 5 juillet 1976.

Et l'échelle tarifaire suivante:

Pour le service régulier de transport par personne par autobus

ECHELLE TARIFAIRE

			Tarif
Local:	Adultes:	Passage simple	$0.40 – 3 billets $1.00
	Etudiants:	Passage simple	0.25 – 6 billets 1.00
Otteburn Park Train:	Adultes:	Passage simple	0.35 – 3 billets 1.00
	Etudiants:	Passage simple	0.25 – 6 billets 1.00

Circuit no 7	*Passage simple adultes*
McMaster	$0.70
Beloeil	0.60
St-Hilaire	0.50
St-Jean-Bte	0.40
	Passage simple étudiants
McMaster	$0.40
Beloeil	0.35
St-Hilaire	0.30
St-Jean-Bte	0.30
Circuit no 4	*Passage simple adultes*
1 à 1, 1 à 2, 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4	$0.40
1 et 2 à 3, 3 à 4	0.55
1et 2 à 4	0.65
1et 2 à 5, 3 à 5	1.15
4 à 5	0.90
	Tarifs
Circuit no 4	*Passage simple étudiants*
1 à 1, 1 à 2, 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4	$0.30
1et 2 à 3, 3 à 4	0.40
1et 2 à 4	0.55
1 et 2 à 5, 3 à 5	0.85
4 à 5	0.70
Circuit no 4	*Série 10 billets adultes*
1 à 1, 1 à 2, 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4	$3.00
1 et 2 à 3, 3 à 4	4.20
1et 2 à 4	5.50
1 et 2 à 5, 3 à 5	10.00
4 à 5	7.80

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
						Série 10 billets étudiants
		1 à 1, 1 à 2, 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4				$2.40
		1 et 2 à 3, 3 à 4				3.60
		1 et 2 à 4				4.80
		1 et 2 à 5, 3 à 5				7.00
		4 à 5				6.00

3. Ces tarifs entreront en vigueur à l'expiration des délais légaux sauf pour la fixation de voyage à charte-partie qui elle est en vigueur depuis le 5 juillet 1976 et commune à tous les transporteurs de personnes par autobus.

MPV-949-S	23-11-76	3756-A-DS-1 GARDERIE ABC Nouvelle demande Requête publiée dans le journal «La Presse» les 20, 21, 22 octobre 1976 en vertu de l'article 2.72.7 du Règlement no 2.			M-18291	Accordée
MPV-950-S	19-11-76	3703-A-D-1 BOUTIKOFF PAULINE ENRG. Nouvelle demande	7609	02-10-76	M-17548	Accordée
MPV-951-S	19-11-76	3625-A-D-3 HAKOYAN BOGHOS Nouvelle demande	7610	02-10-76	M-17569	Accordée
MPV-952	19-11-76	M-000002-D-1 no 49-A AUTOBUS LA SAPINIERE LTEE Nouvelle demande	7792	09-10-76	M-17808	Accordée
MPV-953-S	19-11-76	1908-A-D-6 TRANSPORT JEANNINE JOLIN INC. Nouvelle demande	7623	02-10-76	M-17702	Accordée
MPV-954-S	19-11-76	2003-A-D-4 CECILE MONGEAU Nouvelle demande	7623	02-10-76	M-17703	Accordée
MPV-955-S	19-11-76	3592-A-D-4 JEANNINE COURTEMANCHE Nouvelle demande	7624	02-10-76	M-17704	Accordée
MPV-956-S	19-11-76	2921-A-D-3 RONALD GEORGE GREENE Nouvelle demande	7793	09-10-76	M-17815	Accordée
MPV-957-S	22-11-76	3556-A-D-5 LES AUTOBUS ROLAND INC. Nouvelle demande	6495	14-08-76	M-17174	Accordée
MPV-958	19-11-76	3495-A FERNAND CONSTANTINEAU Nouvelle demande	3379	02-06-73	M-4364	Désistement
MPV-959	19-11-76	M-000071-S-12 (2079-A) VOYAGEUR INC. Modification de clause Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 3, 4, 5 novembre 1976 en vertu de l'article 2.71 du Règlement no 2.			MRS-3115	Accordée
MPT-10493	14-09-76	M-206273-D-1 DOLLARD TRUDEAU Requérant-cédant M-207343-001 RAYMOND MAHEUX Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6493	14-08-76	M-17131	Accordée
MPT-10525	30-09-76	M-206165-D-1 DOMINIQUE DOUILLET Requérant-cédant M-207365-001 DOMINIC MENNA Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6917	28-08-76	M-17275	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-10564	03-11-76	M-200826-D-9 STEPHEN ORY Requérant-cédant M-207396-001 MOHSEN PARNIANI Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7362	11-10-76	M-17486	Accordée
MPT-10573	03-11-76	M-200562-D-2 ARMAND ST-CYR Requérant-cédant M-207381-001 RAPHY ABERGEL Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7484	18-10-76	M-17539	Accordée
MPT-10575	09-11-76	M-205994-D-002 DENISE GAGNE Requérante-cédante M-207197-001 LUCILLE RIENDEAU Requérante-cessionnaire Transfert de permis	5786	10-07-76	M-16675	Accordée
MPT-10578	04-11-76	M-204835-D-2 MAURICE BEAUNOYER Requérant-vendeur M-207444-001 HECTOR LUSSIER Requérant-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal « Montréal-Matin » les 14, 15, 16 septembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17934	Accordée
MPT-10586	17-11-76	M-205775-D-3 EMMANUEL CREVIER Requérant-cédant M-207404-001 FERNAND ANDRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7609	25-10-76	M-17549	Accordée
MPT-10587	17-11-76	M-203618-D-2 EVELYN ORNSTEIN Requérante-cédante M-207421-001 RODRIGUE BLAIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7615	25-10-76	M-17629	Accordée
MPT-10594	19-11-76	M-202076-D-2 JOSEPH ZEMA Requérant-cédant M-207408-001 GEORGES-PIERRE LUBIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7612	25-10-76	M-17577	Accordée
MPT-10596	19-11-76	M-201445-D-3 DANIELLE SADLER Requérant-cédant M-207403-001 DIRAN SHAHINIAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7611	25-10-76	M-17575	Accordée
MPT-10597	19-11-76	M-206908-D-1 BRUCE RATTRAY Requérant-cédant M-207431-001 JEAN-PIERRE BRUNET Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7623	25-10-76	M-17697	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-10648	24-11-76	M-206309-D-2 et D-3 GERARD DUPONT Demande de permis			M-18210 M-18211	Désistement
MPT-10673	24-11-76	M-207457-D-1 ROGER MOQUIN Nouvelle demande	7791	09-10-76	M-17798	Accordée
MPT-10674	24-11-76	M-207457-D-2 ROGER MOQUIN Nouvelle demande	7792	09-10-76	M-17799	

La Commission:

1. accorde, en partie, la demande du requérant;

2. autorise Roger Moquin, 29, St-Louis, Ste-Martine, (Châteauguay), Qué., J0S 1V0, à effectuer par véhicule-taxi, à titre de propriétaire du transport dans la région de Mercier, 06 6916 V, comprenant Mercier;

Condition:

Ce permis doit être opéré conformément aux dispositions du Règlement no 6 de la Commission des transports du Québec et de ses amendements;

3. fixe et décrète légaux les taux suivants:

a) au départ de la chute $0.70
b) pour chaque mille parcouru 0.70
c) pour chaque minute d'attente 0.15

Service extérieur: $0.70 pour chaque mille parcouru avec requérant.

Pour chaque mille parcouru avec le requérant et calculé à l'odomètre: $0.70 du mille;

4. prend acte de la requête pour les régions de Ste-Martine, 06 6919 P, comprenant Ste-Martine et de St-Paul-de-Châteauguay, 06 6918 SD, comprenant St-Paul-de-Châteauguay et déclare pendante ladite demande pour lesdites régions jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement no 6 permettent que cettedite demande puisse être considérée par la Commission.

MPT-10675	24-11-76	M-207457-D-3 ROGER MOQUIN Nouvelle demande	7792	09-10-76	M-17800	Accordée
MPT-10676	24-11-76	M-207457-D-4 ROGER MOQUIN Nouvelle demande	7792	09-10-76	M-17801	Accordée
MPT-10677	24-11-76	M-205838-D-1 CHARLES LEBLANC Nouvelle demande	7942	16-10-76	M-17936	Accordée
MPT-10678	24-11-76	M-207035-D-2 LUCIEN LAMOUREUX Annulation de permis	7790	09-10-76	M-17778	Accordée
MPT-10679	24-11-76	M-207451-D-1 GERALD HORN Nouvelle demande	7633	02-10-76	M-17773	Accordée
MPT-10680	24-11-76	M-207437-D-1 TAXI ST-GREGOIRE ENRG. Nouvelle demande	7628	02-10-76	M-17730	Accordée
MPT-10681	24-11-76	M-207428-D-1 LIONEL BRUN Nouvelle demande	7628	02-10-76	M-17728	Accordée
MPT-10682	24-11-76	M-207401-D-1 TAXI BELL ENRG. Nouvelle demande	7622	02-10-76	M-17693	Accordée
MPT-10683	24-11-76	M-207195-D-1 SERVICE DE LIMOUSINE LAURENTIENNE ENRG. Nouvelle demande	7610	02-10-76	M-17552	Accordée
MPT-10698-I	30-11-76	M-203592-D-003 GAETAN CHEVALIER Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCR-3127-TF	03-11-76	7722-V-D-1-TF WINTERGREEN TRANSPORT CO. LTD. Modification de tarif	6720	21-08-76	M-17241	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-3129-TF	03-11-76	13301-V-D-2-TF N. NOURY TRANSPORT INC. Modification de tarif	6916	28-08-76	M-17273	Accordée
MCR-3134-TF	03-11-76	2594-V-D-1-TF GERARD GAGNON LTEE Modification de tarif	7114	04-09-76	M-17346	Accordée
MCR-3162-TF MCS-2033-TF	19-11-76	30003-D-171-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Modification de tarif	7948	16-10-76	M-17978	Accordée
MCR-3177-TF	22-11-76	30003-D-170-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Fixation de taux	7940	16-10-76	M-17924	Accordée
MCR-3178-TF	25-11-76	30003-D-164-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Fixation de taux	7253	11-09-76	M-17458	Accordée
MCR-3179-TF	25-11-76	30003-D-168-TF BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC. Fixation de taux	7630	02-10-76	M-17754	

La Commission:

1. accueille partiellement la requête;

2. réfère en audience publique le 3 décembre 1976 en la division no 2 de la Commission des transports du Québec à Montréal, le supplément intérim no 1877, Messier Transport (Marieville) Inc., clause *f*;

3. autorise le Bureau des tarifs du Québec Inc. au nom de ses membres participants à modifier ses tarifs 90-A, 101-D, X-105-B et le supplément intérim no 1848, Beaulieu Transport Ltée, clauses *c* et *l*, tels qu'ils apparaissent au dossier;

4. fixe et décrète en vigueur à compter du 45e jour après la date de la présente décision les modifications aux tarifs 90-A, 101-D, X-105-B ainsi qu'au supplément intérim no 1848, Beaulieu Transport Ltée, telles qu'elles apparaissent au dossier.

MCR-3198	30-11-76	2033-V-DS-1 ROSAIRE POISSON Requérant-vendeur CITERNES & CAMIONS ROBERT INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal «La Tribune» les 2, 3, 4 septembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-18170	Accordée
MCR-3184	25-11-76	25219-V-D-1 J. BRENT EMMERSON Nouvelle demande	7786	09-10-76	M-17578	Désistement
MCR-3188-I	23-11-76	23532-V MARCEL RABY Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Rejetée
MCR-3200	30-11-76	7948-V-D-3 DENIS L'ECUYER Requérant-vendeur 7948-V LES ENTREPRISES D.R.C.S. DE CARIGNAN INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	7662	02-10-76	M-17580	Accordée
MCR-3204	30-11-76	16262-V-D-2 TERRY'S CARTAGE INC. Droit additionnel	7451	27-09-75	M-10877	Désistement
MCR-3205 MCS-2054	30-11-76	21345-V-D-6 HUBERT CARTAGE INC. Modification de clause	4816	05-06-76	M-15843	Accordée
MCR-3206 MCS-2055	30-11-76	19749-V-D-14 GERARD HARDEC TRANSPORT INC. Modification de clause	6492	14-08-76	M-17118	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCS-2009	01-11-76	25384-V-D-1 TRACY TRANSPORT INC. Voiturier-remorqueur 8077-V DUMONT EXPRESS LIMITEE Voiturier-roulier Nouvelle demande	7243	11-09-76	M-17395	Accordée
MCS-2043-TF	18-11-76	40003-D-174-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	7789	09-10-76	M-17718	Accordée
MCS-2050-I	23-11-76	21081-V ERB TRANSPORT LIMITED Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Rejetée
MCV-8692	28-05-76	M-500859-D-002 CLAUDE LAMBERT Requérant-cédant M-505426-D-003 NOEL MARTEL INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	3426	17-04-76	M-15040	Accordée
MCV-8692-C	10-11-76	M-500859-D-002 CLAUDE LAMBERT Requérant-cédant M-505426-D-003 NOEL MARTEL INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	3426	17-04-76	M-15040	

La Commission:
déclare corriger la décision MCV-8692 rendue le 28 mai 1976 de la manière suivante;
1. rejette la demande de transfert déposée par Claude Lambert, le requérant-cédant et Noël Martel Inc., la requérante-cessionnaire.
2. maintient la décision quant au cautionnement effectué en l'instance.

MCV-9724	21-09-76	M-501925-DS-001 YVON BELANGER Requérant-cédant M-507424-D-001 GILLES ST-JACQUES Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Jour» les 20, 21, 22 juillet 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17435	Accordée
MCV-9775	24-09-76	M-506160-DS-002 JEAN-PIERRE HUOT Requérant-cédant M-507429-D-001 LUC BARIL Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Montréal-Matin» les 26, 27, 28 juillet 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17470	Accordée
MCV-10144	01-11-76	M-505064-DS-001 RONALD PARISIEN Requérant-cédant M-507482-001 FRANÇOIS PARISEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Droit» les 13, 14, 15 septembre 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17917	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-10214	25-11-76	M-500711-DS-001 GERARD H. GAGNON Requérant-vendeur M-507360-D-002 BEAULIEU TRANSPORT ENRG. Requérante-acquéreur Transfert de permis			M-16929	Accordée
MCV-10215	15-11-76	M-506786-D-003 DENIS HAMEL Requérant-vendeur M-507209-D-001 JEAN-GUY FONTAINE Requérant-acquéreur Transfert de permis	5457	26-06-76	M-15964	Accordée
MCV-10216	25-11-76	M-503186-D-010, 011, 012, 013 CATALOGNA & FRERES LTEE Demande de permis E-10	9208 9209 9210	13-12-75	M-13204 M-13214 M-13216 M-13217	Accordées
MCV-10217-I	25-11-76	M-502271-D-001 JEAN RAINVILLE Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCV-10218-I	23-11-76	M-504815-D-001 ELOI DESSUREAULT Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCV-10219-I	25-11-76	M-501529-D-011 C. AUBIN EXCAVATION INC. Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCV-10220-I	25-11-76	M-504356-D-001 GILLES COTE Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCV-10221-I	25-11-76	M-505980-D-001 GILLES BEAUSEJOUR Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCV-10224-I	29-11-76	M-507005-D-001 G. PAPINEAU LTEE Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
MCV-10226	30-11-76	M-507398-D-001 LIONEL BARIL Demande de permis A-6	6369	07-08-76	M-17025	Accordée
MCV-10227	30-11-76	M-507402-D-002 LA SOCIETE CANADIENNE DE COMPACTAGE ET D'EQUIPEMENT INC. Demande de permis E-10	6369	07-08-76	M-17028	Accordée
MCV-10228	30-11-76	M-507402-D-003 LA SOCIETE CANADIENNE DE COMPACTAGE ET D'EQUIPEMENT INC. Demande de permis E-10	6370	07-08-76	M-17029	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
ML-1028-I	25-11-76	M-600403, 1186-DYV, 1361-DY LOCATION OSTIGUY INC. Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Accordée, émis *instanter*
ML-1029-I	23-11-76	1036-DYV HERRON CHEVROLET OLDSMOBILE LTD. Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Rejetée
ML-1030-I	23-11-76	M-600750 (1159-DYV) YELLOW BIRD RENTALS OF QUEBEC LTD. Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Rejetée
ML-1031-I	23-11-76	1180-DY J.E. GENDRON AUTO LTEE Demande de permis identique conformément au paragraphe 4 de l'article 2.48.1 du Règlement no 2 (1976).				Rejetée
MMR-1	25-11-76	11355-V-MR-1 MAISLIN TRANSPORT LTD. Modification de clause			M-18250	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-1766	25-11-76	25605-V-PN-1 WILLIS BROTHERS INC.	M-18534	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1767	25-11-76	24942-V-PN-3 VERNAM'S GARAGE & TRUCK SALES INC.	M-18533	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1768	25-11-76	24668-V-PN-3 MILT'S CORPORATION (Milton C. Copeland)	M-18532	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1769	25-11-76	25444-V-PN-2 STEVE GATLIN	M-18531	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1770	25-11-76	25601-V-PN-1 WILLIAM A. FREEMAN	M-18530	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1771	25-11-76	25120-V-PN-8 DOUGLAS & BESS INC.	M-18529	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1772	25-11-76	24551-V-PN-4 W.J. DEWITT	M-18528	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1773	25-11-76	24551-V-PN-3 W.J. DEWITT	M-18528	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1774	25-11-76	25604-V-PN-1 TRAVIS DALE	M-18527	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MPN-1775	25-11-76	25598-V-PN-1 C & S SALES (Charles Martin & Steven Barry)	M-18526	Accordée	Du 25 novembre 1976 au 31 mars 1977.

No	Date	Requérant	Cause	Décision	Date effective
MPN-1776	24-11-76	25250-V-PN-4 ALBREGTS TIRE COMPANY	M-18525	Accordée	Du 24 novembre 1976 au 31 mars 1977.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-960	29-11-76	1491-A-D-3 & M-000034 LA COMPAGNIE DE TRANSPORT MASKOUTAINE INC. Nouvelle demande	4946	12-06-76	M-15888	

La Commission:

1. accueille la requête telle qu'amendée, et le permis à l'avenir se lira comme suit:

De St-Hyacinthe à St-Barnabé, St-Jude, St-Louis, St-Aimé, et retour, excepté le dimanche, mardi, mercredi et jeudi de chaque semaine, sauf la veille de jours fériés.

MCR-3181	25-11-76	24017-V-D-3 WORLD COURIER OF CANADA LTD. Droit additionnel	8281	01-11-75	M-11962	Désistement
MCR-3182	25-11-76	414-V-DS-1 ACTON VALE MOTOR EXPRESS LIMITED Requérante-venderesse 3876-V R.P.R. TRANSPORT LTEE Requérante-acquéreur Transfert de permis Requête publiée dans le journal «Le Devoir» les 31 juillet 1976 et 2, 3 août 1976 en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement no 2.			M-17361	Accordée
MCR-3183	24-11-76	25162-V-D-1 CLAUDE RONDEAU Nouvelle demande	7628	02-10-76	M-17734	Désistement
MCR-3190	26-11-76	18641-V-D-1 BUTLER TRUCKING COMPANY Droit additionnel	7775	11-10-75	M-11699	Rejetée
MCR-3191	25-11-76	19045-V-D-1 DUNLOP TRANSPORT LIMITED Nouvelle demande	9454	27-12-75	M-13518	

La Commission:

1. Fait droit à la requête telle qu'amendée;
2. Autorise Dunlop Transport Limited
   Post Office Box 359
   Petrolia, Ontario
   Au Québec:
   a/s Plant National Limited
   23, du Moulin, Ville St-Pierre
   Montréal, Qué.,

à donner le service additionnel suivant:

Classe:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

Service:

De Shawinigan à l'exclusion du rayon de 5 milles et Chicoutimi à la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune) pour le transport de papier «craft» originant des papeteries aux deux premiers endroits et destiné aux établissements de Globe Glass Saturators Limited à Petrolia, Ont. et retour avec papier «craft» endommagé ou refusé.

Condition:

Ce permis doit être opéré conjointement avec le permis complémentaire X-744 de l'*Ontario Highway Transport Board* en date du 18 février 1976;

3. Fixe et décrète légaux les taux tels que déposés au dossier.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-3201-TF	29-11-76	30004-D-150-TF CANADIAN TRANSPORT TARIF BUREAU ASS'N. Modification de tarif	895	31-01-76	M-13614	Désistement
MCR-3202	30-11-76	24749-V-D-1 LES ENTREPRISES DUPLESSIS Nouvelle demande	455	24-01-76	M-13581	Désistement
MCR-3203	29-11-76	24740-V-D-1 SAM HALIOUA Nouvelle demande	893	31-01-76	M-13583	Rejetée
MCS-2042-C	30-11-76	21992-V-D-4 ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. Correction de décision	4212	24-05-75	M-8336	

La Commission:

Corrige la décision rendue le 22 novembre 1976, pour que la partie du dispositif ci-avant indiquée soit rendue conforme à l'intention de la Commission, en remplaçant, à la page 14 de la décision, les mots:

« Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Partant de tout point d'entrée sur la frontière Québec–Ontario, jusqu'à certains endroits dans la province de Québec et retour, (origine ou destination: de certains endroits en Ontario) pour le transport de marchandises cataloguées comme suit: »

par les mots suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte -

Partant de tout point d'entrée sur la frontière Québec–Ontario, à Montréal et tout endroit dans la province de Québec situé dans un rayon de trois cents milles de Montréal, et retour (origine ou destination: des endroits en Ontario autorisés au 4 février 1976, par l'*Ontario Highway Transport Board*) pour le transport de marchandises cataloguées comme suit.

MCV-10225	30-11-76	M-507008-D-001 FRASER & RATELLE ENR. Nouvelle demande E-10	9310	20-12-75	M-13376	Rejetée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détail de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2523	8-DYA-S-2 MRS-2997 VOYAGEUR INC.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 21, 22, 23 septembre 1976. Accordée. décision finale.	Du 3 novembre 1976 au 2 novembre 1977 ou
MS-2530	25550-V-S-1 MRS-3099 REAL GUAY Voiturier-remorqueur SPEEDWAY EXPRESS LIMITED Voiturier-roulier	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 7, 8, 9 octobre 1976. Accordée.	Du 9 novembre 1976 au 8 novembre 1977 ou décision finale.
MS-2538	22904-V-S-1 MRS-3107 MARTIN'S TRUCKING SERVICE LIMITED	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 21, 22, 23 octobre 1976. Accordée.	Du 15 novembre 1976 au 31 mars 1977.
MS-2542-S	M-000041-S-2 (1706-A-S-2) MRS-3106 TRANSPORT BOISBRIAND LTEE	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 8, 9, 10 octobre 1976. Accordée.	Octobre 1976 à juillet 1977.
MS-2543	2823-A-S-4 MRS-2998 URBAIN ET CHARTRAND INC.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 13, 14, 15 octobre 1976. Accordée.	Du 22 novembre 1976 au 20 octobre 1977.
MS-2544	25551-V-S-1 MRS-3130 L'AMI DU VOYAGEUR ENR.	Demande parue dans le journal « La Presse » les 9, 10, 11 septembre 1976. Rejetée.	
MS-2545	25533-V-S-1 MRS-3131 SERVICE DE COURRIER JAMIK ENR.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 6, 7, 8 octobre 1976. Rejetée.	

No	Requérants	Détail de la demande et de la décision	Période de validité
MS-2546	25565-V-S-1 MRS-3140 TRANSPORT BUJOLD ENR.	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 25, 26, 27 octobre 1976. Rejetée.	

REQUETES EN VERTU DE L'ARTICLE 33 DE LA LOI DES TRANSPORTS (1972 — CHAPITRE 55)

MT-21	21363-V-SI-3 MRS-3147 GORSKI BULK TRANSPORT	Demande de permis temporaire *instanter*. Rejetée.	

66328-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR DU PENTATHLON MODERNE INC. .. *MODERN PENTATHLON JUNIOR WORLD CHAMPIONSHIP INC.* 1361-5034	29 01 75	03 12 76

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE 1169-2399	17 06 46	7	5
SAINTHILL LEVINE (QUEBEC) LTD. 1110-0013	31 12 52	7	3

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LES ACIERS DE CHARPENTE STANDARD (1976) LTEE *STANDARD STRUCTURAL STEEL (1976) LTD.* 1137-0947	NORTHERN RESINS LIMITED	19 06 57

Nouveau nom	Ancien nom	Date constitution
AU TAPIS DU BOULEVARD LIMITEE..... 1331-5189	LA SOCIETE CLOPOLMER LIMITEE	29 01 73
SOGESTAT INC. 1369-8741	LES PROMOTIONS POP INC.....	01 10 74

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
AMALGAMATED CENTRE INC. 1231-8119	03 10 49	2020, rue Clarke, Montréal	20 ouest, boulevard Maisonneuve, Montréal.
ASSOCIATION DES DIPLOMES EN ECONOMIE FAMILIALE 1253-1885	24 05 61	1185, rue St-Mathieu, Montréal.	934 est, rue Ste-Catherine Montréal.
FRED W. BEAN INSURANCE LTD. 1236-8916	02 05 55	Sherbrooke	61 sud, Wellington, Sherbrooke.
BERNIER, GARON ET ASSOCIES INC. 1238-3345	28 12 70	8167, 1re Avenue, Charlesbourg.	8500, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg.
CENTRE D'ACHATS PLACE DU ROYAUME INC. 1228-8288	13 07 71	3285, rue Gold, Montréal ..	4950, chemin Queen Mary, bureau 410, Montréal.
CLINIQUE DE READAPTATION POUR ALCOOLIQUES (DOMREMY) COTE NORD 1290-1716	14 09 66	776, rue Amédée, Hauterive.	659, boulevard Blanche, Hauterive.
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE CLAIRAUT 1252-9251	12 01 45	755, Marguerite-Bourgeois, app. 48, Québec.	1588 ouest, St-Cyrille, app. 6048, Québec.
CLUB DE MOTONEIGE ARVIDA INC. 1234-3406	29 01 73	Arvida	231, Lamarche, Arvida.
CLUB DE RAQUETTEURS «LA JEUNESSE SPORTIVE» 1316-9107	15 11 58	1504, rue Demontigny, Montréal.	1184, Dalcourt, Montréal.
CLUB SPORTIF LES VOLTIGEURS DE ST-HYACINTHE INC. 1361-1330	09 01 75	Saint-Hyacinthe	5530, Petitclerc, Saint-Hyacinthe.
COMPTOIR AVICOLE ST-HILAIRE INC. 1216-2772	01 04 71	3170, rue Principale, Saint-Jean-Baptiste.	3032, Guertin, Saint-Jean-Baptiste.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CONSTRUCTION TECNOSAN INC. *TECNOSAN CONSTRUCTION INC.* 1372-0651	14 04 75	201 est, rue St-Zotique, Montréal.	2200 est, Ste-Catherine, Montréal.
DESAULNIERS AUTOMOBILES INCORPORE .. 1162-8625	23 11 53	Windsor	131, Principale, Windsor.
LES ENTREPRISES AUCLAIR INC. 1234-9700	23 01 56	Montréal	4687, rue Saint-Denis, Montréal.
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE L.N. INC. 1362-5371	21 03 75	101, 24e Avenue, Bois-des-Filions.	101, Roger, Bois-des-Filions.
LES ENTREPRISES VEILLEUX & LESSARD INC. 1336-9012	27 12 72	Saint-Victor	Route rurale numéro 108, Saint-Victor.
LAURENT GAUTHIER, SAGUENAY, LTEE ... 1359-1052	13 09 74	Chicoutimi	1598, boulevard Ste-Geneviève, Chicoutimi.
GRATTAN PRODUCTIONS INC. 1121-9110	23 10 63	Montréal	4606 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal.
INSTITUT DE GERONTOLOGIE FADOQ 1365-5212	26 05 75	Montréal	1415 est, rue Jarry, Montréal.
JENCAR INC. 1463-8753	22 12 75	Noranda	771, Murdoch, Noranda.
LALONDE AUTO LOCATION (VERDUN) LTEE *LALONDE AUTO LEASING (VERDUN) LTD.* 1126-9289	13 11 64	3897, avenue Bannantyne, Verdun.	3901, avenue Bannantyne, Verdun.
J.-D. LEBLOND LTEE 1253-6769	28 12 61	543, boulevard Talbot, Chicoutimi.	535, rue Bécard, Chicoutimi.
ROGER LEFEBVRE AUTOMOBILE INC. 1191-4538	23 02 70	9, rue Frontenac, Saint-Jean	223, Chausse, Saint-Jean.
MOGINCA HOLDINGS LTD. 1276-2233	12 03 58	Montréal.	12038, boulevard Taylor, Montréal.
NEUFACO LTEE 1362-2717	11 03 75	Roberval	856, boulevard Marcotte, Roberval.
NORFOND INC. 1358-4776	05 08 74	Rouyn	322 ouest, Latulipe, Rouyn.
LES OEUFS D'OR INC. 1253-9037	02 24 70	Val-d'Or	2977, 7e Rue, Val-d'Or.
PATATES FRITES LAURENTIDE LTEE ..... *LAURENTIDE POTATO CHIPS LTD.* 1114-2957	12 12 53	Montréal	5425, Chapleau, Montréal.
PRODUITS LION INC. ..... *LION PRODUCTS INC.* 1111-3008	15 08 63	01113, rue Charlevoix, Montréal.	635, Maple, Montréal.
LES PRODUITS MARINS DE SOREL INC..... 1466-7521	29 04 76	Sorel	20, Ramezay, Sorel.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
PROVI-VIANDE INC. 1109-8688	10 06 58	2685, boulevard Industriel, Laval.	2600, avenue Francis-Hugues, Laval.
LE REVEIL DES AVEUGLES DE GRANBY INC. 1368-2034	01 06 74	585, rue Principale, Granby.	235, rue Dufferin, Granby.
REVOLAB INC. 1361-8780	18 02 75	494, rue Leclerc, Drummondville.	918, rue Lévis, Drummondville.
SOUTH DUFAULT MINES LIMITED ..... (No Personal Liability) 1254-9564	02 10 45	Montréal	1, Place Ville-Marie, bureau 750, Montréal.
TRANSPORT YVAN THERIAULT INC. 1465-0527	23 02 76	18, rue Dupuis, Saint-Jacques.	9, rue Dupuis, Saint-Jacques.
V-HANDBAG CO. INC. 1112-6430	04 02 66	Montréal	2161, Mackay, Montréal.
ARTHUR WASTE PAPER INC. 1234-1616	24 01 72	269, rue Maria, Montréal. .	4955, rue Brock, Montréal.

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Fusion des compagnies

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
LE CLUB AUTO-NEIGE DES BOIS-FRANCS INC. 1464-9107	Plessisville	14 01 76	ENTRE CLUB AUTO-NEIGE DES BOIS-FRANC INC. CLUB DE MOTOS-NEIGE LE BEKAN INC.

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ACCOMMODATION INNOV INC. 1470-8002	2360, chemin Ste-Foy, Québec	12 10 76
L'AGENCE DE DISTRIBUTION D.G.B. INC. 1470-4332	Sainte-Julie-de-Verchères	27 09 76
AGENCE D'ÉVALUATION SUD-OUEST INC. *SOUTH WEST APPRAISAL AGENCY INC.* 1470-4126	Salaberry-de-Valleyfield	24 09 76
AGENCE SELECTION INC. 1471-1881	546, Côte Bédard (Notre-Dame-des-Laurentides), Charlesbourg.	29 10 76
LES ALIMENTS SURGELES LAURENTIDE INC. *LAURENTIDE FROSTED FOOD INC.* 1467-9690	7, avenue des Cèdres, Saint-André est	21 06 76
ALUMINIUM GERALD & NORMAND BEAUDIN INC. 1471-0198	16, avenue de la Promenade, Terrasse Bellevue, Granby	22 10 76
ALYGEO INC. 1470-7160	184, du Golf (Neufchâtel), Québec	08 10 76
LES AMANDES MON VALLON INC. 1470-8275	20, rue St-Jean-Baptiste, Beloeil	15 10 76
ART-MAISON C.O. INC. 1470-8267	5555 ouest, 3e Avenue, Charlesbourg	15 10 76
AU JARDIN DES ORMIERS INC. 1471-0693	5002, Lebrun, Montréal	25 10 76
SERGE AUBRY INCORPOREE 1470-3722	349, boulevard l'Ormière, Loretteville	03 11 76
AUTOBUS A.L.F. INC. 1470-8663	350, rang Huit, Lyster	18 10 76
AUTOBUS BOULAY INC. 1470-7673	Pointe-aux-Outardes	12 10 76
AUTOBUS COTE ET DUCHESNE LTEE 1470-5826	Val-Paradis	04 10 76
AUTOBUS E. CLOUTIER & FILS INC. 1470-9794	East Broughton	21 10 76
LES AUTOBUS HUBERT DEHOEY INC. 1470-7459	Sainte-Marthe	12 10 76
LES AUTOBUS LAURENT COTE INC. 1470-9158	Saint-Gédéon	18 10 76
AUTOBUS SCOLAIRES ST-EPIPHANE INC. 1470-3219	Saint-Epiphane	22 09 76

Nom	Siège social	Date de constitution
AUTOMOBILES PELEMO INC. 1470-9422	1150, 18e Rue, Québec	19 10 76
YVON BELLAVANCE INC. 1470-2237	Chester-Est	17 09 76
BELRIGO INC. 1470-9737	210, rue St-Jacques, Saint-Jean	20 10 76
BIJOUTERIE C.M. MICHAUD INC. 1471-1717	937 est, Bélanger, Montréal	29 10 76
BIJOUTERIE CLAUDE MIGNAULT INC. 1470-9687	634, boulevard Hébert, Saint-Pascal	20 10 76
BIMEX INC. 1505-3556	244, rue Jacques le Tessier, Boucherville	19 10 76
BOUTIQUE CASSANDRE INC. 1505-4083	1200, Collège McGill, Montréal	22 10 76
BOUTIQUE DE DISQUES L'ORPHEON INC. 1470-9968	1612, rue Notre-Dame, Trois-Rivières	21 10 76
BOUTIQUE HENRI LABELLE INC. 1471-0834	Val-d'Or	26 10 76
BOUTIQUE PASCALE DE SEVES LTEE 1505-5270	Montréal.	03 11 76
BOUTIQUE QUAI D'ORSAY INC. 1505-0388	705 ouest, rue Ste-Catherine, 4e étage, Montréal.	20 09 76
BOUTIQUE UNIMODE INC. 1471-0743	459, rue Brochu, Sept-Iles	26 10 76
BOVITEL INC. 1470-5917	10, rue Ste-Elisabeth, Trois-Rivières	04 10 76
BRASSERIE LA BROCHETTE D'OR INC. 1471-1733	31, route 138, Forestville	01 11 76
BRIEX INC. 1471-2103	252 ouest, Galt, Sherbrooke	29 10 76
BRIQUETAL LTEE 1470-0454	8, rue Drouin, Saint-Émile	10 09 76
H. BROCHU & FILS INC. 1471-1618	Saint-Côme-de-Kennebec	29 10 73
R. & C. BRUNEAU INC. 1505-4950	479, Principale, Granby	01 11 76
BUGATTI INC. 1505-0420	Outremont	20 09 76
CABANE DU STEREO W.D. INC. 1470-8325	331 ouest, boulevard Ste-Rose (Chomedey), Laval.	15 10 76
LES CARREAUX MOLISE INC. *MOLISE TILE INC.* 1471-1113	4932, Valery, Saint-Léonard	27 10 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES CARROSSERIES D'AUTOS ELIE INC. *ELIE AUTO BODY INC.* 1505-5007	1717, Providence, Montréal	01 11 76
CASTILLY (1976) INC. 1505-3739	5, Place de Bohème, Candiac	21 10 76
T. & C. CATAFORD INC. 1505-4943	2330 est, avenue Fleury, Montréal	01 11 76
CENTRE DE SERVICE ARTHUR FAKOTAKIS INC. *ARTHUR FAKOTAKIS SERVICE CENTRE INC.* 1471-2004	8611, boulevard Lalonde, Pierrefonds	29 10 76
LE CENTRE DU SILENCIEUX DE CHATEAUGUAY INC. *CHATEAUGUAY MUFFLER CENTRE INC.* 1505-3903	Laprairie	21 10 76
CHARCUTERIE AMORA FABREVILLE INC. 1470-5578	3557, boulevard Dagenais, Laval	01 10 76
CHEMISERIE DENIS INC. 1505-3928	1471 est, rue Ste-Catherine, Montréal	21 10 76
LES CHEMISES & BLOUSES DEMETRE LTEE *DEMETRE SHIRTS LTD.* 1504-8911	5808, boulevard St-Laurent, Montréal	08 09 76
LES COFFRAGES R. BAILLARGEON INC. 1504-9836	9148, 12e Avenue, Saint-Michel	15 09 76
LA COMPAGNIE D'ADMINISTRATION & GESTION RECINE INC. *RECINE ADMINISTRATION & MANAGEMENT CO. INC.* 1470-2310	456, rue Comptois, Parc Otterburn	17 09 76
COMPAGNIE DE GESTION LANBOURG INC. *LANBOURG MANAGEMENT CO. INC.* 1505-3069	936, rue Abitibi, Val-d'Or	14 10 76
COMPAGNIE IMPORT-EXPORT CAPRICE LIMITEE *CAPRICE IMPORT-EXPORT CO. LIMITED* 1505-4612	Montréal	28 10 76
LA COMPAGNIE DE RIDEAUX UNIVERSELS LTEE *UNIVERSAL DRAPERIES CO. LTD.* 1505-2913	Saint-Laurent	30 09 76
LA COMPAGNIE DE SOUS-TRAITANTS DOMICILIAIRES CHAUDIERE INC. 1470-8945	Saint-Joseph-de-Beauce	18 10 76
CONSTRUCTION BRAGOLI INC. *BRAGOLI CONSTRUCTION INC.* 1505-3952	Pierrefonds	21 10 76
LES CONSTRUCTIONS C.G.M. INC. 1505-2301	9052, rue Logan, Pierrefonds	05 10 76
CONSTRUCTION CIMENTEX LTEE *CIMENTEX CONSTRUCTION LTD.* 1470-6451	685, rue Louise, Saint-François sud, Laval.	06 10 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CONSTRUCTION DANPO LTEE *DANPO CONSTRUCTION LTD.* 1470-7418	4131, Côte-des-Neiges, suite 18, Montréal.	12 10 76
CONSTRUCTION ENSAR INC. *ENSAR CONSTRUCTION INC.* 1505-3648	806, rue Deschênes, Beloeil	19 10 76
CONSTRUCTION MERS DU SUD LTEE *SOUTH SEAS CONSTRUCTION LTD.* 1471-0990	1, Place Ville Marie, suite 2707, Montréal.	27 10 76
CONSTRUCTION VICTORIN INC. 1505-2541	2189, de la Province, Longueuil	07 10 76
CORIMCO, INC. 1471-4307	Sherbrooke	10 11 76
ADOLPHE CORRIVEAU & FILS INC. 1470-3938	Saint-Marc de Figury	24 09 76
COSMETIQUES TOUT FEU TOUT FEMME INC. 1470-9620	901, rue Bleury, suite 360, Montréal.	20 10 76
COUVERTURES DES BOIS-FRANCS INC. 1470-1403	4a, Notre-Dame, Warwick	14 09 76
CREATIONS DAVID-EMANUEL INC. 1505-4554	4810 ouest, rue Jean-Talon, Montréal.	29 10 76
CREDIT PARCAR INC. 1471-1709	Montréal	29 10 76
LES CROISIERES RICHELIEU INC. 1470-5255	68, rue St-Maurice, Saint-Jean	30 10 76
CYCLE-SPORT DUVERNAY INC. *DUVERNAY CICLE-SPORT INC.* 1505-5502	655, Hauterive (Duvernay), Laval	05 11 76
DATASPEC LTEE 1470-9992	195, rue De Bienville, Granby	21 10 76
LES DECORATIONS L.S.B. INC. 1466-4635	1309, rue Godard, Val-Bélair	22 04 76
DECORATION SILLERY INC. *SILLERY DECORATION INC.* 1471-1303	Sillery	22 10 76
DEMABEL INC. 1470-7939	131, rue Demers, Les Becquets	13 10 76
DEPANNEUR BERNARD MILETTE INC. 1470-3243	8795, 1re Rue, Rivière-des-Prairies	22 09 76
LEONARD DERY & FILS INC. 1469-9128	Rue Principale, Rivière-au-Renard	08 09 76
LES DESSINS N.A.D.A. INC. *N.A.D.A. DESIGNS INC.* 1469-8518	Montréal	30 07 76

Nom	Siège social	Date de constitution
DISTRIBUTIONS D.G. INC. *D.G. DISTRIBUTIONS INC.* 1505-2558	1148, Place Montcalm, Saint-Bruno	07 10 76
LES DISTRIBUTIONS GILBERT (CANADA) LTEE 1471-1865	393, rue Racine, suite 300, Chicoutimi.	29 10 76
LES DISTRIBUTIONS T.P. INC. 1504-9216	Saint-Eustache	10 09 76
DOMAINE DE LA TOURNEE INC. 1471-0487	20, rue Beauchamp, Saint-Roch-de-l'Achigan.	25 10 76
DOMAINE DU LAC MILLETTE LTEE 1471-1998	Laval	01 11 76
DUPERDEAU LTEE 1470-8937	Saint-Marc-des-Carrières	18 10 76
ECOLE DE CONDUITE APPALACHES INC. 1470-6311	1134, avenue des Bouleaux, Plessisville	06 10 76
ELECTRITEK INC. 1505-5080	Montréal	02 11 76
ELECTROVAL INC. 1505-5742	1050, boulevard Mgr Langlois, Valley.	08 11 76
ENTREPRENEUR GENERAL PAUL-EMILE D'AOUST INC. 1505-4638	8, avenue Beaudet, Ile-Bizard	28 10 76
ENTREPRENEURS DE NETTOYAGE JOHN R. DAVIS INC. *JOHN R. DAVIS CLEANING CONTRACTORS INC.* 1504-9851	494, 90e Avenue, LaSalle	15 09 76
LES ENTREPRISES A. VALLEE INC. 1470-9711	Thetford Mines	20 10 76
LES ENTREPRISES ARBATEX INC. 1468-4963	615 ouest, boulevard Dorchester, suite 1010, Montréal.	01 11 76
LES ENTREPRISES ARNAQUE INC. 1471-1147	4715, rue Valcour, Saint-Léonard	27 10 76
LES ENTREPRISES B.I.B. INC. 1471-0149	6292 ouest, rue St-Jacques, Montréal.	22 10 76
LES ENTREPRISES BLAIN & MARSOLAIS LTEE *BLAIN & MARSOLAIS ENTERPRISES LTD.* 1505-2574	399, rue Bourgeois, Beloeil	07 10 76
LES ENTREPRISES C.O.H. CANADA LTEE 1470-7665	Montréal	12 10 76
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE 1470-9828	Montreal	20 10 76
LES ENTREPRISES ELIJAC INC. 1505-2814	279, rue Elie-Auclair, Saint-Polycarpe	12 10 76
ENTREPRISES J.P. & A. GAUTHIER LTEE 1470-2112	Saint-François-du-Lac	16 09 76
ENTREPRISES J.-GUY MORIN (LAVAL) LTEE 1505-3895	515, Coursol, Chomedey	21 10 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES MARCROTO, INC. 1470-9216	676, avenue Ste-Thérèse, Beauport	19 10 76
LES ENTREPRISES MAURICE DESROCHES INC. 1505-3788	91, rue Giroux (Laval-des-Rapides), Laval.	20 10 76
LES ENTREPRISES PIERRETTE & MICHEL INC. 1470-9943	843, rue Mountain, Granby	21 10 76
LES ENTREPRISES PROULX ET GALARNEAU INC. 1469-2446	76, route 138, Cap-Santé	16 08 76
LES ENTREPRISES ROBIGAU INC. 1470-3227	108, Grande Côte, Boisbriand	22 09 76
ENVIRONNEMENTS EXTERIEURS DYNAMIQUE INC. *DYNAMIC EXTERIOR ENVIRONMENTS INC.* 1504-9968	Montréal	16 09 76
EPICERIE, TABAGIE, DEPANNEUR, H. & R. VACHON INC. 1470-9414	971, rue Boily, Chicoutimi	19 10 76
LES EXCAVATIONS BISSONNETTE & FILS INC. 1470-6071	1344, St-Thomas, Longueuil	05 10 76
LES EXCAVATIONS G. BEAUDOIN INC. 1470-2799	3468, rue St-Pierre, Mascouche	20 09 76
LES EXCAVATIONS MICHEL-ROBERT INC. 1504-9893	16, 94e Avenue, Saint-Hippolyte	15 09 76
LES EXPORTATIONS MARCIL-SENECAL INC. 1470-5263	194, Ruisseau des Noyers, Lacadie	30 09 76
FERME GARNEAU & FILS INC. 1470-9786	10e Rang, Plessisville	20 10 76
JEAN-PAUL FORTIER & FRERES INC. 1464-8869	Sainte-Claire	16 02 76
LES FOURRURES J.C. GENDRON INC. 1470-8671	470, avenue du Lac, Salaberry-de-Valleyfield.	18 10 76
FRANÇOIS, L'ARTISAN INC. 1470-8911	272, rue Pierre, Lac Alouette, Sainte-Sophie.	18 10 76
B. FREGEAU ET FILS INC. 1470-9091	402, St-Denis, Saint-Alexandre	18 10 76
GARAGE DELAGE ET FERRAZZA LTEE 1470-4159	900, St-Michel, Longueuil	27 09 76
GARAGE L.P. INC. 1470-9919	Beebe Plain	21 10 76
GARAGE MARCEL MORIN INC. 1470-1916	Saint-Pie	15 09 76
ARMAND GAUVREAU LTEE 1471-0172	20, rue Massé (Secteur Touraine), Gatineau.	22 10 76
GERDILAINE INC. 1470-3755	Jonquière	23 09 76

Nom	Siège social	Date de constitution
GESTION BENTAS INC. 1470-6659	2306, Sherbrooke, Montréal	07 10 76
GESTION CLAUDE BOISVERT INC. 1505-4661	320, de LaSalle, Boucherville	28 10 76
GESTION GUY BOISVERT INC. 1505-4653	310, François Séguin, Boucherville	28 10 76
GESTION JUANSE INC. 1505-1709	Mont-Laurier	29 09 76
GESTION L.J.R. INC. 1470-0348	Montréal	10 09 76
GESTION POMERLEAU INC. 1470-3607	Montréal	23 09 76
GESTION T.A.S. INC. 1470-9661	Saint-Jean	20 10 76
GESTION Y. GRONDIN INC. 1471-1261	Victoriaville	28 10 76
FERNAND GROLEAU INC. 1471-1139	610 est, rue King, Sherbrooke	27 10 76
GROUPE MULTI-GESTION G.M.G. INC. 1471-2699	Québec	03 11 76
LES HABITATIONS VACHON & LAGACE INC. 1470-6295	159, rue St-Sauveur, Chicoutimi-Nord	06 10 76
IDESIGN INC. 1471-0404	Route rurale 2, Granby	25 10 76
LES IMMEUBLES B.S.G. INC. *B.S.G. PROPERTIES INC.* 1505-5254	645, rue Guimond, Longueuil	03 11 76
IMMEUBLES BELLEY INC. 1470-5172	54 est, rue Racine, bureau 203, Chicoutimi.	30 09 76
IMMEUBLES CENTRE-VILLE MATANE LTEE 1470-5677	Matane	01 10 76
LES IMMEUBLES GEMOBEC INC. 1471-1055	3640 est, rue Jean-Talon, Montréal	27 10 76
LES IMMEUBLES VITALIX INC. 1471-0511	145 est, Notre-Dame, Trois-Pistoles	25 10 76
LES IMPORTATIONS PAUL COTE INC. 1505-3234	Route 243, Melbourne	15 10 76
LES IMPORTATIONS RACHELLE LTEE 1470-7053	9622, rue Notre-Dame, Montréal	12 10 76
LES INDUSTRIES R.V.R. LTEE 1467-4329	295, rue Dequen, Saint-Gédéon	28 05 76
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES BETA LTEE 1470-8036	8673, rue St-Denis, Montréal	12 10 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES INVESTISSEMENTS B.S.C. INC. 1505-2046	4041 est, Henri-Bourassa, suite 101, Montréal-Nord.	01 10 76
LES INVESTISSEMENTS M.J.A. INC. 1505-2996	120, rue Fortin, Pont-Viau, Laval	13 10 76
JAFRANI INC. 1470-8408	8, Montée Paquette, L'Annonciation	15 10 76
ROGER JARRY & FILS LTEE 1469-7205	5667, boulevard Monk, Montréal	31 08 76
LES JEANS BRYAN INC. *BRYAN'S JEANS INC.* 1505-6120	6600, Côte des Neiges, Montréal	11 11 76
JOCEMIC INC. 1471-1311	Sainte-Foy	28 10 76
BENOIT LAFLAMME & FILS INC. 1471-0255	Breakeyville	22 10 76
RENE LANDRY INC. 1471-2640	Sainte-Marie	02 11 76
LA SABLIERE LABRIE INC. 1470-3896	Manseau	24 09 76
MAURICE LEFEBVRE INC. 1471-4232	6137, boulevard Langelier, Montréal	10 11 76
LEVYCOR LTEE 1504-0016	810, de Provence, Longueuil	15 09 76
LOCATION L'ACHIGAN INC. 1470-6501	247, Rivière Nord, Saint-Roch-de-l'Achigan.	07 10 76
LODEMA INC. 1471-4117	Beauport	09 11 76
LOGISBOURG INC. 1470-6741	490 ouest, 51e Rue, app. 11, Charlesbourg.	06 10 76
LYSINCO, INC. 1471-4315	Granby	10 11 76
LES MAGASINS PHARMAGAIN LTEE 1470-0298	700, boulevard St-François, Jonquière	10 09 76
LA MAISON DU PLONGEUR DE LAFONTAINE INC. 1467-7629	Lafontaine	11 06 76
MANUFACTURE D'HABITS AMIENS INC. 1505-3804	4320, rue Amiens, Montréal-Nord	20 10 76
MARCHE HURD INC. *HURD'S MARKET INC.* 1468-3304	Cookshire	07 07 76
MARCHE JOHNNY COTE (1976) INC. 1471-2657	25, rue Racine, Baie-St-Paul	03 11 76
MARCHE L. LEMAY INC. 1471-0370	(Fitch Bay), Stanstead	25 10 76

Nom	Siège social	Date de constitution
LES MEDIA QUEBEC-INTERNATIONAL INC. 1470-5651	812, boulevard Décarie, Saint-Laurent	01 10 76
MEGAREFRIGERATION LTEE *MEGAREFRIGERATION LTD.* 1471-3028	3597, rue Charron, Laval	04 11 76
MEUBLES AMBIANCE 170 LTEE 1470-1577	555, route 170, Jonquière	15 09 76
LES MODES BIONIQUES INC. *BIONIC FASHIONS INC.* 1470-7905	60, St-Jacques, chambre 618, Montréal	27 10 76
LE MOULIN B.B.G. INC. 1471-0685	Aumond	25 10 76
MUSIQUE ET TECHNIQUE ST-ROMUALD INC. 1470-6188	Saint-Romuald	05 10 76
OUTILLAGE & EQUIPEMENT ARBACO INC. *ARBACO TOOLS & EQUIPMENT INC.* 1471-0354	1203, Champfleury, Québec	25 10 76
R. PANNETON (1976) INC. 1505-3044	5131, Balmoral, Pierrefonds	13 10 76
JULIEN PAQUET INC. 1470-9562	59, Bessette, Sainte-Thérèse-de-Lisieux	20 10 76
ROBERT PARE INC. 1505-4679	10551, boulevard Pie-IX, Center Forest, Montréal-Nord.	28 10 76
PETROLE MONTMAGNY INC. 1470-9679	Montmagny	20 10 76
J.E. PINEAULT ET ASSOCIES, INC. 1471-4323	Sherbrooke	10 11 76
PINEAULT, PARADIS ET ASSOCIES, INC. 1471-4331	Sherbrooke	10 11 76
LES PLACEMENTS BRAVIER INC. 1505-4430	Sutton	25 10 76
LES PLACEMENTS R.R.P.P. INC. 1471-0347	392, route Nationale 138, Saint-Augustin-de-Desmaures.	25 10 76
VICTOR POIRIER (1976) LTEE *VICTOR POIRIER (1976) LTD.* 1504-9844	8, rue de l'Eglise, Lacolle	15 09 76
PORTES BELLEVUE INC. 1470-7350	1588, boulevard Bouchard, Granby	12 10 76
PORTES DE GARAGE BARIL LTEE 1471-1287	Asbestos	28 10 76
PORTES DE GARAGE DU NORD INC. 1505-5155	Lafontaine	02 11 76
PREFABRICATION MECANIQUE F.A.B. INC. 1505-4968	5672, Place Chauvin, Montréal	01 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PRIDEX INC. 1468-8626	435 est, boulevard St-Jean-Baptiste, Mercier.	02 08 76
PRODUITS DE BEAUTE DEFI INC. 1504-9364	Montréal	10 09 76
LES PRODUITS FORESTIERS SAUCIER LTEE *SAUCIER FOREST PRODUCTS LTD.* 1505-3333	Comtois	18 10 76
PRODUITS INDUSTRIELS DE L'ESTRIE LTEE 1471-1808	490, rue St-Jacques, Granby	29 10 76
LES PRODUITS SPORTIFS MICRON INC. *MICHON SPORTS PRODUCTS INC.* 1471-2723	5665, rue Paré, Mont-Royal	03 11 76
PUBLICITE CONDOR INC. 1470-8093	3550, Masson, Montréal	29 10 76
PUBLISUD INC. 1470-6329	Saint-Hubert	06 10 76
LES PUITS ARTESIENS DESCHENES RIVIERE-OUELLE INC. 1470-4894	Rivière-Ouelle	29 09 76
QUEFEN INC. 1470-3672	2, rue Caux, Saint-Flavien	19 10 76
QUINCAILLERIE ST-ETIENNE INC. 1471-0271	Saint-Etienne	21 10 76
JACQUES RACINE & CIE LTEE 1470-9299	Sainte-Anne-de-Beaupré	19 10 76
RACINE & JULIEN INC. 1470-6113	1008, boulevard Pie XII, Sainte-Foy	05 10 76
RECYCLAGE SAGUENAY INC. 1469-0606	216-C, de la Normandie, Chicoutimi	09 08 76
RENICO LTEE *RENICO LTD.* 1504-3862	455 ouest, Craig, app. 303, Montréal	26 07 76
RESTAURANT GEORGES DEMERS INC. 1470-9471	Sorel	20 10 76
RESTAURANT HAVRE DE GASPE LTEE *GASPE HARBOUR RESTAURANT'S LTD.* 1469-9342	Gaspé	09 09 76
RESTAURANT LE COMBO INC. 1470-4035	222, Pente Douce, Alma	24 09 76
OSWALD RICHARD INC. 1471-0123	Havre-Saint-Pierre	22 10 76
ROBE ST-VITAL INC. *ST. VITAL DRESS INC.* 1504-3218	9974, St-Vital, Montréal-Nord	15 10 76
ROBILLARD & PETIT INC. 1471-1477	Granby	28 10 76

Nom	Siège social	Date de constitution
RODOFIL INC. 1505-5205	1000, boulevard Curé-Poirier, Longueuil	03 11 76
JEAN ROSA & FILS INC. 1470-5644	14, rue St-Jean, Notre-Dame-des-Prairies.	01 10 76
ST-CYR & LECLAIRE INC. 1471-1469	Drummondville	28 10 76
SECURITE SAGLAC INC. 1469-5258	Alma	26 08 76
SERVICE DE PNEUS BELOEIL INC. 1505-3770	265, rue Duvernay, Beloeil	20 10 76
SERVICE DE SECURITE LOISAN INC. 1468-3627	19, rue Cléophas, Saint-Timothée	09 07 76
SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUES S.T.I. INC. 1505-1873	700 ouest, rue Delagauchetière, Montréal	30 09 76
LES SERVICES TECHNIQUES N.M. INC. *N.M. TECHNICAL SERVICES INC.* 1505-0412	Montréal	20 09 76
J.Y. SIROIS LTEE 1470-1536	126, route des Iles, Saint-David-de-l'Auberivière.	14 09 76
SOCIETE DE CONTROLE DE L'ETANCHEITE (QUEBEC) LTEE 1471-4547	Québec	11 11 76
SOCIETE IMMOBILIERE LAREAULT INC. 1470-2757	219, route 138, Saint-Augustin-de-Desmaures.	20 09 76
SOMOLEC INC. 1505-1550	Drummondville	28 09 76
SOTRAME INC. 1505-2624	4000 ouest, rue Jean-Talon, Montréal	07 10 76
SOVESTIM INC. 1505-5031	933, chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle	01 11 76
SPORTS ALGONKINS INC. *ALGONKINS SPORTS INC.* 1505-0693	6055, boulevard Monk, Montréal	22 09 76
STEREO A.P. INC. *A.P. STEREO INC.* 1505-4141	4026B ouest, Ste-Catherine, Montréal	22 10 76
SUPERMARCHE MONTREAL-OUEST INC. *MONTREAL-WEST SUPERMARKET INC.* 1505-4802	110 ouest, boulevard Crémazie, suite 1200, Montréal.	02 11 76
TABAGIE CENTRALE CLERMONT INC. 1470-9455	210, St-Jean, Québec	22 10 76
LA TABAGIE LE CALUMET QUEBECOIS (1976) INC. 1505-4646	425 est, boulevard Mont-Royal, Montréal.	28 10 76
LA TABLE FRANÇAISE INC. 1470-2633	6B est, rue Racine, Chicoutimi	20 09 76

Nom	Siège social	Date de constitution
TOURS CHAMPAGNE QUEBEC LTEE *CHAMPAGNE TOURS QUEBEC LTD.* 1505-1329	1432, de la Montagne, Montréal	27 09 76
LES TRANSACTIONS D'ALMA INC. 1470-6568	Alma	07 10 76
TRANSPORT C.L.R. INC. 1471-3515	Québec	08 11 76
TRANSPORT GILBERT LAVOIE LTEE 1471-1907	Saint-Eugène	01 11 76
LES TRANSPORTS DE LAC-AU-SAUMON INC. 1470-9695	Lac-au-Saumon	20 10 76
TRANSPORT SCOLAIRE L. COUTURE INC. 1470-3680	(Les Etroits) Saint-Marc-du-Lac-Long	20 10 76
TRANSPORT SCOLAIRE R. PARE INC. 1470-9703	Tring-Jonction	20 10 76
FIDELE TREMBLAY INC. 1469-4988	73, rue des Erables, Luceville	24 08 76
VITRERIE MANICOUAGAN INC. 1470-9208	365, rue Bossé, Hauterive	19 10 76
VOYAGE MISTRAL INC. *MISTRAL TOURS INC.* 1471-2517	Longueuil	01 11 76

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE DES CARAIBES INC. *CARIBBEAN CULTURAL AND SOCIAL ASSOCIATION INC.* 1504-8655	Montréal	07 09 76
L'ASSOCIATION DES FAMILLES UNIPARENTALES DU CANADA SECTION DE LA RIVE-SUD 1503-7732	185, Toulouse, app. 401, Longueuil	01 09 76
ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE PLESSISVILLE INC. 1471-1964	1616, avenue St-Louis, Plessisville	01 11 76

Nom	Siège social	Date de constitution
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIERES OUEST INC. 1471-0784	Boulevard Royal, Trois-Rivières-Ouest ..	26 10 76
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES BAIE COMEAU INC. 1471-4216	Baie-Comeau	09 11 76
L'ASSOCIATION DES RETRAITES D'ASBESTOS 1470-3540	Asbestos	23 09 76
ATELIER DE RENOVATION DE VERDUN..... 1503-9068	Verdun	17 06 76
CENTRE DE MEDITATION TRANSCENDANTALE DU SUD-OUEST DE MONTREAL INC. 1505-4273	3196, boulevard Lasalle, Verdun	25 10 76
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-BONAVENTURE INC..... 1471-1550	Saint-Bonaventure	28 10 76
CLUB AGE D'OR ST-ETIENNE INC..... 1470-4662	(Rivière-Nord), Saint-Etienne-de-Beauharnois.	27 09 76
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE STE-MARGUERITE DE DORCHESTER 1471-0768	Sainte-Marguerite	26 10 76
CLUB DE L'AGE D'OR DE TADOUSSAC INC. 1470-0629	Tadoussac	13 09 76
LE CLUB DE BRIDGE DE MATANE INC. 1470-6550	Matane	27 10 76
LE CLUB DES CAVALIERS DE SENTIERS DE SELLE WESTERN DE PONTIAC INC. *THE PONTIAC WESTERN TRAIL RIDERS CLUB INC.* 1469-8823	Route rurale numéro 1, Quyon	07 09 76
LE CLUB OPTIMISTE LUSKVILLE INC. 1505-3051	Pontiac	13 10 76
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BROMONT INC..... 1465-2333	Bromont	01 03 76
CLUB RADIO C.B. PLEIN AIR INC..... 1469-8955	168, Breault, Asbestos.....	07 09 76
CLUB RICHELIEU POHENEGAMOOK 1470-2880	Quartier St-Eleuthère, Pohénégamook ...	20 09 76
CLUB SEPHARADE DE L'AGE D'OR..... 1505-2343	Montréal	05 10 76
CLUB SOCIAL KARINE INC. 1467-9401	12794, rue St-Georges, Pointe-aux-Trembles.	30 09 76
CLUB DE TIR DE LA HAUTE-GATINEAU INC. 1467-6142	(Lac Grenon), Messine	04 06 76
CLUB DE TIR LOUIS-PHILIPPE AUBERT DE GASPE 1467-7066	Saint-Jean-Port-Joli	10 06 76

Nom	Siège social	Date de constitution
CLUB DES VETERANS ALLEN *ALLEN VETERANS CLUB* 1504-7806	Montréal	27 08 76
LE COMITE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE ST-BRUNO INC. 1470-8606	(Saint-Bruno) Woodbridge	18 10 76
COMITE DE CITOYENS DE ST-BERNARD-SUR-MER 1469-3295	Saint-Bernard-de-l'Ile-aux-Coudres	19 08 76
COMITE DES LOISIRS DE BELCOURT INC. 1471-2871	Belcourt	03 11 76
COMITE DES LOISIRS DU CENTRE HOSPITALIER DE MANIWAKI, INC. 1470-4795	Maniwaki	28 09 76
CONSTRUCTION J.P.F. INC. 1470-9588	Chambly	20 10 76
CORPS DE CADETS IMPERIAL DE LA RIVE-SUD 1505-3267	143, Barthélémy, Longueuil	18 10 76
L'ECOLE SUPERIEURE DES BALLETS JAZZ DU QUEBEC 1504-4365	Montréal	28 07 76
LES ENTREPRISES COURTISANE INC. 1471-4281	3581 est, rue Ontario, Montréal	10 11 76
LA FEDERATION DE HOCKEY INTERIEUR DE LA PROVINCE DE QUEBEC INC. 1469-7551	Otterburn Park	02 09 76
FORMES A DECOUPER ROTATIVES PRODEN INC. *PRODEN ROTARY DIES INC.* 1471-2608	Montréal	02 11 76
LES GRILLADES A PIERRE INC. 1467-2042	1210, Place Georges V, Québec	18 05 76
IMMEUBLES FEROL INC. 1468-5754	50, rue des Pics, Saint-Féréol-les-Neiges.	20 07 76
INSTALLATION DE PORTES G.B. INC. 1471-3218	289, rue Martigny, Repentigny	05 11 76
LIGUE DE HOCKEY DES TRAVAILLEURS D'ASBESTOS INCORPOREE 1471-3564	257, rue Letendre, Asbestos	08 11 76
LES MAJORETTES CLES DE SOL DE TASCHEREAU 1469-0226	Taschereau	29 10 76
MARCHE DENOMME LTEE 1470-7079	6955, Lafontaine, Montréal	12 10 76
MOTEL ORCHIDEE INC. 1468-8915	Sainte-Madeleine	03 08 76
MOTOS & SPORTS JULIEN INC. *JULIEN MOTOS & SPORTS INC.* 1470-7186	305 ouest, rue Tessier, Saint-Casimir	08 10 76

Nom	Siège social	Date de constitution
PERIODIQUE LA MISERE INC. 1470-7194	2540, route 157, Notre-Dame-du-Mont-Carmel.	02 10 76
PRE-MATERNELLE LES CRIQUETS DE ST-LAMBERT 1469-7007	205, rue Dauphiné, Saint-Lambert	31 08 76
RACHAT, AIDE A LA JEUNESSE 1504-8408	6724, rue Fabre, Montréal	03 09 76
LA REGIONALE DES JEUNES CHAMBRES DE LA RIVE-SUD INC. 1469-1026	Saint-Hyacinthe	10 08 76
SERVICE DE TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE FLEURIMONT (S.T.C.F.) INC. 1470-7293	2481, Champigny, Fleurimont	12 10 76
SOCIETE D'ETUDES TRADITIONNELLES, OCCIDENTALES ET NORDIQUES (S.E.T.O.N.) INC. 1469-5241	325, rue Collard, Alma	24 08 76
THEATRE DE L'OEIL INC. 1470-2948	Montréal	04 11 76

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom	Siège social	Date de constitution	Modifications
LES INVESTISSEMENTS & AMENAGEMENTS GANAR LTEE *GANAR INVESTMENTS & DEVELOPMENT LTD.* 1470-8861	1010 ouest, rue Sherbrooke, suite 2301, Montréal.	18 10 76	Corrigeant le nom « LES INVESTISSEMENTS ET AMENAGEMENTS GANAR LTEE — *GANAR INVESTMENTS & DEVELOPMENT LTD.* » par « LES INVESTISSEMENTS & AMENAGEMENTS GANAR LTEE — *GANAR INVESTMENTS & DEVELOPMENT LTD.* ».

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
AGENCES-SECURITE DU NORD-OUEST QUEBEC INC. 1300-9071	25 05 70	01 10 76	Changeant le nom-ancien nom: AGENCES-SECURITE DE L'OUEST DU QUEBEC INC.
ASPHALTE BERTRAND CLOUTIER INC. 1369-4443	26 08 74	22 11 76	Augmentant les objets.
ASSURANCES TREMBLAY, FORTIN, BERUBE & ASSOCIES LTEE 1260-7388	09 02 67	27 05 76	1. Changeant le nom-ancien nom: TREMBLAY & FORTIN ASSURANCES LTEE; 2. Augmentant les pouvoirs.
AUBERGE DU FAUBOURG INC. 1172-8532	28 04 67	12 07 76	Modifiant le capital.
LES BATTERIES ELECTRIQUES GAGNON INC. 1106-4599	16 09 68	08 10 76	Modifiant le capital.
BOITES PANORAMA INC. ..... *PANORAMA BOXES INC.* 1371-7491	17 03 75	29 10 76	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES CHAUSSURES LEWIS (1976) LIMITEE ... *LEWIS SHOES (1976) LIMITED* 1116-0645	07 07 59	02 09 76	1. Changeant le nom-ancien nom: MAXINE FOOTWEAR COMPANY INC.; 2. Augmentant le capital; 3. Ajoutant quelques dispositions aux lettres patentes.
CONSTRUCTION GATINEAU LTEE..... *GATINEAU CONSTRUCTION LTD.* 1193-8180	14 03 56	09 11 76	Augmentant le capital.
CONSTRUCTION J.N.D. INC..... 1503-5835	25 05 76	09 11 76	Changeant le nom-ancien nom: CONSTRUCTION ROY & DUBOIS INC.
CONSTRUCTION M.A.R. INC..... 1371-6709	11 03 75	10 08 76	Changeant le nom-ancien nom: METAL R. MARCEAU INC. — *R. MARCEAU METAL INC.*
CORPORATION PHARMACEUTIQUE PROFESSIONNELLE *PROFESSIONAL PHARMACEUTICAL CORP.* 1117-2574	02 02 49	23 12 74	Changeant le nom-ancien nom: PROFESSIONAL PHARMACEUTICAL CORP.
ALEX COULOMBE LTEE 1216-8910	15 06 48	16 11 76	1. Etendant les objets; 2. Modifiant le capital.
CREDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. 1366-9718	17 09 75	08 11 76	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
FAGUY, GOSSELIN & ASSOCIES INC..... 1258-6616	27 01 71	29 10 76	Réduisant et augmentant le capital.
FER ORNEMENTAL ROLAND LEVEILLE INC. 1357-1369	10 06 74	04 11 76	Modifiant le capital.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
J.P. GILBERT INC. 1262-9853	30 01 70	21 09 76	Augmentant les objets.
LES IMMEUBLES YVON CREVIER LTEE 1466-6424	26 04 76	21 10 76	Augmentant le capital.
LES IMPORTATIONS & EXPORTATIONS B.D.L. LTEE *B.D.L. IMPORT & EXPORT LTD.* 1463-8345	23 12 75	28 05 76	Augmentant le capital-actions.
INDUSTRIES P.A.K. INC. *P.A.K. INDUSTRIES INC.* 1346-1538	11 09 72	19 11 76	Etendant les pouvoirs.
LABORATOIRE DELAUMEX LTEE 1464-9123	11 02 76	23 04 76	Changeant le nom-ancien nom: LABEX INC.
LESAGE, LAMOTHE, COSSETTE INC. 1113-2529	22 09 61	08 10 76	Changeant le nom-ancien nom: LAMOTHE & COSSETTE INC.
GABRIEL MERCIER LIMITEE 1261-5886	05 01 61	18 11 76	Modifiant le capital.
MEUBLES BRETON LIMITEE 1166-7854	24 10 67	23 04 76	Changeant le nom-ancien nom: AIME BRETON & FILS LTEE.
G. & H. MICHAUD LTEE 1361-9903	28 02 75	11 11 76	Augmentant les objets.
JEAN-PIERRE MORIN INC. 1351-4328	18 12 73	22 10 76	Changeant le nom-ancien nom: GASTON DUMAS ET JEAN-PIERRE MORIN INC.
MOTOS SPORT QUEVILLON INC. 1359-6085	10 10 74	18 10 76	Changeant le nom-ancien nom: ROGER LORD INC.
LES PLACEMENTS BECMAR LTEE *BECMAR INVESTMENTS LTD.* 1274-1989	07 04 64	12 10 76	Changeant le nom-ancien nom: MARILYN INVESTMENTS LTD.
LES PLACEMENTS ORION LTEE *ORION INVESTMENTS LTD.* 1480-6509	31 10 75	05 07 76	Retranchant et ajoutant quelques dispositions aux lettres patentes.
POTERIE BONSECOURS LTEE *BONSECOURS POTERY LTD.* 1332-3548	19 06 73	08 11 76	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
QUEBEC URANIUM MINING CORPORATION (No Personal Liability) 1302-2819	13 12 66	09 11 76	Augmentant le capital.
RESTAURANT ET BARS LE SILO ROUGE INC. 1355-1544	01 03 74	12 11 76	Changeant le nom-ancien nom: BRASSERIE SILO ROUGE INC.
RESTAURANT FERNANDO INC. 1331-4497	07 06 73	05 10 76	Changeant le nom-ancien nom: DEPANNEUR ST-ZOTIQUE INC.
RESTAURANT L'ENTRECOTE BORDELAISE INC. 1463-3648	28 11 75	20 08 76	Modifiant quelques dispositions.

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
RO ENTREPRISES INC. 1257-1113	13 10 55	25 06 76	Modifiant les privilèges et restrictions attachés aux actions privilégiées.
SERVICE DE LOCATION D'ART CONTEMPORAIN DE QUEBEC INC. 1349-3978	08 11 72	26 10 76	1. Augmentant le capital. 2. Modifiant les dispositions des lettres patentes.
SERVICE RODECH INC. ..... *RODECH SERVICE INC.* 1282-6707	21 12 71	29 10 76	Etendant les pouvoirs.
SMART FABRICS INC. 1128-3934	12 10 45	29 10 76	Modifiant les privilèges et restrictions.
SOFRACAN, SOCIETE FRANCO-CANADIENNE D'AMENAGEMENT IMMOBILIER DU QUEBEC INC. 1503-6197	26 05 76	18 11 76	Changeant le nom–ancien nom: SOCIETE FRANCO-CANADIENNE D'AMENAGEMENT IMMOBILIER DU QUEBEC INC.
VITRERIE GLAVERBEL LTEE..... *GLAVERBEL GLASS INDUSTRIES LTD.* 1149-0455	09 11 65	25 10 76	Changeant le nom–ancien nom: LES INDUSTRIES GLAVERBEL LTEE — *GLAVERBEL INDUSTRIES LTD.*

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
AMENAGEMENT LA ROSE INC. ..... *LA ROSE DEVELOPMENT INC.* 1245-7388	02 04 71	Montréal	3, chemin Cressy, Hampstead.
ARTWOOD PANEL BOARD INC. 1159-5105	01 02 68	329, rue Brébeuf, Maple Grove.	Centre Industriel, Saint-Romuald-d'Etchemin.
L'ASSISTANCE HYPOTHECAIRE R.S. LTEE... 1234-5559	12 06 62	Joliette	8587, rue Mayrand, Montréal.
CENTRE DE L'AUTO JACQUES ET BERNARD JALBERT INC. 1218-4396	26 11 71	79A, route Kennedy, Lévis.	686, route Transcanadienne, Saint-David-de-l'Auberivière.
COMPAGNIE DENTAIRE AMERICA INC. ..... *AMERICA DENTAL COMPANY INC.* 1128-0369	25 05 64	Montréal	1370, rue Bégin, Saint-Laurent.
LES ENTREPRISES BRO-VAL LTEE ..... *BRO-VAL ENTREPRISES LTD.* 1338-8249	30 08 72	1010, chemin Lakeshore, Dorval.	3, Hawthorne Drive, Kirkland.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
LES EQUIPEMENTS DE BUREAU COMMERCIAL LTEE *COMMERCIAL OFFICE EQUIPMENT LTD.* 1107-4168	25 05 64	4495, Côte-de-Liesse, Montréal.	398, Isabey, Saint-Laurent.
IMPRIMERIE EMPRESS INC. 1118-8893	05 04 62	5211, rue Bordeaux, Montréal.	1610, boulevard Provencher, Brossard.
JOLCO LIMITEE 1323-6930	03 02 64	800, boulevard Décarie, Saint-Laurent.	42, rue Olier, Saint-Basile-le-Grand.
LESTAL CONSTRUCTION LTD. 1118-2649	10 08 60	Montréal	159, avenue Sedgefield, Pointe-Claire.
METROPOLE AUTOMATIC RETAIL CO. LTD. 1125-3010	15 04 65	142, Ronald Drive, Montréal-Ouest.	5475, avenue Rosedale, app. 1004, Côte-Saint-Luc.
V. L. SAVAGE & COMPANY INC. 1129-1036	31 01 61	Montréal	2104, avenue Chartier, Dorval.
LES TRAINEAUX (RIVIERE-DU-LOUP) INC. 1272-6972	22 09 67	Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup.	279, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup.
TRANSYLVANIA CO. LTD. 1125-7383	06 11 61	431, rue King, Granby	274, Bates, Mont-Royal.

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
ABITIBI ELECTRIC LIMITED 1174-4463	Val-d'Or	1938, 1970, 1971, 1973, 1975, 1976.
LES AMEUBLEMENTS PLAZA LIMITEE 1107-5397	Montréal	1974 à 1976 incl.
BONNEVILLE CONSTRUCTION INC. 1239-9523	Chomedey	1963 à 1976 incl.
BRIQUETAGE CONRAD LTEE 1356-4646	Montréal	1975 et 1976
BROOKS-BURNETT INC. 1241-2920	Montréal	1971 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
CAROL'S BEAUTY INC. 1183-9669	Scott-Jonction	1976
LE CENTRE DE COUTURE MONT-ROYAL INC. 1348-4472	Montréal	Initial 1974 à 1976 incl.
LE CLUB D'AUTO-NEIGE DU CANTON DE HAM INC. 1242-8249	Ham-Nord	1974 à 1976 incl.
CLUB DU LAC LIMPIDE 1353-4987	Trois-Rivières	Initial, 1975 et 1976 incl.
COMPRESSEUR GENERAL 69 INC. *GENERAL COMPRESSOR 69 INC.* 1155-9796	Québec	Initial, 1972 à 1976 incl.
CONSEIL DANTE No 3479 DES CHEVALIERS DE COLOMB 1304-4482	Montréal	Initial 1953 à 1976 incl.
CONSEIL SAINT-HENRI, NO 1203, DES CHEVALIERS DE COLOMB DE MONTREAL 1308-4280	Saint-Henri	Initial 1968 à 1976 incl.
FORTIER ET LALONDE INC. 1358-2804	Katevale	Initial 1975 et 1976
R. GAGNON REALTY LTD. 1261-6959	Sherbrooke	1976
GELINAS & GELINAS INC. 1262-3310	Trois-Rivières	1964-1967-1976
IMCARPOOL INC. 1320-2973	Sainte-Thérèse	Initial 1972 et 1973 et 1976
IMPORTATIONS P.T.W. LIMITEE *P.T.W. IMPORTS LIMITED* 1348-7178	Montréal	1975 et 1976
INSTITUT NATIONAL DE TECHNOLOGIE PARAMEDICALE 1278-8659	Montréal	Initial 1974 à 1976 incl.
JOUBI MINING CORPORATION LIMITED (No Personal Liability) 1275-9734	Amos	1960 à 1964 incl. et 1976.
LA LIGUE JUVENILE DE HOCKEY DES CANTONS DE L'EST 1340-9768	Granby	Initial 1974 à 1976 incl.
M.G.R. PLASTICS LTD. 1146-8220	Franklin	1970 et 1976
MITCHELL'S PASTRY INC. 1128-7141	Saint-Laurent	1968, 1970, 1971, 1975, 1976
MITSUBISHI INTERNATIONAL CORPORATION 1276-0799	Montréal	1973 à 1976 incl.

Nom de la compagnie	Adresse	Rapports non produits
MOVADO CONSTRUCTION INC. 1276-9592	Montréal	1963 à 1976 incl.
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE SQUATEC INC. 1268-5335	Saint-Michel-du-Squatec	1975-1976
L'ORCHESTRE PHILHARMONIA DE MONTREAL *MONTREAL PHILHARMONIA ORCHESTRA* 1278-3346	Montréal	Initial 1974 à 1976 incl.
LES PLACEMENTS M.A. GAGNON LTEE ... 1229-9277	Québec	1971, 1972, 1975, 1976
LES PUBLICATIONS VAL-LORETTE INC. ... 1357-6178	Sainte-Foy	Initial 1975 et 1976
SALABERRY HANDY STORE INC. 1264-9844	Montréal	Initial 1969 à 1976 incl.
SARAGUAY MANAGEMENT INC. 1273-6856	Montréal	1967, 1969 à 1971 incl., 1973 à 1976 incl.
TY-COQ VOLANT BAR B-Q, LTEE..... 1290-5972	Montréal	1960, 1965 à 1974 incl. et 1976
VALLEYFIELD PHOTO SERVICE INC. 1130-7048	Valleyfield	1976
VETEMENTS DE SPORTS VIVIAN LTEE .... *VIVIAN SPORTSWEAR LTD.* 1369-0797	Montréal	1975 et 1976
W.A. & J.A. CONSTRUCTION INC..... 1324-7002	Saint-Laurent	Initial 1972, 1973, 1975, 1976
WILBURN INC. 1287-8294	Montréal	1971 à 1976 incl.

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes annulées

Le ministre des consommateurs, coopératives, et institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 4, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis dans la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
L'ASSOCIATION DES PARENTS-MAITRES DE BEAUPORT INC. 1468-7453	Beauport	08 03 65
THE ATLAS TRANSPORTATION COMPANY LIMITED 610-1917	Montréal	05 04 17

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
AUBERGE DORIS INC. 1254-2593	Saint-Blaise	15 07 71
LES AUTOS DE LOCATION J.G. INC. 1351-4922	Lévis	07 01 74
BOULEVARD CONSTRUCTION CO. LTD. 1468-7503	Montréal	26 11 65
LES CAMIONNEURS DE L'OUEST DU QUEBEC, INC. *TRUCKERS OF WESTERN QUEBEC INC.* 1293-3941	Hull	19 12 62
CENTRE MEDICAL NOTRE-DAME-DE-GRACE INC. 1263-8607	Montréal	08 04 70
LE CENTRE SPORTIF DE RIVIERE-BEAUDETTE INC. 1337-1091	Rivière-Beaudette	11 07 73
RAOUL CHARLAND & ASSOCIES INC. 1364-3382	Montréal	23 06 75
CLUB DE MOTOS-NEIGE LES MONTAGNARDS DE KATEVALE 1336-6315	Katevale	05 12 72
CLUB SOCIAL DE MANSEAU INC. 1348-9208	Manseau	09 08 72
CLUB SPORTIF LAURENTIEN (1965) 1272-8747	Notre-Dame-des-Laurentides.	03 06 65
COBOFOR LTEE 1363-0702	Dolbeau	25 04 75
COMITE DES JEUNES DE CHOMEDEY *CHOMEDEY YOUTH COMMITTEE* 1468-9582	Chomedey	14 11 63
LA COMPAGNIE DE CABLE IACO TENNA INC. *IACO TENNA CABLE COMPANY INC.* 1355-9075	Montréal	19 04 74
CONTINENTAL METAL PRODUCTS LTD. 1228-1374	Montréal	11 09 52
CORPORATION INTERNATIONALE DE COMMERCE CANAR *CANAR INTERNATIONAL TRADING CORPORATION* 1337-2420	Montréal	29 12 72
DUCLOS & DUCLOS INCORPORE 1468-7446	Montréal	16 03 48
LES ENTREPRISES BUSSIERE & MARTEL INC. 1363-9364	Québec	06 06 75
LA FALAISE 1468-7438	Rivière-du-Loup	02 02 68
FASHIONSET INC. 1328-1621	Montréal	12 10 61
FOX HARDWARE INC. 1260-8857	Lachine	30 04 64

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
LES IMPORTATIONS LOUIS RIEL INC. 1357-9768	Ste-Foy	22 07 74
JERRY'S SODA BAR INC. 1315-0487	Montréal	12 02 57
KENT HOUSE HOTEL LIMITED 1320-4326	Québec	16 09 47
LANCASTER PRODUCE INC. 1271-0570	Montréal	14 03 72
LINGERIE CARROUSEL JEUNESSE INC. 1212-0044	Boucherville	11 08 71
THE LIONS CLUB OF SHAWVILLE QUEBEC 1468-7461	Shawville	08 03 63
LOISIRS DE REPENTIGNY INC. 1317-7167	Repentigny	31 07 31
McGILL STUDENT'S HOUSING CORPORATION 1313-1891	Montréal	06 05 69
PETROLES ST-ISIDORE INC. 1350-3032	St-Isidore	16 11 73
PLOMBERIE BOLDUC & FILS INC. 1239-7402	Sherbrooke	10 09 69
PROGRES ST-ZENON INC. 1145-0442	St-Zénon	21 08 61
PROTECTION D'INCENDIE CHAMPLAIN INC. 1332-1302	Québec	13 10 72
RADIO LACHUTE INC. 1331-7334	Montréal	08 05 73
RECORD REALTIES INC. 1281-7797	Montréal	19 05 70
LA SOCIETE D'ACTION CULTURELLE DU QUEBEC 1229-0482	Québec	05 05 69
SOCIETE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE INC. *MUNICIPAL ADMINISTRATION COMPANY INC.* 1294-6067	Verdun	10 03 64
SOCIETE CULTURELLE ARTISTES PEINTRES & SCULPTEURS DU QUEBEC METROPOLITAIN INC. 1468-7511	Sainte-Foy	19 08 19
LES SPORT J.P. DUBOIS LAFONTAINE INC. *J.P. DUBOIS SPORT LAFONTAINE INC.* 1331-0479	Lafontaine	18 04 73
SYSTEMES PROMICOM LTEE *PROMICOM SYSTEMS LTD.* 1356-9694	Montréal	04 06 74
TOURNOI D'UN JOUR THOPHEE COMRIE 1468-8212	St-Georges-de-Beauce	21 11 63

Nom de la compagnie	Adresse	Date de constitution
TURGON & PELADEAU INC. 1339-7674	Beauharnois	21 09 76
WORLD WIDE MOTORS CORPORATION INC. 1468-8220	Montréal	19 11 65

66294-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Associations coopératives

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION D'EAST ANGUS

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION D'EAST ANGUS », dont le siège social est situé à East Angus, Québec, dans le district électoral de Mégantic-Compton.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
66318-o HUBERT MARCEAU.

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE ROBERVAL

(Loi des associations coopératives)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE ROBERVAL », dont le siège social est situé à Roberval, Québec, dans le district électoral de Roberval.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
66341-o HUBERT MARCEAU.

Changement de nom — Loi du — *Accordés*

Marie Camille Carmen Bérubé

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3913-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Camille Bérubé en celui de Marie Camille Carmen Bérubé.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Claude Aimé Bujold

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3915-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Claude Aimé Savoie en celui de Joseph Claude Aimé Bujold.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Laurent Boissonnault

Il a plus au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3914-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Laurent Ethier en celui de Joseph Laurent Boissonnault.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Lawrence James Larry Charette

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3916-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Lawrence James Costigan en celui de Lawrence James Larry Charette.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Walter John Charette

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3917-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Walter John Costigan en celui de Walter John Charette.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Guy Alain Drolet

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3918-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Guy Alain Bélanger en celui de Joseph Guy Alain Drolet.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Odoric Jean Hébert

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3919-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Odoric Hébert en celui de Joseph Odoric Jean Hébert.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Rose Anna Monique Leduc

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3920-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Rose Anna Leduc en celui de Marie Rose Anna Monique Leduc.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

David Benjamin Mager

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3921-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de David Benjamin Magier en celui de David Benjamin Mager.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Stephen John Marsman

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3922-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Stephen John Clayton en celui de Stephen John Marsman.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Lauréanne Doris Nolette

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3923-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marie Lauréanne Laurette Nolette en celui de Marie Lauréanne Doris Nolette.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Selby Llewellyn Penney

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3924-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Selbie Llewellyn Hiscock en celui de Selby Llewellyn Penney.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Léo Maurice Poirier

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3925-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Joseph Léo Maurice Poupart en celui de Joseph Léo Maurice Poirier.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Rochelle Shelly Sabloff

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3926-76 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Rochelle Shelly Sostak en celui de Rochelle Shelly Sabloff.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Mark Richard Smolka

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 3927 du 10 novembre 1976, d'effectuer le changement de nom de Marek Wojciech Ryszard Smolka en celui de Mark Richard Smolka.

Québec, le 22 novembre 1976.

Le sous-ministre de la justice,
66320-o ROBERT NORMAND, C.R.

Changement de nom — Loi du — *Demandes*

Elizabeth Alice Asbury

Avis est par les présentes donné selon l'article 5 de la Loi du changement de nom, que Elizabeth Alice Asbury, institutrice domiciliée et résidant au 1645, rue de Maisonneuve ouest, app. 1817, Montréal, Qué., demandera au lieutenant-gouverneur en conseil l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de Elizabeth Alice Nevarie. Ce changement s'appliquera aussi à sa fille mineure, Aliza Karizan.

Montréal, le 19 octobre 1976.

Le procureur de la requérante,

66238-49-2-o ROMAN B. KARPISHKA.

Edna May Aubin

Prenez avis que Edna May Aubin, épouse de John Frederick Childs, domiciliée et résidant au numéro 8521 Birnum, appartement 3, ville et district de Montréal, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Marie Agnes Aubin.

Le procureur de la requérante,

66239-49-2-o ISSIE MYSZKA.

Robin Chiapello

Avis est donné que Robin Chiapello, célibataire, domicilié et résidant au 5002 de la rue Grosvenor, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Robin Fabiani.

Montréal, le 23 août 1976.

Les procureurs du requérant,

66313-50-2-o BÉLANGER ET FINKELSTEIN.

Joseph, Eugène, Ernest Drapeau

Avis vous est par les présentes, donné que Joseph, Eugène, Ernest Drapeau s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de Joseph, Eugène, Ernest Drapeau pour celui de Pierre Drapeau, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Montréal, ce 10 juin 1976.

Le procureur du requérant,

66237-49-2-o CLAUDE LAPOINTE, *avocat*.

Vincenzino Giacomodonato

Avis est par la présente donné que Vincenzino Giacomodonato, opérateur, présentement domicilié et résidant au 10879 de la rue Paris à Montréal-Nord, district judiciaire de Montréal, P.Q., s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Vincent Donato.

Montréal, ce 19 novembre 1976.

Le procureur du requérant,

66314-50-2-o RENÉ PAQUETTE, *avocat*.

René Goulet

Avis est donné que René Goulet, domicilié et résidant au 8469A, rue Albanel à Saint-Léonard, district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de René Laurin.

Saint-Jérôme, le 26 octobre 1976.

Les procureurs du requérant.

66315-50-2-o SIMARD ET GOULET.

Alain Ricard

Avis est par les présentes donné que Alain Ricard, manutentionnaire, domicilié et résidant au 132, Payette, à St-Paul-l'Ermite, district de Joliette, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en Alain Gauthier.

Repentigny, le 12 novembre 1976.

Les procureurs du requérant,

66316-50-2-o DUPONT & LANGLOIS, *avocats*.

George Vasilkioti

Avis est par les présentes donné que George Vasilkioti, comptable agréé, résidant au 225, rue de l'Anse Pleureuse, Laval-sur-le-Lac, Québec, demandera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de George Vasil. Ce décret bénéficiera aussi à son épouse dame Kathryn Mary Vasilkioti née Irving de la même adresse.

Montréal, le 24 novembre 1976.

Les procureurs du requérant,

66317-50-2-o HADJIS & FENG, *avocats*.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

ANGRIGNON CONSTRUCTION INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie « ANGRIGNON CONSTRUCTION INC. », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, ce 25e jour de novembre 1976.

Le secrétaire,
66295-o HARRY GLASSMAN.

LA CIDRERIE DU SAINT-LAURENT INC.

Avis est par la présente donné que la compagnie « LA CIDRERIE DU SAINT-LAURENT INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le secrétaire,
66296-o JEAN DESAUTELS.

SNC PROTEIN CONSULTANTS LTD. LES CONSULTANTS EN PROTEINES SNC LTEE

Avis est donné que la compagnie « SNC PROTEIN CONSULTANTS LTD. — LES CONSULTANTS EN PROTEINES SNC LTEE », une corporation dûment constituée sous la première partie de la Loi des compagnies en date du 26 juin 1970, ayant son siège social au no 1, Complexe Desjardins, Montréal, Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, ce 3e jour de novembre 1976.

Le secrétaire,
66309-o J.A. BORDEN REED.

J. DEBRAY LIMITEE J. DEBRAY LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « J. DEBRAY LIMITEE — J. DEBRAY LIMITED », compagnies constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à Outremont, dans le district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal, le 25 novembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
66297-o LETTE, MARCOTTE, BIRON, ET *al*, *avocats*.

ECOLES DES INFIRMIERES PRATIQUES DU QUEBEC LIMITEE QUEBEC SCHOOL OF PRACTICAL NURSING LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie « ECOLE DES INFIRMIERES PRATIQUES DU QUEBEC LIMITEE — QUEBEC SCHOOL OF PRACTICAL NURSING LIMITED », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la municipalité de Magog, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Magog, ce 26e jour de novembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
66308-o MCMASTER, MINNION, PATCH ET *al*.

GAGNE & L'ECUYER INC.

Prenez avis que la compagnie « GAGNE & L'ECUYER INC. », compagnie constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Thetford Mines, dans le district de Mégantic, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Thetford Mines, le 19 novembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
CLOUTIER, LANDRY, THIVIERGE ET
66299-o VEILLEUX, *notaires*.

HERVE HARVEY LTEE

Avis est donné par les présentes que la compagnie « HERVE HARVEY LTEE », constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la cité de Roberval, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Roberval, le 5 novembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
CÔTÉ, GILBERT, OUELLET,
66300-o LAPOINTE & LAROUCHE, *avocats*.

LASALLE HARDWARE DISTRIBUTORS LTD.

Avis est donné par les présentes que la compagnie « LASALLE HARDWARE DISTRIBUTORS LTD. », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son

siège social en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispostions de la Loi des compagnies.

Montréal, ce 25e jour de novembre 1976.

Le secrétaire,
66301-o HARRY GLASSMAN.

EMMANUEL LECLERC INC.

Prenez avis que la compagnie « EMMANUEL LECLERC INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Val-d'Or, 16 novembre 1976.

Le procureur de la compagnie,
66298-o ARMAND GILBERT, *notaire.*

LENNOX PANTS INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie « LENNOX PANTS INC. », constituée en corporation le 9e jour de décembre 1971, demande au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

La secrétaire,
66302-o MME I. KAMIOLITIS.

LIVESTOCK PRODUCERS COMPANY LIMITED

Avis est par les présentes donné que « LIVESTOCK PRODUCERS COMPANY LIMITED », une compagnie constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de ladite Loi des compagnies.

Montréal, le 29 novembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
66303-o PARENT & GIRARD.

LOISIRS H.P. INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie « LOISIRS H.P. INC. », constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la cité de Roberval, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Roberval, le 5 novembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
CÔTÉ, GILBERT, OUELLET,
66304-o LAPOINTE & LAROUCHE, *avocats.*

MARBEL CONSTRUCTION INC.

Avis est donné par les présentes que la compagnie « MARBEL CONSTRUCTION INC. », constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, ce 25e jour de novembre 1976.

Le secrétaire,
66305-o HARRY GLASSMAN.

PAPOU HOLDING CO. LTD.

Prenez avis que la compagnie « PAPOU HOLDING CO. LTD. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le notaire,
66306-o ME SUZANNE LAMARRE.

QUALITY HOMES INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie « QUALITY HOMES INC. », constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, ce 25e jour de novembre 1976.

Le secrétaire,
66307-o HARRY GLASSMAN.

SONAX INC.

Avis est donné par les présentes que « SONAX INC. », une corporation constituée sous la Loi des compagnies, ayant son siège d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 23 novembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
66310-o BLANSHAY & BLANSHAY.

SONAX (PLAZA ST. HUBERT) INC.

Avis est donné par les présentes que « SONAX (PLAZA ST. HUBERT) INC. », une corporation constituée sous la Loi des compagnies, ayant son siège d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 23 novembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
66311-o BLANSHAY & BLANSHAY.

SONAX (RIVE SUD) INC.

Avis est donné par les présentes que « SONAX (RIVE SUD) INC. », une corporation constituée sous la Loi des compagnies, ayant son siège d'affaires dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 23 novembre 1976.

Les procureurs de la compagnie,
66312-o BLANSHAY & BLANSHAY.

Demande(s) à la Législature

NEWTREND DEVELOPMENT CORPORATION

MM. Louis Landsman et Louis Zbarsky donnent avis qu'ils déposent au Secrétariat des Commissions de l'assemblée nationale du Québec un projet de loi ayant pour objets de révoquer la dissolution de la charte de « NEWTREND DEVELOPMENT CORPORATION ».

Montréal, le 17 novembre 1976.

Les procureurs des requérants,
YANOFSKY, KAHN, DURAND, MARCOVITCH,
66257-49-4-o BRULL, STRAUBER & GASCO.

Liquidation — Loi de la

IMMEUBLES COMEAU INC.

Avis est donné, que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « IMMEUBLES COMEAU INC. », tenue à Saint-Gabriel, le 20 janvier 1975, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies et que M. Yvan Comeau de Saint-Gabriel a été nommé liquidateur.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
66324-o 1250-4908

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BEURRERIE DE ST-REMI DU LAC AUX SABLES

(Loi des sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la « SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BEURRERIE DE ST-REMI DU LAC AUX SABLES », tenue à Lac-aux-Sables le 27 octobre 1976, monsieur Raymond Nadeau a été nommé liquidateur en remplacement de M. Jean-Marie Simard, décédé.

Le sous-ministre associé des consommateurs, coopératives et institutions financières,
66326-o HUBERT MARCEAU.

Loi électorale du Québec

Député élu

Québec, le 3 décembre 1976.

Je donne par les présentes avis que le collège électoral suivant a élu député, le candidat ci-après désigné, pour le représenter dans la nouvelle Assemblée nationale du Québec:

PAPINEAU

Monsieur Jean Alfred, professeur, 430, rue Caron, Gatineau. — Parti Québécois.

Le président général des élections,
FRANÇOIS DROUIN,
66345-o *Juge de la Cour provinciale.*

Ministère des affaires municipales

Cité de Drummondville

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la cité de Drummondville.

La présente ordonnance entrera en vigueur le 1er janvier suivant le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 23 novembre 1976.

Le ministre des affaires municipales,
66322-o VICTOR C. GOLDBLOOM.

Cité de Saint-Jérôme

J'ai approuvé, en vertu de l'article 22 du chapitre 48 des Lois de 1970 « Loi concernant les environs du nouvel aéroport international », les règlements nos C-930, C-933 et C-941, modifiant le règlement no C-859 du conseil municipal de la cité de Saint-Jérôme, concernant le zonage, la construction et le lotissement.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis dans la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 29 novembre 1976.

Le ministre des affaires municipales,

66322-o GUY TARDIF.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières
Assurances

CONSTITUTION INSURANCE COMPANY OF CANADA
CONSTITUTION DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avis de délivrance de permis d'assureur

Avis est par les présentes donné qu'un permis d'assureur a été délivré le 29 novembre 1976, à « CONSTITUTION INSURANCE COMPANY OF CANADA — CONSTITUTION DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE », dont l'adresse du siège social ou de l'établissement principal est situé à 500, avenue Université à Toronto et à 800, Place Victoria, suite 2501, à Montréal.

La corporation a été relevée de son obligation de fournir un cautionnement conformément à l'article 230 de ladite Loi.

Les catégories d'assurances visées par le permis sont les suivantes: Biens; Cautionnement et Responsabilité.

Donné au Service des assurances du ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 29 novembre 1976.

Le surintendant des assurances,

66325-o ROGER-A. CAMARAIRE.

Ministère des terres et forêts — *Cadastre*

Paroisse de Baie Saint-Paul

Cadastre: paroisse de Baie Saint-Paul; division d'enregistrement: Charlevoix no 2; municipalité: ville de Baie Saint-Paul.

Avis est par la présente donné que les lots 656-34 à 656-40, 655-3 à 655-9, 655-10, 656-42 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 10 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,

66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Chatham

Cadastre: canton de Chatham; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: canton de Chatham.

Avis est par la présente donné que les lots 863-9, 865-56, 865-78, 866-5 à 866-11, 866-36, 866-37, 866-39 et la partie restante du lot 866-38 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 octobre 1976.

Pour le sous-ministre,

66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Grondines

Cadastre: paroisse de Grondines; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: paroisse de Saint-Charles-de-Grondines.

Avis est par la présente donné que les lots 125-1, 125-2 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,

66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Letellier

Cadastre: canton de Letellier; division d'enregistrement: Sept-Îles; municipalité: cité des Sept-Îles.

Avis est par la présente donné que le bloc 33 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,

66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Letellier

Cadastre: canton de Letellier; division d'enregistrement: Sept-Îles; municipalité: cité des Sept-Îles.

Avis est par la présente donné que les lots 536 à 676 du rang III, village des Sept-Îles, sont ajoutés et que les lots 31, 370 à 421, 425 à 433, 446 à 452, une partie des lots 8, 20, 32, 289 et la partie restante des lots 29, 30, 422, 424, 434, 444, 445, 453, 454, 458 du rang III village des Sept-Îles sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de la paroisse de Montréal

Cadastre: municipalité de la paroisse de Montréal; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de Westmont.

Avis est par la présente donné que le lot 4863 est ajouté et que les lots 280-4 à 280-6, 282-1, 282-2, 282-4-A, 282-4-B, 282-5-A, une partie des lots 280-3, 282-3, 282-4, 282-5, 280, 282 et la partie restante des lots 282-6, 282-7 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de la paroisse de Montréal

Cadastre: municipalité de la paroisse de Montréal; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville d'Outremont.

Avis est par la présente donné que le lot 4862 est ajouté et que la partie restante des lots 16-248, 16-249 et une partie du lot 16 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de la paroisse de Montréal

Cadastre: municipalité de la paroisse de Montréal; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de Côte Saint-Luc.

Avis est par la présente donné que le lot 4861 est ajouté et que les lots 88-896 à 88-898 et une partie des lots 88, 88-722, 88-723, 88-900 à 88-904 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 11 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Orford

Cadastre: canton d'Orford; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: ville de Sherbrooke.

Avis est par la présente donné que le lot 69-54 et que la partie restante du lot 69-27 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts

Cadastre: paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: village de Val-David.

Avis est par la présente donné que le lot 33-40 du rang X canton de Morin est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Apollinaire

Cadastre: paroisse de Saint-Apollinaire; division d'enregistrement: Lotbinière; municipalité: Saint-Apollinaire.

Avis est par la présente donné que le lot 129-15 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Casimir

Cadastre: paroisse de Saint-Casimir; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: village de Saint-Casimir.

Avis est par la présente donné que le lot 178-21 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon

Cadastre: paroisse de Saint-Henri-de-Lauzon; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: Saint-Henri.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 58-9 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Cadastre: paroisse de Saint-Jean-Chrysostome; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Avis est par la présente donné que les lots 297-5 à 297-27, 297-29 à 297-33, 298-35 à 298-46 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Cadastre: paroisse de Saint-Jean-Chrysostome; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Avis est par la présente donné que les lots 192-38 à 192-55 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Jérusalem

Cadastre: paroisse de Saint-Jérusalem; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: cité de Lachute.

Avis est par la présente donné que le lot 1410-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.G.

Paroisse de Sainte-Julienne

Cadastre: paroisse de Sainte-Julienne; division d'enregistrement: Montcalm; municipalité: paroisse de Sainte-Julienne.

Avis est par la présente donné que les lots 17-1, 17-2 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Nicolas

Cadastre: paroisse de Saint-Nicolas; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: Bernières.

Avis est par la présente donné que les lots 539-2, 540-1, sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Pascal

Cadastre: paroisse de Saint-Pascal; division d'enregistrement: Kamouraska; municipalité: Saint-Pascal.

Avis est par la présente donné que les lots 244-1 à 244-3 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Rosalie

Cadastre: paroisse de Sainte-Rosalie; division d'enregistrement: Bagot; municipalité: village de Sainte-Rosalie.

Avis est par la présente donné que les lots 133-19 à 133-22, 135-15 à 135-17 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 novembre 1976.

Pour le sous-ministre,
66321-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Ministère des transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le Ministère des Transports.

Comté de chambly:

Dans la municipalité de Ste-Julie, ville:

La rue Jules-Choquet (route de l'Église) entre le chemin Fer à Cheval et le rang de l'Église nord-est, sur une longueur de 4,057 pieds.

Dans la municipalité de St-Basile-le-Grand, ville:

L'ancien chemin des 20, vis-à-vis des lots P-426, 427 et P-283, sur une longueur de 875 pieds.

L'ancien chemin des 40, vis-à-vis des lots P-471 et P-472, sur une longueur de 595 pieds.

L'ancienne route des 40, vis-à-vis du lot P-471, sur une longueur de 585 pieds.

Comté de Châteauguay:

Dans la municipalité de St-Constant, ville:

L'ancien chemin St-Constant-St-Rémi: à l'ouest de la route actuelle, vis-à-vis des lots 299 et 300, sur une longueur de 600 pieds; à l'est de la route actuelle, vis-à-vis des lots 298 et 299, sur une longueur de 1,150 pieds.

Comté de Gaspé:

Dans la municipalité de St-François-de-Pabos:

La route St-Edmond, à travers du rang 4, sur une longueur de 6,000 pieds.

Dans le canton non organisé de Pellegrin:

La route Pellegrin, entre les rangs A et B, vis-à-vis du lot 1 jusque vis-à-vis du lot 33, sur une longueur de 28,500 pieds.

Dans la municipalité de Pabos:

La route St-Edmond, à travers des rangs 5, 6, 7 et 8, sur une longueur de 32,800 pieds.

Dans la municipalité de Ste-Thérèse de Gaspé:

La route Rameau, entre le chemin St-Isidore et le chemin du rang IV, à travers des rangs C et 3, sur une longueur de 10,560 pieds.

Dans le canton non organisé de Rameau:

La route Rameau, à travers des rangs 5, 6, 7, 8 et 9 sur une longueur de 26,558 pieds.

Dans la municipalité de Percé ville:

Le chemin rang 4 Malbaie, vis-à-vis du lot 1, jusque vis-à-vis du lot 32, sur une longueur de 29,304 pieds.

La route des Pères, à travers du rang 5, vis-à-vis des lots 33 et 34, sur une longueur de 6,964 pieds.

Le chemin du 4e rang, entre la route Centrale et la route Rameau, vis-à-vis des lots 54 à 65, sur une longueur de 5,280 pieds.

La route Rameau, entre le chemin du 4e rang et la route rang V de Rameau, à travers des rangs 4 et 5, sur une longueur de 11,616 pieds.

Dans la municipalité de Pabos:

L'ancienne route 6, vis-à-vis du lot P-4-B du rang 1 ouest, sur une longueur de 384 pieds.

Dans la municipalité de Newport:

Six sections de l'ancienne route 6, à travers du Bloc A: vis-à-vis des lots 613 à 638, sur une longueur de 1,405 pieds; vis-à-vis des lots 671 à 689, sur une longueur de 650 pieds; vis-à-vis des lots 691 à 709, sur une longueur de 980 pieds; vis-à-vis des lots 730 à 774, sur une longueur de 3,255 pieds; vis-à-vis des lots P-781 à P-791, sur une longueur de 920 pieds; vis-à-vis du lot 799, sur une longueur de 685 pieds.

Comté de Kamouraska-Témiscouata:

Dans la municipalité de La Pocatière:

La route Ste-Anne-St-Onésime, sur une longueur de 4,255 pieds.

La route Daniel, sur une longueur de 2,287 pieds.

Dans la municipalité de Rivière-Ouelle:

La route Chénard, sur une longueur de 1,831 pieds.

Dans la municipalité de St-Pacôme, paroisse:

La route Chénard, sur une longueur de 2,534 pieds.

Dans la municipalité de St-Pacôme, village:

La rue Galarneau, sur une longueur de 1,375 pieds.

La rue Loranger, sur une longueur de 430 pieds.

La rue King, sur une longueur de 930 pieds.

Dans la municipalité de St-Roch-des-Aulnets:

La route du Moulin Nord, sur une longueur de 830 pieds.

Dans la municipalité de Berthier-sur-Mer, paroisse:

Le chemin de l'Éthiopie, sur une longueur de 4,003 pieds.

Dans la municipalité de Cap-St-Ignace:

Le boulevard Maranda, sur une longueur de 393 pieds.

La route Jacob, sur une longueur de 1,496 pieds.

La route Pelletier, sur une longueur de 1,346 pieds.

La route de l'Église, sur une longueur de 4,136 pieds.

La route Fraser, au sud de l'autoroute 20, sur une longueur de 1,764 pieds; au nord de l'autoroute 20, sur une longueur de 2,731 pieds.

Dans la municipalité de L'Islet, ville:

Le chemin du rang 2, sur une longueur de 3,120 pieds.

Dans la municipalité de l'Islet-sur-Mer, village:

La route du Quai, sur une longueur de 1,190 pieds.

Dans la municipalité de St-Aubert:

L'ancienne route 26, sur une longueur de 455 pieds.

Dans la municipalité de St-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud, paroisse:

La rue Morigeau, sur une longueur de 915 pieds.

Dans la municipalité de St-Jean-Port-Joli:

L'ancienne route 26, sur une longueur de 2,860 pieds.

L'ancienne route, 32, sur une longueur de 3,700 pieds.

La route Elzéar, sur une longueur de 7,783 pieds.

La route du Quai, sur une longueur de 1,280 pieds.

Comté de Lotbinière:

Dans la municipalité de St-Nicolas, ville:

Le raccordement entre la route Demers et la route 132, vis-à-vis du lot P-32, sur une longueur de 500 pieds.

L'ancien chemin Front St-Lazarre, vis-à-vis des lots 409, 410 et 411, sur une longueur de 1,500 pieds; vis-à-vis du lot P-406, 407 et 408, sur une longueur de 650 pieds.

Comté de Mégantic-Compton:

Dans la municipalité de Val-Racine, paroisse:

Le chemin Front Rang XI, vis-à-vis du lot 15 du rang X, à partir du chemin Milan Chesham, en allant vers l'ouest sur une longueur de 3,240 pieds.

Dans la municipalité de Stornoway:

Le chemin des rangs 3 et 4 No.0, vis-à-vis des lots 1 à 4 du rang VI no, à partir du chemin rang IV S.O. en allant vers le sud-ouest sur une longueur de 2,125 pieds.

Dans la municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton:

Le chemin de la Station de St-Samuel, dans le rang 5, de la route 263, en allant vers le nord-ouest sur une longueur de 655 pieds.

Dans la municipalité de Lambton, village:

La rue du Couvent, de la route 263, en allant vers le sud, sur une longueur de 1,105 pieds.

La rue Godbout, de la route 108 à la rue des Sports, sur une longueur de 676 pieds.

La rue des Sports, de la rue du Couvent à la rue Godbout, sur une longueur de 218 pieds.

Comté de Pontiac-Témiscamingue:

Dans la municipalité de St-Placide-de-Béarn:

L'ancienne route des rangs 1-2-3 de l'intersection avec la nouvelle route jusqu'à la limite entre les rangs 3 et 4, vis-à-vis des lots 7 et 8 du rang 3, sur une longueur de 3,000 pieds.

Deux sections désaffectées du chemin des rangs 6 et 7, vis-à-vis du lot 1 du rang 6 Duhamel et du lot 1 du rang 7 Duhamel, sur une longueur de 700 pieds; vis-à-vis du lot 63 du rang 4 Fabre et du lot P-6-A du rang 9 Fabre, sur une longueur de 950 pieds.

Dans le canton non organisé de Laverlochère:

Trois sections désaffectées de la route des rangs 4-5-6, de la limite avec la municipalité de St-Placide-de-Béarn en allant vers l'est, vis-à-vis du lot 8, sur une longueur de 700 pieds; deux autres sections consécutives, au sud de la nouvelle route et vis-à-vis du lot 9, l'une sur une longueur de 700 pieds et l'autre plus à l'est, sur une longueur de 650 pieds.

Dans la municipalité de Moffet:

Quatre sections désaffectées du chemin Latulippe-Moffet, vis-à-vis des lots P-3-1 et P-4-1, sur une longueur de 200 pieds; vis-à-vis du lot P-4-1, sur une longueur de 250 pieds; vis-à-vis du lot 3-2 sur une longueur de 1,100 pieds; vis-à-vis des lots P-4-2 et 5, sur une longueur de 500 pieds.

Comté de Portneuf:

Dans la municipalité de St-Raymond, paroisse:

Deux sections désaffectées de la route 367, vis-à-vis des lots P-434, P-435, P-436 et P-437, sur une longueur de 1,670 pieds; vis-à-vis des lots P-417, P-418 et P-419, sur une longueur de 1,740 pieds.

L'ancienne route 367, vis-à-vis des lots 561, 562-2, 563-6, 564-7, 564, 565, 566 et 567, sur une longueur de 3,600 pieds.

Dans la municipalité de St-Marc-des-Carrières, village:

Une section désaffectées du chemin 3e rang, vis-à-vis des lots 403, 404 et 405, sur une longueur de 770 pieds.

Dans la municipalité de St-Casimir-Est, village:

Deux sections désaffectées du chemin Rivière-St-Anne-Sud: vis-à-vis des lots P-26 et P-25, sur une longueur de 704 pieds; vis-à-vis des lots P-17, P-18 et P-19, sur une longueur de 1,275 pieds.

Comté de Richelieu:

Dans la municipalité de Tracy, ville:

Les deux voies de service, de chaque côté de l'autoroute 30, entre le boulevard des Érables et le boulevard de la Mairie, sur des longueurs respectives de 2,540 pieds et de 2,465 pieds.

Le raccordement entre les deux voies de service de l'autoroute 30, près du boulevard de la Mairie, sur une longueur de 490 pieds.

Le raccordement entre les deux voies, de service de l'autoroute 30, près du boulevard des Érables, sur une longueur de 380 pieds.

Dans la municipalité de St-Antoine-sur-le-Richelieu, paroisse:

Quatre lisières de l'ancien chemin rang du Brûlé: vis-à-vis des lots P-242 et P-243-2, sur une longueur de 430 pieds; vis-à-vis des lots 250 et 251, sur une longueur de 450 pieds; vis-à-vis des lots 251, 252, 254, P-255, P-256 et P-256-A, sur une longueur de 2,040 pieds; vis-à-vis des lots P-259, P-260, P-261, P-262, P-263, P-264 et P-265, sur une longueur de 3,710 pieds.

Comté de St-Maurice:

Dans la municipalité de St-Gérard-des-Laurentides, paroisse:

L'ancienne route 351, vis-à-vis des lots P-597 et P-596, sur une longueur de 530 pieds.

Comté de Verchères:

Dans la municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil, paroisse:

Sept sections de l'ancien chemin Ruisseau Sud: au sud du nouveau chemin, vis-à-vis du lot P-156, sur une longueur de 725 pieds; au sud du nouveau chemin, vis-à-vis des lots P-157 et P-158, sur une longueur de 1,255 pieds; au nord du nouveau chemin, vis-à-vis des lots P-158 et P-159, sur une longueur de 870 pieds; au sud du nouveau chemin, vis-à-vis du lot P-160, sur une longueur de 160 pieds; au sud du nouveau chemin, vis-à-vis du lot P-161, sur une longueur de 380 pieds; au sud de la nouvelle route, vis-à-vis du lot P-264, sur une longueur de 150 pieds; au nord de la nouvelle route, vis-à-vis des lots P-265, P-266 et P-267, sur une longueur de 810 pieds.

Cinq sections de l'ancien chemin Ruisseau Nord: vis-à-vis des lots P-317 et P-318, sur une longueur de 220 pieds; vis-à-vis des lots P-318, P-319, P-320, P-321, P-322 et P-323, sur une longueur de 2,215 pieds; vis-à-vis du lot 214, sur une longueur de 230 pieds; vis-à-vis des lots P-325-1, P-325, P-326, P-327, P-328, P-210 et P-283, sur une longueur de 2,065 pieds; vis-à-vis des lots P-283 et P-210, sur une longueur de 605 pieds.

Le chemin de raccordement entre l'ancien chemin Ruisseau Nord et la Montée des Quarante-Deux, vis-à-vis des lots P-318 et P-319, sur une longueur de 600 pieds.

Québec, le 29 novembre 1976.

Le ministre des transports,

66340-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le Ministère des Transports.

Comté de Johnson:

Dans la municipalité de Stoke, canton:

Le chemin raccordement du 8e rang ouest, vis-à-vis des lots 12-K et 12-E, sur une longueur de 680 pieds.

Dans la municipalité de St-Grégoire de Greenlay, village:

La rue de l'Église, entre le chemin de la rivière et la route 249, sur une longueur de 760 pieds.

Dans la municipalité de Kingsbury, village:

La rue Mill, à partir de la rue Main et revenant à la rue Main sur une longueur de 702 pieds.

Dans la municipalité de St-Hugues, paroisse:

Le chemin St-Barnabé (route Cardin) entre la nouvelle route St-Barnabé et la rivière Yamaska, vis-à-vis des lots P-152 et P-89, sur une longueur de 2,100 pieds.

Comté de Richmond:

Dans la municipalité de Cleveland, canton:

La rue du Collège, de l'ancienne route 5, jusqu'à la limite de la municipalité, sur une longueur de 410 pieds.

Dans la municipalité de Ham-Nord, canton:

La rue Couvent, de la rue Principale à la fin de l'entretien, sur une longueur de 395 pieds.

Le chemin de l'Hôtel, de la rue Principale à la fin de l'entretien, sur une longueur de 410 pieds.

Dans la municipalité de Notre-Dame de Lourdes de Ham:

La rue Notre-Dame, de l'ancienne route 34 à la fin de l'entretien, sur une longueur de 780 pieds.

Dans la municipalité de Shipton, canton:

L'ancienne route 32, de la route 255 à la rue Manville, sur une longueur de 1,590 pieds.

Le raccordement entre la rue Manville et la route 255, sur une longueur de 120 pieds.

La rue Manville, de la route 255 à la fin de l'entretien, sur une longueur de 2,160 pieds.

Dans la municipalité de Wottonville, village:

La rue du Couvent, de la rue St-Jean à la fin de l'entretien, sur une longueur de 1,085 pieds.

La rue St-Pierre entre la rue St-Jean et la rue St-Joseph, sur une longueur de 245 pieds.

La rue St-Luc, de la rue Gosselin à la rue du Couvent, sur une longueur de 300 pieds.

Québec, le 29 novembre 1976.

Le ministre des transports,
LUCIEN LESSARD.

66340-o

Services de santé et services sociaux — Loi sur

CENTRE D'ACCUEIL ST-IGNACE

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE D'ACCUEIL ST-IGNACE».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est «Centre d'Accueil».

Le siège social de l'établissement est à Cap-Saint-Ignace, district judiciaire de Montmagny.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
LISE BACON.

66294-o 1461-9811

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONTMAGNY-SUD

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des Lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONTMAGNY-SUD».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est «Centre local de Services communautaires.».

Le siège social de l'établissement est à Saint-Fabien-de-Panet, district judiciaire de Montmagny.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
LISE BACON.

66294-o 1470-4050

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES TROIS-SAUMONS

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes, instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES TROIS-SAUMONS».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est «Centre local de Services communautaires et Centre hospitalier».

Le siège social de l'établissement est à Saint-Jean-Port-Joli, district judiciaire de Montmagny.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
LISE BACON.

66294-o 1461-3400

PAVILLON JELLINEK

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de « PAVILLON JELLINEK ».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est « Centre d'Accueil ».

Le siège social de l'établissement est à Hull, district judiciaire de Hull.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
LISE BACON.

66294-o 1470-7475

Assemblée nationale

CONCERNANT les projets de loi privés qui seront présentés pendant la prochaine session.

Conformément aux règles de pratique adoptées par l'Assemblée nationale le 21 décembre 1972 et dont un exemplaire peut être obtenu en s'adressant au soussigné:

Les projets de loi privés doivent être déposés au secrétariat des commissions avant le jour de l'ouverture de la session.

Les documents dont il est fait mention dans le projet doivent être déposés avec celui-ci.

Québec, le 2 décembre 1976.

Le secrétaire des commissions,
JACQUES POULIOT.

66327-o

CONCERNING private bills which shall be introduced during the next session.

In accordance with the rules of procedure adopted by the National Assembly on December 21st 1972, a copy of which may be obtained from the undersigned:

Private bills shall be filed with the Secretariat of Committees before the day of the opening of the session.

The documents mentioned in the bill must be filed with it.

Québec, December 2nd 1976.

JACQUES POULIOT,
Secretary of Committees.

66327-o

Avis divers

AMICALE DE LASALLE ST-EDOUARD INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 28e jour de juin 1976, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de « AMICALE DE LASALLE ST-EDOUARD INC. », les membres actuels de « L'AMICALE DE LASALLE ST-EDOUARD DE PORT-ALFRED », déjà constituée en corporation le ou vers le 8 mars 1976, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de $2,000.

Le siège social de la nouvelle corporation est au 1533, rue Adélard-Grenon, Port-Alfred, district judiciaire de Chicoutimi.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

66294-o 1465-5526

ASPHALTE BERTRAND CLOUTIER INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 22 novembre 1976 les lettres patentes émises le 26 août 1974.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

66294-o 1369-4443

C.R.V. DISTRIBUTION INC.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a annulé les lettres patentes émises le 23 juin 1970, et qu'il a émis de nouvelles lettres patentes, en leur lieu et place, en date du 23 novembre 1976.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

66294-o 1244-1465

LES ENTRETIENS HARMONIE INC.
HARMONIE MAINTENANCE INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, de corriger l'avis de lettres patentes, en date du 30 septembre 1976, de la compagnie « LES ENTREPRISES HARMONIE INC. — HARMONIE MAINTENANCE INC. », paru dans la *Gazette officielle* du 20 novembre 1976, numéro 47, à la page 8840, en y remplaçant dans ledit nom le mot « ENTREPRISES » par « ENTRETIENS », de manière que le nom se lise ainsi: « LES ENTRETIENS HARMONIE — HARMONIE MAINTENANCE INC. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

66294-o 1505-1824

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5 1/2% Sinking Fund Debentures for Local Improvements, dues le 15 janvier 1986 » (ci-après appelées « Obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 15 janvier 1977, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 15 janvier 1977 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

4128 .....$50,000	4155 .....$ 7,000	4177 .....$25,000	4183 .....$10,000	4197 .....$ 5,000
4200 .....$25,000	4201 .....$25,000	4222 .....$ 5,000	4223 .....$ 7,000	4224 .....$30,000
4226 .....$ 3,000	4227 .....$ 2,000	4228 .....$ 5,000	4229 .....$46,000	4231 .....$ 5,000
4233 .....$ 5,000				

Numéros des obligations à coupons de $1,000 chacune, portant le préfixe E, rachetables le 15 janvier 1977:

459954 459975 459982 459996 460011

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 15 janvier 1977 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert

City of Montreal

Notice of Redemption

To the holders of Debentures payable in United States Currency of the issue designated "5 1/2% Sinking Fund Debentures for Local Improvements, due January 15, 1986" (herein called "Debentures") of the city of Montreal, Province of Québec, Canada.

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the City of Montreal intends to and will redeem for SINKING FUND PURPOSES on January 15, 1977, pursuant to the provisions of the Debentures, the following Debentures (or portions thereof) as indicated, of the above-mentioned issue, at 100% of principal amount plus accrued interest to the redemption date, namely:

Numbers of the Fully Registered Debentures bearing the prefix RE, redeemable on January 15, 1977 to the extent of the principal amount shown against each of the following numbers:

4128 .....$50,000	4155 .....$ 7,000	4177 .....$25,000	4183 .....$10,000	4197 .....$ 5,000
4200 .....$25,000	4201 .....$25,000	4222 .....$ 5,000	4223 .....$ 7,000	4224 .....$30,000
4226 .....$ 3,000	4227 .....$ 2,000	4228 .....$ 5,000	4229 .....$46,000	4231 .....$ 5,000
4233 .....$ 5,000				

Numbers of the Coupon Debentures of $1,000 each, bearing the prefix E, redeemable on January 15, 1977:

459954 459975 459982 459996 460011

Debentures (or portion thereof) to be so redeemed will become due and payable and will be paid in such coin or currency of the United States of America as at the time of payment is legal tender for public and private debts in said United States of America, at the office of Bank of Montreal Trust Company or of the Royal Bank of Canada Trust Company, in the Borough of Manhattan, City and State of New York, United States of America, upon presentation and surrender of Debenture bearing the above-mentioned numbers, and in the case of Coupon Debentures, with all coupons maturing after January 15, 1977 attached.

Fully registered debentures and coupon debentures registered as to principal must be accompanied by assignments for transfer powers duly executed in blank. Fully

dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 janvier 1977.

Daté à Montréal, ce 23e jour de novembre 1976.

Ville de Montréal
FERNAND DENIS, C.A.,
66319-o *Directeur des finances.*

registered debentures representing the unredeemed portion of any debenture redeemed in part only, will be issued without charge. Registered debentures will be registered in the same manner as the debentures surrendered, in the absence of other instructions.

Public notice is also hereby given that all interest on the principal amount of the debentures (or portion thereof) presently called for payment, will cease to accrue from and after January 15, 1977.

Dated at Montreal, this 23rd day of November, 1976.

City of Montreal,
FERNAND DENIS, C.A.,
66319-o *Director of Finance.*

Proclamation(s)

Canada
Province de Québec
[L.S.]

JEAN TURGEON

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À nos très aimés et fidèles conseillers les membres de l'Assemblée nationale du Québec,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, pour diverses considérations, il est à propos de convoquer la Législature de la province de Québec pour l'expédition des affaires, Nous vous convoquons par les présentes pour le quatorze décembre prochain et, en conséquence, vous mandons et ordonnons de vous assembler à cette date, au palais législatif, en la Ville de Québec, pour y expédier les affaires de la province et y examiner, discuter et décider les questions qui vous seront soumises.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable Juge JEAN TURGEON, administrateur du gouvernement de ladite Province.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, le deux décembre, l'an de grâce mil neuf cent soixante-seize et de Notre règne le vingt-cinquième.

Par ordre,

Le secrétaire de la chancellerie à Québec,
66327-o RENÉ BLONDIN.

Canada
Province of Québec
[L.S.]

JEAN TURGEON

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her other realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To our Beloved and Faithful Councillors, the members of the National Assembly of Québec,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, for various considerations, it is expedient to summon the Legislature of the Province of Québec for the dispatch of business, We hereby convene you for the fourteenth day of December next and, accordingly, command and order you to meet on such date at the Parliament Buildings, in the city of Québec, for the dispatch of the business of the Province and to examine, discuss and decide the questions to be submitted to you.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our letters to be made patent and the Great Seal of our Province of Québec to be hereunto affixed.

WITNESS: Our Right Trusty and Well Beloved the Honourable Justice JEAN TURGEON, Administrator of the Government of the said Province.

Given at Our Government House, in Québec, on the second day of December, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and seventy-six, in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ BLONDIN,
66327-o *Clerk of the Crown in Chancery, at Québec.*

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Chiasson, comprenant le bloc B, située dans la division d'enregistrement de Saguenay, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Saguenay et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Chiasson;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 4162-76, du 1er décembre 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Chiasson, comprenant le bloc B, située dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdoom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Chiasson, comprising block B, located in the Saguenay Registration Division, a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said Township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Saguenay Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Township of Chiasson;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 4162-76 dated December 1st, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau, the original plan and book of reference of part of the Township of Chiasson, comprising block B, located in the Saguenay Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that

2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Chiasson;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce premier jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 170

66346-o

Canada
Province de Québec
|L.S.|

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défendeur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Conan, comprenant les blocs 1 et B, située dans la division d'enre-

Registration Division with regard to the said part of the Township of Chiasson;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this firts day of December, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 503
Folio: 170

66346

Canada
Province of Québec
|L.S.|

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Conan, comprising blocks 1 and B, located in the Saguenay Reg-

gistrement de Saguenay, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Saguenay et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Conan;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 4161-76, du 1er décembre 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Conan, comprenant les blocs 1 et B, située dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Conan;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

istration Division, a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said Township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Saguenay Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Township of Conan;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 4161-76 dated December 1, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau, the original plan and book of reference of part of the Township of Conan, comprising blocks 1 and B, located in the Saguenay Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Conan;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce premier jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 171

66346-o

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this first day of December, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 503
Folio: 171

66346-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défendeur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Godefroy, comprenant les blocs 1 et A, située dans la division d'enregistrement de Saguenay, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Saguenay et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y reviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Godefroy;

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Godefroy comprising Blocks 1 and A, located in the Saguenay Registration Division, a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said Township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Saguenay Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Township of Godefroy;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 4163-76, du 1er décembre 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Godefroy, comprenant les blocs 1 et A, située dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Godefroy;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce premier jour de décembre en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 172

66346-o

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 4163-76 dated December 1st, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau, the original plan and book of reference of part of the Township of Godefroy, comprising blocks 1 and A, located in the Saguenay Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of Township of Godefroy;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advice those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all other whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this first day of December, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 503
Folio: 172

66346

Canada
Province de Québec
|L.S.|

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Grenier, comprenant les lots 1, 2, 3, 4 et 5, du rang D, située dans la division d'enregistrement de Saguenay, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Saguenay et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Grenier;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3812-76, du 3 novembre 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Grenier, comprenant les lots 1, 2, 3, 4 et 5, du rang D, située dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article

Canada
Province of Québec
|L.S.|

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Grenier, comprising lots 1, 2, 3, 4 and 5, of Range D, located in the Saguenay Registration Division, a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said Township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Saguenay Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Township of Grenier;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3812-76 dated November 3, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau, the original plan and book of reference of part of the Township of Grenier, comprising lots 1, 2, 3, 4 and 5, of Range D, located in the Saguenay Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that

2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Grenier;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce troisième jour de novembre en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 166

66346-o

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton de Laliberté comprenant le bloc 1, située dans la division d'enregistrement de

Registration Division with regard to the said part of the Township of Grenier;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this third day of November, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 503
Folio: 166

66346

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Laliberté comprising block 1, located in the Shawinigan

Shawinigan, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Shawinigan, à Shawinigan;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Shawinigan et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton de Laliberté;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3732-76, du 25 octobre 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Shawinigan, à Shawinigan, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton de Laliberté, comprenant le bloc I, située dans la division d'enregistrement de Shawinigan;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton de Laliberté;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Registration Division, a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said Township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Shawinigan Registration Division Office, in Shawinigan;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Shawinigan Registration Division Office, and the day when article 2168 will become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Township of Laliberté;

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3732-76 dated October 25, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Shawinigan Registration Division Office, in Shawinigan, the original plan and book of reference of part of the Township of Laliberté, comprising block I, located in the Shawinigan Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Laliberté;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchaser if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-cinquième jour d'octobre en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 167

66346-o

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this twenty-fifth day of October in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 503
Folio: 167

66346

Canada
Province de Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des terres et forêts, un plan d'une partie du canton d'Obalski, comprenant les blocs 7 et 8, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, avec un livre de renvoi relatif à ce plan;

ATTENDU QUE le plan de cette partie dudit canton qui est signé par le ministre des terres et forêts est dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ce plan correct, accompagnée d'une copie de ce livre de renvoi, ont été déposées par le ministre des terres et forêts au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plan et livre de renvoi originaires dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ladite partie du canton d'Obalski;

Canada
Province of Québec
[L.S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, in accordance with section 1 of the Cadastre Act (Revised Statutes of Québec, 1964, chapter 320), a plan has been prepared, under the direction of the Minister of Lands and Forests, of part of the Township of Obalski, comprising blocks 7 and 8, located in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division, a book of reference has also been prepared in relation to this plan;

WHEREAS the plan of that part of the said Township signed by the Minister of Lands and Forests, is in the records of his office;

WHEREAS the Minister of Lands and Forests has deposited a copy of the correct plan and a copy of the reference book in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division Office, in Roberval;

WHEREAS, in accordance with article 2169 of the Civil Code, it should be made known, by proclamation of the Lieutenant-Governor in Council, that the original plan and book of reference have been deposited in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division Office, and the day when article 2168 wil become effective should also be made known, the whole with respect to the said part of the Township of Obalski;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 3733-76, du 25 octobre 1976, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des terres et forêts, au bureau de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, des plan et livre de renvoi originaires d'une partie du canton d'Obalski, comprenant les blocs 7 et 8, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans cette division d'enregistrement, relativement à ladite partie du canton d'Obalski;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel sur un lot de terre désigné sur ces plan et livre de renvoi doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le rènouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce vingt-cinquième jour d'octobre en l'année mil neuf cent soixante-seize de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-cinquième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

RENÉ LANGEVIN.

Libro: 503
Folio: 168

66346-o

THEREFORE, with the advice and consent of Our Executive Council, expressed in Order number 3733-76 dated October 25, 1976, We have ordered and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in accordance with sections 1 and 2 of the aforesaid Cadastre Act and with articles 2166 to 2176*c* of the Civil Code, that it is expedient:

(*a*) to make it known that the Minister of Lands and Forests has deposited in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division Office, in Roberval, the original plan and book of reference of part of the Township of Obalski, comprising blocks 7 and 8, located in the Lac-Saint-Jean-Ouest Registration Division;

(*b*) to make it known that on the day this proclamation is published, article 2168 will become effective in that Registration Division with regard to the said part of the Township of Obalski;

(*c*) to indicate that within two years from this date, any registration of a real right upon any lot of land described in such plan and book of reference must be renewed by the registration by deposit of a notice describing the immoveable affected, in the manner prescribed in article 2168 and in accordance with the other formalities prescribed in article 2131 for the ordinary renewal of the registration of hypothecs;

(*d*) to advise those concerned that failing such renewal, no real right preserved by the first registration will have any effect against any other creditors or subsequent purchasers if their claims have been duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice of this and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF We have had these letters made patent, and the Great Seal of Our Province of Québec to be affixed to them;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this twenty-fifth day of October, in the year of Our Lord one thousand nine hundred and seventy-six and in the twenty-fifth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,

Assistant Deputy Attorney-General.

Libro: 503
Folio: 168

66346

Ventes d'effets non réclamés

CIE MESSAGERIES CP LIMITEE

Avis est par les présentes donné que tous les effets reçus avant le 1er jour de janvier 1976, et non réclamés aux bureaux du CP Express Limitée à divers endroits de la province de Québec, seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Frank Waddington, encanteur, 189 est, rue Queen, Toronto, Ontario, à ONZE heures du matin, le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1976, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Le vice-président,
W.M. RILEY.

65969-45-6-o

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Réclamations de marchandises

Avis est par les présentes donné que tous les effets reçus avant le 31 juillet 1976, et non réclamés aux bureaux de la «COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA», à divers endroits de la Région du Saint-Laurent des Chemins de Fer Nationaux du Canada seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Allan Harvey & Company, encanteurs, 2190, avenue Papineau, Montréal, MERCREDI, le QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, Québec, le 6 novembre 1976.

Le directeur,
W. SIMON.

66009-45-6-o

Ventes par Shérifs

Sheriff's Sales

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

Beauharnois

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 760-05-000474-76

LOYOLA SCHMIDT LIMITEE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 243, Harwood, Dorion, district de Beauharnois, demanderesse, *vs* LES CONSTRUCTIONS D.A.T. INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 2675, Appeloosa Crescent, St-Lazare, district de Beauharnois, défenderesse, et LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Vaudreuil, mis-en-cause.

«Un certain emplacement situé dans la paroisse de St-Lazare, comté de Vaudreuil, connu et désigné sur les plans officiels de la paroisse de St-Lazare comme la subdivision numéro trente-quatre du lot originaire deux cent quatre-vingt-trois (283-34), contenant en superficie environ 16,598 pieds carrés, et la subdivision numéro trente-trois du lot originaire deux cent quatre-vingt-trois (283-33), 15,000 pieds carrés, avec bâtisses dessus érigées.»

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Beauharnois
No. 760-05-000474-76

LOYOLA SCHMIDT LIMITEE, a legally constituted corporation, whose main place of business is at 243 Harwood, Dorion, District of Beauharnois, plaintiff, *vs* LES CONSTRUCTIONS D.A.T. INC., a legally constituted corporation, whose main place of business is at 2675 Appeloosa Crescent, Saint-Lazare, District of Beauharnois, defendant, and THE REGISTRAR of the Vaudreuil Registry Office, *mis-en-cause*.

"Land situated in the Parish of Saint-Lazare, Vaudreuil County, known and designated on the official plans of the parish of Saint-Lazare as subdivision thirty-four of original lot two hundred and eighty-three (283-34), having an area of about 16,598 square feet, and subdivision thirty-three of original lot two hundred and eighty-three (283-33), having an area of about 15,000 square feet, with the buildings constructed there."

La mise à prix sera de $137.50, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, à Vaudreuil, le VINGTIÈME jour de JANVIER 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif,
PAUL BRODEUR.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Valleyfield, le 23 novembre 1976. 66329-o

The upset price will be $137.50, which the purchaser must pay the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication.

To be sold at the Vaudreuil Division Registry Office, Vaudreuil, on the TWENTIETH day of JANUARY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

PAUL BRODEUR,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Valleyfield, November 23, 1976. 66329

Hull

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000544-76

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, *vs* LUCIEN POITRAS, domicilié au 57, rue Philion, cité de Templeton, district de Hull, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant les lots un de la resubdivision cent trois de la subdivision officielle du lot originaire onze « A » (11A-103-1) et le lot deux de la resubdivision cent quatre de la subdivision officielle du lot originaire onze « A » (11A-104-2) et le lot deux de la resubdivision cent cinq de la subdivision officielle du lot originaire onze « A » (11A-105-2) tous pour le rang Un (Rg 1) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Templeton, et pouvant être plus particulièrement décrit comme suit:

De figure irrégulière, borné au nord par le lot 11A-103-2; à l'est par la rue Philion (11A-142 et 11A-137); au sud par les lots 11A-105-1, 11A-104-1; à l'ouest par partie du lot 12A, mesurant cent pieds (100.0′) au nord et au sud, respectivement quarante-six pieds et un dixième (46.1′) et sept pieds et sept dixièmes (7.7′) à l'est, sept pieds et cinq dixièmes (7.5′) et quarante-six pieds et un dixième (46.1′) à l'ouest.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées circonstances et dépendances, lesdites bâtisses étant situées sur la rue Philion, Templeton, province de Québec. »

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C., est de trois mille cinq cent cinquante dollars ($3,550), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatorze mille deux cents dollars ($14,200) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Hull
No. 550-05-000544-76

BANK CANADIAN NATIONAL, a legall constituted corporation, whose head office is in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* LUCIEN POITRAS, domiciled at 57 Philion Street, in the City of Templeton, District of Hull, defendant.

"An immoveable known and designated as lot one of subdivision one hundred and three of the official subdivision of original lot eleven "A" (11A-103-1), lot two of subdivision one hundred and four of the official subdivision of original lot eleven "A" (11A-104-2) and lot two of subdivision one hundred and five of the official subdivision of original lot eleven "A" (11A-105-2), all in Range One (Rge. 1) on the official plan and in the book of reference for Templeton Township, more particularly described as follows:

Of irregular shape, bounded on the north by lo 11A-103-2, on the east by Philion Street (11A-142 and 11A-137), on the south by lots 11A-105-1, 11A-104-1, and on the west by part of lot 12A, measuring one hundred feet (100.0′) on the north and south, forty-six and one-tenth feet (46.1′) and seven and seven-tenths feet (7.7′) on the east, and seven and five-tenths feet (7.5′) and forty-six and one-tenth feet (46.1′) on the west.

With all the buildings constructed there, appurtenances and dependencies, situated on Philion Street, Templeton, Province of Québec."

The minimum amount the purchaser must pay in cash or by certified cheque at the time of adjudication, in accordance with article 688*a* C.C.P., is three thousand five hundred and fifty dollars ($3,550), representing twenty-five per cent (25%) of the assessment of the immoveable, which is fourteen thousand two hundred dollars ($14,200), as entered on the municipal valuation roll.

Pour être vendus « en bloc » au bureau d'enregistrement de la division de Hull, Édifice Tessier, 191, rue Principale, Hull, P.Q., le DEUXIÈME jour du mois de FÉVRIER, 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif,
District de Hull, P.Q.,
Hull, ce 23 novembre 1976. 66330-o

To be sold *en bloc* at the Hull Division Registry Office, Tessier Building, 191 Principale Street, Hull, Québec, on the SECOND day of FEBRUARY, 1977, at TEN o'clock in the morning (10:00 a.m.).

JEAN-GUY ROCHON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Hull, P.Q.,
Hull, November 23, 1976. 66330

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-12-049406-758

DAME LILLY PEDERSEN, de la ville de Rosemère, district de Montréal, y résidant au 198, Des Bois Crescent, requérante, *vs* KRESTEN KROGH JENSEN, architecte, de la ville de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, et y résidant au 4888, chemin Lakewood, défendeur.

« Un emplacement de forme irrégulière, dans la municipalité de Saint-Donat, comté de Montcalm, connu comme étant les subdivisions numéro 8 du lot originaire 2B (2B-8) et numéro 11 du lot originaire 2B (2B-11) dans le quatrième rang (4e rg) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Archambault, ainsi que la maison seule y érigée ».

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689, C.P.C., le montant que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent comptent, soit par chèque visé, est de mille huit cent douze dollars et cinquante centins ($1,812.50), ce qui représente 25 pour cent de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, à Sainte-Julienne, 1532, rue Albert, district de Joliette, le MARDI VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
GINETTE MALO.

Bureau du shérif,
District de Joliette,
Joliette, le 30 novembre 1976. 66331

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 500-12-049406-758

DAME LILLY PEDERSEN of the City of Rosemère, District of Montreal, and therein residing at 198 Des Bois Crescent, petitioner, *vs* KRESTEN KROGH JENSEN, architect, of the Town of Dollard-des-Ormeaux, District of Montreal, and therein residing at 4888 Lakewood Road, respondent.

"An emplacement of an irregular figure in the Municipality of Saint-Donat, County of Montcalm, known as subdivision 8 of original lot 2B (2B-8) and subdivision 11 of original lot 2B (2B-11) of the fourth Range (Rge. 4) on the official plan and book of reference of the Township of Archambault, with a detached dwelling thereon erected".

Subject to the right of retention provided for by article 689 C.C.P., the minimum amount that the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is $1,812.50, which is 25% of the municipal assessment.

To be sold at the office of the Montcalm Registration Division, 1532 Albert Street, Ste-Julienne, District of Joliette, on TUESDAY, the TWENTY-FIFTH day of JANUARY, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

GINETTE MALO,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
District of Joliette,
Joliette, November 30, 1976. 66331-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-018391-76

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 266 ouest, rue St-Jacques à Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, *vs* PHILIPPE COALLIER et DAME SANDRA LUCI, tous deux résidant et domiciliés au 1380, rue Cherrier à Montréal, district judiciaire de Montréal, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Laprairie, à Laprairie, district judiciaire de Montréal, mis-en-cause.

« Un emplacement sis et situé à Ville de Ste-Catherine, P.Q., connu et désigné comme étant le lot numéro trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trente-quatre (634-33) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 1380, rue Cherrier.

Sujet à une servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec et de la compagnie de Téléphone Bell du Canada signée sous seing privé et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Laprairie sous le numéro 120980. »

La mise à prix est fixée à $3,043.75 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laprairie, 214, St-Ignace, Laprairie, P.Q., le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 26 novembre 1976. 66343-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-016121-75

LA CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des syndicats coopératifs du Québec, ayant son siège social au 9605, boulevard Rivière-des-Prairies, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, *vs* GILLES ARTHUR MORISSETTE, résidant et domi-

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-018391-76

THE MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK, a legally constituted corporation whose main place of business is at 266 Saint-Jacques Street West, Montreal, Judicial District of Montreal, plaintiff, *vs* PHILIPPE COALLIER and DAME SANDRA LUCI, both residing and domiciled at 1380 Cherrier Street, Montreal, Judicial District of Montreal, defendants, and THE REGISTRAR of Laprairie, Laprairie, Judicial District of Montreal, *mis-en-cause*.

"Land situated at Sainte-Catherine, Province of Québec, known and designated as lot thirty-three of the official subdivision of original lot six hundred and thirty-four (634-33) on the official plan and in the book of reference of the Parish of Laprairie-de-la-Magdeleine.

With a house constructed there bearing civic number 1380 Cherrier Street.

Subject to a servitude in favour of the Québec Hydro-Electric Commission and the Bell Telephone Company of Canada, signed under private seal and registered at the Laprairie County Registry Office under number 120980."

The upset price, which the purchaser must pay the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is $3,043.75.

To be sold at the Laprairie County Registry Office, 214 Saint-Ignace, Laprairie, Québec, on the TWENTY-EIGHTH day of JANUARY, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 26, 1976. 66343

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-016121-75

LA CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, a corporation legally constituted under the Cooperative Syndicates Act of Québec, whose head office is at 9605 Rivière-des-Prairies Boulevard, Montreal, District of Montreal, plaintiff *vs* GILLES ARTHUR MORISSETTE, residing and domiciled at

cilié au 11231, 5e rue à Rivière-des-Prairies, district de Montréal, défendeur.

Un immeuble connu et désigné comme suit:

« 1) Sur la subdivision cent quatre-vingt-seize du lot originaire quatre-vingt-quatorze (94-ptie 196) du cadastre de la paroisse de la Rivière-des-Prairies et portant sur l'immeuble décrit et borné comme suit:

Un emplacement situé à Rivière-des-Prairies composé d'une partie du lot connu et désigné sous le numéro cent quatre-vingt-seize de la subdivision du lot numéro quatre-vingt-quatorze (94-ptie 196) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de la Rivière-des-Prairies, mesurant vingt-cinq pieds de largeur, sur cinquante pieds de profondeur, mesure anglaise et borné, d'un côté vers le sud-ouest par le résidu dudit lot no 94-195, d'un autre côté vers le sud-est par le lot no 94-198 d'un autre côté vers le nord-ouest par le lot 94-195 et du quatrième côté vers le nord-est par le lot no 94-197 (ruelle). »

La mise à prix est fixée à $362.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

« 2) Du cadastre de la paroisse de la Rivière-des-Prairies et portant sur l'immeuble décrit et borné comme suit:

Un autre emplacement situé à Rivière-des-Prairies, composé des lots numéros cent quatre-vingt-dix-neuf et deux cent de la subdivision du lot numéro quatre-vingt-quatorze (94-199 et 200) auxdits plan et livre de renvoi officiels et composé d'une partie du lot numéro deux cent un de la subdivision du lot numéro quatre-vingt-quatorze (94-ptie 201), auxdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant ladite partie dix pieds de largeur sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur étant toute la profondeur dudit lot et bornée en front vers le sud-est par la rue Odinot, en arrière vers le nord-ouest par le lot 94-198 (une ruelle) d'un côté vers le nord-est par le lot no 94-200 et de l'autre côté vers le sud-ouest par le résidu dudit lot no 94-201 tous du même cadastre.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 11231 de la 5e Rue, cité de Montréal (Rivière-des-Prairies).

Ainsi que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles. »

La mise à prix est fixée à $3,915, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine (Craig), chambre 10.56, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 10 novembre 1976. 66344-o

11231 5th Street, Rivière-des-Prairies, District of Montreal, defendant.

An immoveable known and designated as follows:

"(1) On subdivision one hundred and ninety-six of original lot ninety-four (94-Pt. 196) on the cadastre for the Parish of Rivière-des-Prairies and concerning the immoveable described and bounded as follows:

Land situated at Rivière-des-Prairies, consisting of part of lot one hundred and ninety-six of the subdivision of lot ninety-four (94-Pt. 196) on the official plan and in the book of reference of the Parish of Rivière-des-Prairies, twenty-five feet wide and fifty feet deep, English measure, and bounded as follows: on the southwest side by the remainder of lot 94-195, on the southeast side by lot 94-198, on the northwest side by lot 94-195 and on the northeast side by lot 94-197 (alley)."

The upset price, which the purchaser must pay the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is $362.50.

"(2) On the cadastre of the Parish of Rivière-des-Prairies and concerning the immoveable described and bounded as follows:

Other land situated at Rivière-des-Prairies, consisting of lots one hundred and ninety-nine and two hundred of the subdivision of lot ninety-four (94-199 and 200) on the same official plan and in the same book of reference, and of part of lot two hundred and one of the subdivision of lot ninety-four (94-Pt. 201) on the same plan and in the same book of reference; that part is ten feet wide and ninety-five feet deep, the depth being the full depth of the lot, and is bounded on the front to the southeast by Odinot Street, on the rear to the northwest by lot 94-198 (an alley), on the northeast side by lot 94-200 and on the southwest side by the remainder of lot 94-201, all on the same cadastre.

With the building constructed there bearing civic number 11231 5th Street in the City of Montreal (Rivière-des-Prairies).

The whole as it now stands, with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to these immoveables."

The upset price, which the purchaser must pay the Sheriff in cash or by certified cheque at the time of adjudication, is $3,915.

To be sold at the Sheriff's Office, Room 10.56 in the Montreal Court House, 10 Saint-Antoine Street East (Craig), on the EIGHTEENTH day of JANUARY, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 10, 1976. 66344

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-011141-76

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LTEE, et VICTOR GINGRAS, et GABRIELLE MESSIER, demandeurs, *vs* LES ENTREPRISES GUYMAR INC., et RENÉ BERIAULT, 1703, rue Bennett, Montréal, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis-en-cause.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Valois, en la cité de Montréal, dans le quartier de Préfontaine, mesurant vingt-sept pieds et demi de largeur sur quatre-vingt-huit pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et composé comme suit:

1. Du lot de terre connu et désigné sous le numéro un de la subdivision du lot numéro six cent dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-618-1) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé d'Hochelaga;

2. Du lot de terre connu et désigné sous le numéro un de la subdivision du lot numéro six cent dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-619-1) des plan et livre de renvoi officiels;

3. Du lot de terre connu et désigné sous le numéro un de la subdivision du lot numéro six cent vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-620-1) des plan et livre de renvoi officiels;

4. Du lot de terre connu et désigné sous le numéro un de la subdivision du lot numéro six cent vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22-621-1) des susdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec les bâtisses dessus érigées et les servitudes s'y rattachant.

Tel que le tout se trouve actuellement avec tous droits, circonstances et dépendances, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audits immeubles.

Lesdites bâtisses portent les numéros 3802 à 3806, rue Rouen et 2241 à 2247 rue Valois, à Montréal. »

La mise à prix est fixée à $6,750 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine (Craig), chambre 10.56, le ONZIÈME jour de JANVIER 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 25 novembre 1976. 66335-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-011141-76

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LTEE, and VICTOR GINGRAS, and GABRIELLE MESSIER, plaintiffs, *vs* LES ENTREPRISES GUYMAR INC., and RENÉ BERIAULT, 1703 Bennett Street, Montreal, defendants, and THE REGISTRAR for the Montreal Registration Division, *mis-en-cause*.

"Land fronting on Valois Street, in the City of Montreal, Préfontaine Ward, twenty-seven and a half feet wide and eighty-eight feet deep, English measure and more or less, consisting of the following:

1. Land known and designated as lot one of the subdivision of lot six hundred and eighteen of the official subdivision of original lot twenty-two (22-618-1) on the official plan in the book of reference of the incorporated Village of Hochelaga;

2. Land known and designated as lot one of the subdivision of lot six hundred and nineteen of the official subdivision of original lot twenty-two (22-619-1) on the official plan and in the book of reference;

3. Land known and designated as lot one of the subdivision of lot six hundred and twenty of the official subdivision of original lot twenty-two (22-620-1) on the official plan and in the book of reference;

4. Land known and designated as lot one of the subdivision of lot six hundred and twenty-one of the official subdivision of original lot twenty-two (22-621-1) on that official plan and in that book of reference.

With the buildings constructed there and the servitudes attached to them.

The whole as it now stands with all the rights, appurtenances and dependencies, and active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to those immoveables.

The buildings bear civic numbers 3802 to 3806 Rouen Street and 2241 to 2247 Valois Street, Montreal."

The upset price which the purchaser must pay to the Sheriff at the time of the adjudication, in cash or by certified cheque, is $6,750.

To be sold at the Sheriff's Office, Room 10.56, Montreal Court House, 10 St-Antoine Street East (Craig), on the ELEVENTH (11th) day of JANUARY, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 25, 1976. 66335

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 02-018321-74

MARIO DELLA SERRA, faisant affaires sous la raison sociale de « Paradise Real Estate Enrg. », au 151A est, rue Bélanger, dans les cité et district de Montréal, demandeur, *vs* PASQUALE TERRASI, domicilié et résidant au 8810, Aras, dans la cité de St-Léonard, district de Montréal, défendeur.

« Un emplacement ayant front sur la rue Aras, dans la cité de St-Léonard, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinq cent trente-trois du lot originaire numéro quatre cent trois (403-533), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet.

Avec bâtisse y érigée portant les numéros civiques 8810, 8812, 8814 et 8816, rue Aras, dans la cité de St-Léonard. »

La mise à prix est fixée à $18,300 que l'adjudicataire doit verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rur St-Antoine (Craig), chambre 10.56, le DIX-NEUVIÈME jour de JANVIER 1977, à DEUX heures TRENTE de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 26 novembre 1976. 66333-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal
No. 02-018321-74

MARIO DELLA SERRA, doing business under the firm name of "Paradise Real Estate Reg'd." at 151A Bélanger Street East, in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* PASQUALE TERRASI, domiciled and residing at 8810 Aras, in the City of Saint-Léonard, District of Montreal, defendant.

"Land fronting on Aras Street, in the City of Saint-Léonard, Province of Québec, known and designated as subdivision five hundred and thirty-three of original lot four hundred and three (403-533) on the official plan and in the book of reference of the Parish of Sault-au-Récollet.

With the building constructed there bearing civic numbers 8810, 8812, 8814 and 8816 Aras Street, in the City of Saint-Léonard."

The upset price, which the purchaser must pay the Sheriff at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is $18,300.

To be sold at the Sheriff's Office, Room 10.56 in the Montreal Court House, 10 Saint-Antoine Street East (Craig), on the NINETEENTH day of JANUARY, 1977, at TWO-THIRTY o'clock in the afternoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 26, 1976. 66333

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 05-018239-75

ROBERT DION, domicilié au 2461, rue Victoria, à Longueuil, district de Montréal, demandeur, *vs* DAME MARIETTE CHARTRE DION, épouse séparée de Robert Dion, domiciliée au 2413, boulevard Perron, à Longueuil, district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis-en-cause.

Un immeuble en la possession du demandeur:

« Un emplacement situé à ville Jacques-Cartier, ayant front sur la rue Victoria, composé comme suit:

1. Du lot numéro quatre cent quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente (130-446) au cadastre officiel de la paroisse St-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal
No. 05-18239-75

ROBERT DION, domiciled at 2461 Victoria Street, Longueuil, District of Montreal, plaintiff, *vs* DAME MARIETTE CHARTRE DION, separated wife of Robert Dion, domiciled at 2413 Perron Blvd., Longueuil, District of Montreal, defendant, and THE REGISTRAR for the Chambly Registration Division, *mis-en-cause*.

An immoveable in the defendant's possession:

"Land located in the City of Jacques-Cartier, fronting on Victoria Street, and consisting of the following:

1. Lot four hundred and forty-six of the official subdivision of original lot one hundred and thirty (130-446) on the official cadastre for the Parish of St-Antoine-de-Longueuil, Chambly Registration Division.

2. D'une partie du lot numéro quatre cent quarante-cinq re-subdivision numéro deux, de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente (130-445 no 2) au cadastre officiel de la paroisse de St-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, lot de figure irrégulière, borné en front vers le sud-ouest par l'avenue Victoria (130-456), vers le nord-ouest par le lot numéro 130-446, vers le nord-est par une partie subdivisée du lot originaire numéro 307, vers le sud-est par le lot numéro 130-445-1.

Mesurant vingt-six pieds (26') de largeur, par une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds et quatorze centièmes de pied (95.14') dans les limites sud-est et quatre-vingt-quinze pieds et sept dixièmes de pied (95.7') dans la limite nord-ouest. Contenant en superficie deux mille quatre cent soixante-dix-sept pieds carrés, mesures anglaises (2,477 pi. ca.).

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à $5,427.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Chambly, 201, Place Charles-Lemoyne, Édifice Montval, Longueuil, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour de JANVIER 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 24 novembre 1976. 66332-o

2. Part of lot four hundred and forty-five of subdivision two of the official subdivision of original lot one hundred and thirty (130-445 No. 2) on the official cadastre of the Parish of St-Antoine-de-Longueuil, Chambly Registration Division, of irregular shape, bounded in front on the southwest by Victoria Avenue (130-456), on the northwest by lot 130-446, on the northeast by a subdivided part of original lot 307, and on the southeast by lot 130-445-1.

Measuring twenty-six feet (26') in width, and ninety-five and fourteen-hundredths feet (95.14') in depth along the southeast boundary and ninety-five and seven-tenths feet (95.7') in depth along the northwest boundary. Having an area of two thousand four hundred and seventy-seven square feet, English measure (2,477 sq. ft.).

The whole as it now stands with all the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable.

The upset price which the purchaser must pay to the Sheriff at the time of the adjudication, in cash or by certified cheque, is $5,427.50.

To be sold at the Chambly County Registry Office, Montval Building, 201 Place Charles-Lemoyne, Longueuil, Québec, on the TWENTY-FOURTH day of JANUARY, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 24, 1976. 66332

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200/05-002701-76
500/05-023058-76

LAURENDON INC., compagnie légalement constituée, ayant son siège social en les ville et district de Québec, demanderesse, *vs* ISAAC L. GELBER, industriel, résidant au 815, rue Lansdowne en les ville et district de Montréal, défendeur.

« Un certain lot ayant façade sur la rue MacKay, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quinze cent soixante-six (1566-12) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, dans la ville de Montréal, avec les bâtiments y érigés portant les numéros civiques 246 et 248, rue MacKay, devenus maintenant 1064 et 1066, rue MacKay, avec le droit en commun avec les autres parties intéressées, sous réserve des frais ordinaires d'entretien de ladite ruelle, étant le lot numéro cinq de la

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec
No. 200/05-002701-76
500/05-023058-76

LAURENDON INC., corporation legally constituted and having its head office in the City and District of Québec, plaintiff, *vs* ISAAC L. GELBER, industrialist, residing at 815 Upper Lansdowne, in the City and District of Montreal, defendant.

"That certain lot fronting on MacKay Street, City of Montreal, known and designated under number twelve of the official subdivision of the original lot number fifteen hundred and sixty-six (1566-12) on the official plan and book of reference of the St. Antoine Ward, in the City of Montreal, with the building thereon erected, bearing civic numbers 246 and 248 MacKay Street, and now 1064 and 1066 MacKay Street, with the right in common with other parties interested, subject to the ordinary charges of upkeep in that certain lane, being the lot number five of the

subdivision officielle du lot originaire numéro quinze cent soixante-six (1566-5). »

La mise à prix sera de $15,375, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent comptant, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

L'immeuble sera vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine (Craig), chambre 10.56, le VINGT-SEPTIÈME jour de JANVIER 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 25 novembre 1976. 66336

official subdivision of the original lot number fifteen hundred and sixty-six (1566-5).''

The opening bid shall be $15,375 that the successful bidder shall pay to the Sheriff, in cash or by certified cheque, at the time of the adjudication.

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 East St-Antoine Street (Craig), Room 10.56, on the TWENTY-SEVENTH day of JANUARY, 1977, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 25th, 1976. 66336-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 02-027291-73

THE NATIONAL CASH REGISTER COMPANY OF CANADA LIMITED, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1675 North Service Road, Route Trans-Canadienne, Dorval, district de Montréal, demanderesse, *vs* RAYMOND RUSSO, résidant et domicilié au 101, rue Chevalier, Laval-des-Rapides, Ville de Laval, district de Montréal, défendeur.

« Un emplacement ayant front sur la rue Chevalier, dans la cité de Ville de Laval, P.Q., connu et désigné comme étant la subdivision soixante-huit et soixante-neuf du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-treize (293-68 et 293-69) aux plan et livre de renvoi de la paroisse de St-Martin.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, notamment celle portant le numéro civique 101, rue Chevalier. »

La mise à prix est fixée à $3,467.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155 boulevard Je-Me-Souviens, à Laval, P.Q., le DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER 1977, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 25 novembre 1976. 66334-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial court — District of Montreal
No. 02-027291-73

THE NATIONAL CASH REGISTER COMPANY OF CANADA LIMITED, a legally constituted corporation, whose principal place of business is at 1675 North Service Road, Trans-Canada Highway, Dorval, District of Montreal, plaintiff, *vs* RAYMOND RUSSO, residing and domiciled at 101 Chevalier Street, Laval-des-Rapides, City of Laval, District of Montreal, defendant.

''Land fronting on Chevalier Street in the City of Laval, Québec, known and designated as subdivision sixty-eight and sixty-nine of original lot two hundred and ninety-three (293-68 and 293-69) on the plan and in the book of reference of the Parish of St-Martin.

With all the buildings constructed there, particularly that bearing civic number 101 Chevalier Street.''

The upset price which the purchaser must pay to the Sheriff at the time of the adjudication, in cash or by certified cheque, is $3,467.50.

To be sold at the Laval County Registry Office, 155 Je-Me-Souviens Boulevard, Laval, Québec, on the SEVENTEENTH day of JANUARY, 1977, at ELEVEN o'clock in the morning.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 25, 1976. 66334

Québec

Fieri Facias de Terris

Québec à savoir:
Cour supérieure
No 200-05-004409-75
S-4855

ROLAND FLEURY, résidant et domicilié au 103, boulevard Johnny-Parent, app. 6, à Loretteville, district de Québec, *vs* ROLAND PLANTE, résidant et domicilié au 513 ouest, St-Vallier, Québec.

«Un immeuble faisant partie du lot sept cent soixante et onze (771 ptie) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, maintenant ville de Sainte-Foy, décrite comme suit:

a) Une première parcelle de terrain sise au nord du chemin public (rue Notre-Dame); de figure irrégulière, bornée au nord-est par les lots sept cent soixante-dix (770) (non subdivisé) et sept cent soixante et onze – deux (771-2), au sud-est par les lots sept cent soixante et onze (771) (non subdivisé) et un chemin public (sans désignation cadastrale) (rue Notre-Dame), et par le lot sept cent soixante et onze – deux (771-2), au sud-ouest par le lot sept cent soixante et onze (771) (non subdivisé), au nord-ouest par le lot sept cent soixante et onze (771) (non subdivisé); mesurant cent vingt-trois pieds (123.0 pi.), cinq pieds (5.0 pi.) et soixante-quinze pieds (75.0 pi.) au nord-est, soixante-quinze pieds (75.0 pi.) et vingt-quatre pieds et trente-cinq centièmes (24.35 pi.) au sud-est, deux cent vingt-huit pieds et cinq dixièmes (228.5 pi.) au sud-ouest, cent soixante-treize pieds et quatre dixièmes (173.4 pi.) au nord-ouest et contenant en superficie vingt-cinq mille sept cent quatre-vingts pieds carrés (25,780.0 pi. ca.), mesure anglaise.

b) Une deuxième parcelle de terrain faisant partie dudit lot sept cent soixante et onze (771 ptie) et sise au sud de la partie ci-haut décrite, et dont la description technique est la suivante: de figure irrégulière, bornée au nord-est par les lots sept cent soixante-dix (770) (non subdivisé) et sept cent soixante et onze (771) (non subdivisé), au sud-est par un chemin public (sans désignation cadastrale) (rue Notre-Dame), au sud-ouest par les lots sept cent soixante et onze – deux et sept cent soixante et onze (771-2 et 771) (non subdivisé), au nord-ouest par le lot sept cent soixante et onze (771) (non subdivisé), mesurant dix pieds (10.0 pi.) et soixante-dix pieds (70.0 pi.) au nord-est, soixante-cinq pieds (65.0 pi.) et dix pieds (10.0 pi.) au sud-est, quatre-vingts pieds (80.0 pi.) au sud-ouest, soixante-quinze pieds (75.0 pi.) au nord-ouest et contenant en

Fieri Facias de Terris

Québec
Superior Court
No. 200-05-004409-75
S-4855

ROLAND FLEURY, residing and domiciled at 103 Johnny-Parent Boulevard, Apt. 6, Loretteville, District of Québec, *vs* ROLAND PLANTE, residing and domiciled at 513 Saint-Vallier West, Québec.

"An immoveable forming part of lot seven hundred and seventy-one (Pt. 771) on the plan and in the book of reference of the official cadastre for the Parish of Ancienne-Lorette, now the City of Sainte-Foy, described as follows:

(*a*) First, land situated north of the public road (Notre-Dame Street), of irregular shape, bounded on the northeast by lots seven hundred and seventy (770) (unsubdivided) and seven hundred and seventy-one – two (771-2), on the southeast by lot seven hundred and seventy-one (771) (unsubdivided) and a public road (without any cadastral designation) (Notre-Dame Street), and by lot seven hundred and seventy-one – two (771-2), on the southwest by lot seven hundred and seventy-one (771) (unsubdivided, and on the northwest by lot seven hundred and seventy-one (771) (unsubdivided); measuring one hundred and twenty-three feet (123.0 ft.), five feet (5.0 ft.) and seventy-five feet (75.0 ft.) on the northeast, seventy-five feet (75.0 ft.) and twenty-four and thirty-five hundredths feet (24.35 ft. on the southeast, two hundred and twenty-eight and five-tenths feet (228.5 ft.) on the southwest, and one hundred and seventy-three and four-tenths feet (173.4 ft.) on the northwest, and having an area of twenty-five thousand seven hundred and eighty square feet (25,780.0 sq. ft.). English measure.

(*b*) Secondly, land forming part of lot seven hundred and seventy-one (Pt. 771) and situated south of the part described above, of which the technical description is as follows: of irregular shape, bounded on the northeast by lots seven hundred and seventy (770) (unsubdivided) and seven hundred and seventy-one (771) (unsubdivided), on the southeast by a public road (without any cadastral designation) (notre-Dame Street), on the southwest by lots seven hundred and seventy-one – two and seven hundred and seventy-one (771-2 and 771) (unsubdivided), and on the northwest by lot seven hundred and seventy-one (771) (unsubdivided); measuring ten feet (10.0 ft.) and seventy feet (70.0 ft.) on the northeast, sixty-five feet (65.0 ft.) and ten feet (10.0 ft.) on the southeast, eighty feet (80.0 ft.) on the southwest, and seventy-five feet (75.0 ft.) on

superficie mille quatre cent cinquante pieds carrés (1,450.0 pi. ca.), mesure anglaise.

Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées au susdit immeuble et avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

a) Une parcelle de terrain faisant partie du lot sept cent soixante et onze (771 ptie) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, municipalité de ville de Sainte-Foy et décrite comme suit:

Le coin sud-est de ladite partie se trouve à quatre cent quarante pieds (440.0 pi.) au nord de la partie appartenant à A. Moisan, de figure irrégulière, bornée au nord-est, au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par le lot 771 (non subdivisé), mesurant cent soixante-douze pieds (172.0 pi.) de largeur par cent dix pieds (110.0 pi.) de profondeur et contenant en superficie dix-huit mille neuf cent vingt pieds carrés (18,920.0 pi. ca.), mesure anglaise, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

b) Une autre partie dudit lot sept cent soixante et onze (771 ptie) du susdit cadastre décrite comme suit:

De figure irrégulière, bornée au nord-est par le lot 770 (non subdivisé), au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par le lot 771 (non subdivisé), mesurant cinq cent cinquante pieds (550.0 pi.) au nord-est, quinze pieds (15.0 pi.) et cinq pieds (5.0 pi.) au sud-est, quatre cent quarante pieds (440.0 pi.) et cent dix pieds (110.0 pi.) au sud-ouest et vingt pieds (20.0 pi.) au nord-ouest, contenant en superficie huit mille huit cents pieds carrés (8,800.0 pi. ca.), mesure anglaise; ladite partie étant un passage dont monsieur A. Moisan aura le droit de se servir à perpétuité, à la charge par lui de contribuer à l'entretien et au maintien du chemin actuellement existant dans la proportion dont chacun est propriétaire des immeubles adjacents.

Tel que le tout est actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées au susdit immeuble et avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimum, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, est fixé à deux mille six cent soixante-douze dollars et cinquante centimes ($2,672.50) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu « en bloc » au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue St-Pierre, Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de JANVIER 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 3 décembre 1976. 66348-o

the northwest, and having an area of one thousand four hundred and fifty square feet (1,450.0 sq. ft.), English measure.

The whole as it now stands, with the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable and with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies.

(*a*) Land forming part of lot seven hundred and seventy-one (Pt. 771) on the plan and in the book of reference of the official cadastre for the Parish of Ancienne-Lorette, Municipality of the City of Sainte-Foy, and described as follows:

The southeast corner of that part is situated four hundred and forty feet (440.0 ft.) north of the part belonging to A. Moisan, and that part is irregular in shape, bounded on the northeast, southeast, southwest and northwest by lot 771 (unsubdivided), one hundred and seventy-two feet (172.0 ft.) wide and one hundred and ten feet (110.0 ft.) deep, with an area of eighteen thousand nine hundred and twenty square feet (18,920 sq. ft.), English measure, with the building constructed there, appurtenances and dependencies.

(*b*) Another part of lot seven hundred and seventy-one (Pt. 771) of that cadastre, described as follows:

Irregular in shape, bounded on the northeast by lot 770 (unsubdivided), on the southeast, southwest and northwest by lot 771 (unsubdivided), measuring five hundred and fifty feet (550.0 ft.) on the northeast, fifteen feet (15.0 ft.) and five feet (5.0 ft.) on the southeast, four hundred and forty feet (440.0 ft.) and one hundred and ten feet (110.0 ft.) on the southwest, and twenty feet (20.0 ft.) on the northwest, with an area of eight thousand eight hundred square feet (8,800.0 sq. ft.), English measure; this part forms a passage with the right of perpetual use belonging to A. Moisan, who is responsible for contributing to the repair and maintenance of the road now there, in proportion to the ownership of the adjacent immoveables.

The whole as it now stands, with the active and passive, apparent and unapparent servitudes attached to that immoveable, and with the buildings constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount the purchaser must pay at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is two thousand six hundred and seventy-two dollars and fifty cents ($2,672.50).

To be sold *en bloc* at the Québec Registry Office, 116 Saint-Pierre Street, Québec, on the TWENTY-SEVENTH day of JANUARY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, December 3, 1976. 66348

Fieri Facias de Terris

Québec, à savoir:
Cour supérieure
No 200-05-002975-766
S-4840

THE CANADIAN FUEL MARKETERS GROUP LTD., *vs* ISAAC L. GELBER, domicilié au 1420, rue Sherbrooke ouest, Montréal.

«Les lots deux mille sept cent trente-trois et deux mille sept cent trente-quatre (2733 et 2734) du cadastre officiel pour le quartier St-Louis en la ville de Québec avec circonstances dessus construites et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante dollars ($196,250) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau du shérif, 39, rue St-Louis, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de JANVIER 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 3 décembre 1976. 66350-o

Fieri Facias de Terris

Québec
Superior Court
No. 200-05-002975-766
S-4840

THE CANADIAN FUEL MARKETERS GROUP LTD., *vs* ISAAC L. GELBER, domiciled at 1420 Sherbrooke Street West, Montreal.

"Lots two thousand seven hundred and thirty-three and two thousand seven hundred and thirty-four (2733 and 2734) on the official cadastre for Saint-Louis Ward in Québec City with appurtenances constructed there and dependencies."

The minimum amount the purchaser must pay, in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, is one hundred and ninety-six thousand two hundred and fifty dollars ($196,250).

To be sold at the Sheriff's Office, 39 Saint-Louis Street, Québec, on the TWENTY-FIFTH day of JANUARY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, December 3, 1976. 66350

Venditioni Exponas de Terris

Québec, à savoir:
Cour provinciale
No 200-02-003048-76
S-4705

NIAGARA FINANCE COMPAGNIE LTEE, corps politique et incorporé, ayant une place d'affaires à 8, Route Trans-Canada ouest, Lévis, *vs* RENÉ BERBARD, domicilié au 39, rue St-Louis, Breakeyville, district de Québec, et JULES CARRIER, ès qualité, REGISTRAIRE du bureau d'enregistrement dans le district de Lévis, mis-en-cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent quarante-cinq A (ptie 345-A) du cadastre officiel pour la paroisse de Ste-Hélène-de-Breakeyville, comté de Lévis, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à trois mille huit cents dollars ($3,800) payable soit en argent soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 113, St-Georges ouest, Lévis, le VINGT ET UNIÈME jour du mois de JANVIER 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
J.-ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif,
Québec, le 3 décembre 1976. 66351-o

Venditioni Exponas de Terris

Québec
Provincial Court
No. 200-02-003048-76
S-4705

NIAGARA FINANCE COMPANY LIMITED, a legally constituted corporation, having a place of business at 8 Trans-Canada Highway West, Lévis, *vs* RENÉ BERBARD, domiciled at 39 Saint-Louis Street, Breakeyville, District of Québec, and JULES CARRIER, *ès qualité*, REGISTRAR of the District of Lévis Registry Office, *mise-en-cause*.

"Land known and designated as part of lot three hundred and forty-five A (Pt. 345-A) on the official cadastre for the Parish of Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Lévis County, with the building constructed there, appurtenances and dependencies."

The minimum amount the purchaser must pay, at the time of adjudication, in cash or by certified cheque, is three thousand eight hundred dollars ($3,800).

To be sold at the Lévis Registry Office, 113 Saint-Georges West, Lévis, on the TWENTY-FIRST day of JANUARY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

J.-ROLAND RENAULT,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Québec, December 3, 1976. 66351

Richelieu

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000394-75

TRUST GENERAL DU CANADA, corporation légalement constituée et ayant son siège social de ses affaires en la cité de Montréal, district de Montréal, demandeur, *vs* NOËL CORMIER, domicilié et résidant au 3225, boulevard Cournoyer, à Tracy, district de Richelieu, défendeur.

Avis de vente en vertu d'un bref de saisie mobilière et immobilière après jugement.

A–« Un immeuble connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de St-Pierre-de-Sorel comme étant formé des lots numéros trente-deux et trente-trois de la subdivision du lot originaire numéro soixante-dix-sept, avec la bâtisse y érigée, circonstances et dépendances;

Le restaurant Dairy Belle érigé sur cet emplacement porte le numéro civique 950 de la route Marie-Victorin à Tracy et a front sur le côté sud de ladite route.

B–Un emplacement situé en la ville de Tracy, ayant front sur le boulevard Cournoyer, et se composant de:

a) De cette partie du lot numéro trois cent vingt et un de la subdivision officielle du lot originaire trente-six (36-p. 321) du cadastre de la paroisse de St-Pierre-de-Sorel mesurant vingt pieds de largeur à compter de la ligne nord-ouest des lots 36-319 et 36-320 sur une profondeur de cent six pieds et deux dixièmes de pied dans sa ligne sud-est et de cent six pieds dans sa ligne nord-ouest, mesure anglaise, ainsi borné: au nord-ouest par le boulevard Cournoyer, au sud-ouest par partie du lot numéro 37 non subdivisé, au nord-ouest par autre partie du numéro 36-321 appartenant à Laurent St-Amand et sud-est par les numéros 36-319 et 36-320.

b) Des lots numéros trois cent dix-neuf et trois cent vingt du lot originaire numéro trente-six (36-319 et 320) du cadastre officiel de la paroisse de St-Pierre-de-Sorel, avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 3225, boulevard Cournoyer, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.

Pour lesdits immeubles être vendus en justice au bureau du registrateur de la division d'enregistrement de Richelieu, au 46, rue Charlotte, à Sorel, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER 1977, à DIX heures de l'avant-midi.

Quant à l'immeuble A: nul ne peut être déclaré adjudicataire à moins qu'il ne verse au shérif, en argent ou par chèque visé, la somme de $7,165 ou 25% de l'évaluation municipale.

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Richelieu
No. 765-05-000394-75

GENERAL TRUST OF CANADA, a legally constituted corporation whose head office is in the City of Montreal, District of Montreal, plaintiff, *vs* NOËL CORMIER, domiciled and residing at 3225 Cournoyer Boulevard, Tracy, District of Richelieu, defendant.

Notice of sale under a writ of seizure of moveables and immoveables following judgment.

A–"An immoveable known and designated on the official cadastre of the Parish of Saint-Pierre-de-Sorel as consisting of lots thirty-two and thirty-three of the subdivision of original lot seventy-seven, with the building constructed there, appurtenances and dependencies.

The Dairy Belle restaurant constructed on this land bears civic number 950 Marie-Victorin Highway, Tracy, and fronts on the south side of that highway.

B Land situated in the Town of Tracy, fronting on Cournoyer Boulevard, and consisting:

(*a*) of part of lot three hundred and twenty-one of the official subdivision of original lot thirty-six (36-Pt. 321) on the cadastre for the Parish of Saint-Pierre-de-Sorel, twenty feet wide, measuring from the northwest line of lots 36-319 and 36-320, and one hundred and six and two-tenths feet deep on its southeast line and one hundred and six feet deep on its northwest line, English measure, and bounded as follows: on the northwest by Cournoyer Boulevard, on the southwest by part of unsubdivided lot 37, on the northwest by another part of lot 36-321 belonging to Laurent St-Amand, and on the southeast by lots 36-319 and 36-320;

(*b*) of lots three hundred and nineteen and three hundred and twenty of original lot thirty-six (36-319 and 320) on the official cadastre for the Parish of Saint-Pierre-de-Sorel, with the building constructed there bearing civic number 3225 Cournoyer Boulevard, appurtenances and dependencies. The whole as it now stands, without exception or reservation by the borrower."

To be sold at the Registry Office of the Richelieu Registration Division, 46 Charlotte Street, Sorel, on the TWENTY-EIGHTH day of JANUARY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

No one may be declared purchaser of immoveable A unless he pays the Sheriff $7,165, or 25% of the municipal assessment, in cash or by certified cheque.

Quant à l'immeuble B: nul ne peut être déclaré adjudicataire à moins qu'il ne verse au shérif, en argent ou par chèque visé, la somme de $5,235 ou 25% de l'évaluation municipale.

Le tout sous réserve de l'article 689 C.P.C.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS.

District de Richelieu,
Sorel, le 24 novembre 1976. 66347-o

No one may be declared purchaser of immoveable B unless he pays the Sheriff $5,235, or 25% of the municipal assessment, in cash or by certified cheque.

The whole subject to article 689 C.C.P.

FRANÇOIS GÉLINAS,
Sheriff.

District of Richelieu,
Sorel, November 24, 1976. 66347

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
C.s. Montréal: 500-05-015410-762

NOISEUX LYONAIS & ASS. *vs* INDUSTRIES MILORD INC.

Avis de vente en vertu d'un bref de saisie exécution immobilière.

« Emplacements connus et désignés comme étant lots originaires 360-361-362-363 de la paroisse St-Mathieu-de-Beloeil, division de Verchères. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire à moins qu'il ne verse immédiatement au shérif, en argent ou par chèque visé la somme de $397.50 ou 25% de l'évaluation municipale, et ce, sous réserve de l'article 689 C.P.C.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Verchères, 613, rue Marie-Victorin, à Verchères, le DOUZIÈME jour de JANVIER 1977, à QUATORZE heures.

Le shérif,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Sorel, le 26 novembre 1976. 66352-o

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Richelieu
S.C. Montreal: 500-05-015410-762

NOISEUX LYONAIS & ASS. *vs* INDUSTRIES MILORD INC.

Notice of sale under a writ of seizure of immoveables.

"Land known and designated as original lots 360-361-362-363 of the Parish of St-Mathieu-de-Beloeil, Verchères Division."

The declared purchaser must pay to the Sheriff at the time of the adjudication, in cash or by certified cheque, subject to article 689 C.C.P., the sum of $397.50, representing 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Office of the Registrar for the Verchères Registration Division, 613 Marie-Victorin Street, Verchères, on the TWELFTH day of JANUARY, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

FRANÇOIS GÉLINAS,
Sheriff.

Sorel, November 26, 1976. 66352

Terrebonne

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000243-760

DAME ROSA FOURNIER, ménagère, de Lachute, district de Terrebonne, demanderesse, MAURICE ST-PIERRE, de St-André-Est, comté d'Argenteuil, district de Terrebonne, défendeur.

« La moitié indivise d'une terre connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-André-d'Argenteuil, comme étant le lot numéro cinq cent quatre-vingt-dix (590) et le coin nord-est du lot cinq cent quatre-vingt-neuf, mesurant cent quatre-vingt-dix-sept pieds anglais et de large sur toute la largeur qu'il y a entre la Rivière Rouge et la ligne de chemin de fer National Canadien; borné au nord par la Rivière Rouge, à l'est par ledit lot 590,

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne
No. 700-05-000243-760

DAME ROSA FOURNIER, housewife, of Lachute, District of Terrebonne, plaintiff, *vs* MAURICE ST-PIERRE, of Saint-André-Est, Argenteuil County, District of Terrebonne, defendant.

"The undivided half of land known and designated on the official plan and in the book of reference of the Parish of Saint-André-d'Argenteuil as lot five hundred and ninety (590) and the northeast corner of lot five hundred and eighty-nine, measuring one hundred and ninety-seven feet English measure, by the full width between the Rouge River and the Canadian National Railway line; bounded on the north by the Rouge River, on the east by lot 590,

au sud par ladite ligne de chemin de fer, à l'ouest par le résidu du lot 589 appartenant au vendeur.

Avec les bâtisses dessus érigées.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688*a*, C.P.C., soit par chèque visé ou en argent, est fixé à $3,840, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, situé à 505, rue Béthanie, Lachute, MERCREDI, le DIX-NEUVIÈME jour de JANVIER 1977, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, Qué.,
Le 19 novembre 1976. 66337-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 02-032129-756

LE CHANTECLER HOTEL CO. (1971) LTD., personne morale juridiquement constituée, exploitant un commerce dans la ville de Sainte-Adèle, district de Terrebonne, demanderesse, *vs* ANTHONY L. SMITH, de la ville de Sainte-Adèle, district de Terrebonne, y résidant et domicilié au 11, Mont-Blanc, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, Saint-Jérôme (Québec), mis-en-cause.

Propriété immobilière:

Un emplacement ayant façade sur la rue Mont-Blanc (auparavant appelée «Higher Hill Road»), dans la municipalité de Sainte-Adèle, comté de Terrebonne, constitué comme il suit:

a) La subdivision numéro soixante-dix-neuf du lot originaire numéro 8-A dans le Onzième rang du canton d'Abercrombie (8A-79-R XI) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Sainte-Adèle:

b) La subdivision numéro cent deux du lot originaire numéro 8-A dans le Onzième rang du canton d'Abercrombie (8A-102-R XI) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Sainte-Adèle.

Avec le bâtiment y érigé portant le numéro civique 11, rue Mont-Blanc.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, suivant l'article 688*a*, C.P.C., soit par chèque visé ou en argent, est fixé à $6,560, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, De Martigny, chambre 1.03, Saint-Jérôme, le MERCREDI, VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER 1977, à DIX heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme (Québec),
Le 26 novembre 1976. 66342

on the south by the railway line, and on the west by the remainder of lot 589, belonging to the vendor.

With the buildings constructed there."

The minimum amount the purchaser must pay the Sheriff in cash or by certified cheque, in accordance with article 688*a* C.C.P., is $3,840, which represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Argenteuil County Registry Office, 505 Béthanie Street, Lachute, on WEDNESDAY, the NINETEENTH day of JANUARY, 1977, at TWO o'clock in the afternoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, Québec,
November 19, 1976. 66337

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal
No. 02-032129-756

LE CHANTECLER HOTEL CO. (1971) LTD., a body politic and corporate, duly incorporated according to law, carrying on business in the City of Sainte-Adèle, District of Terrebonne, plaintiff, *vs* ANTHONY L. SMITH, of the City of Sainte-Adèle, District of Terrebonne, therein residing and domiciled at 11 Mont-Blanc, defendant, and THE REGISTRAR, Registration Division of Terrebonne, St-Jérôme, (Québec), *Mis-en-cause.*

Immoveable property:

An emplacement fronting on rue Mont-Blanc (formerly "Higher Hill Road") in the Municipality of Sainte-Adèle, County of Terrebonne, composed as follows:

(*a*) Subdivision seventy-nine of original lot number 8-A in the eleventh Range of the Township of Abercrombie (8A-79-R XI) on the official plan and book of reference of the Parish of Sainte-Adèle;

(*b*) Subdivision one hundred and two of original lot 8-A in the Eleventh Range of the Township of Abercrombie (8-A-102-R XI) on the official plan and book of reference of the Parish of Sainte-Adèle.

With the building thereon erected bearing civic No. 11 Mont-Blanc Street.

The minimum amount that the purchaser must pay to the Sheriff in cash or by certified cheque, at the time of adjudication, under article 688 C.C.P., is fixed at six thousand five hundred and sixty dollars (6,560), which amount represents 25% of the municipal assessment.

To be sold at the Terrebonne Registration Division Office, in Saint-Jérôme, 85 De Martigny West, Room 1.03, on WEDNESDAY, the TWENTY-SIXTH day of JANUARY, 1977, at TEN o'clock in the morning.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme (Québec),
November 26, 1976. 66342-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000063-762

LAURIER TREMBLAY, résidant et domicilié au 5061, Parc Lotbinière, dans les cité et district de Montréal, demandeur, *vs* J.-ROLLAND ROBERT, résidant et domicilié au 315, Jacques-Cartier nord, St-Jean, district d'Iberville, CAMILLE GAUDREAU, résidant à St-Pie, district de St-Hyacinthe, SOLANGE BRASSARD, épouse séparée de biens de Camille Gaudreau, résidant et domiciliée à St-Pie, dans le district de Terrebonne, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, palais de justice, St-Jérôme, district de Terrebonne, mis-en-cause.

Erratum

À l'avis de vente paru dans la *Gazette officielle du Québec* le vingtième jour de novembre 1976 (20-11-1976) au no 47-108e année à la page 8936, le jour de la vente aurait dû se lire « MERCREDI » et non « MARDI ».

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
St-Jérôme, le 25 novembre 1976. 66338-o

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne
No. 700-05-000063-762

LAURIER TREMBLAY, residing and domiciled at 5061 Parc Lotbinière, in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* J.-ROLLAND ROBERT, residing and domiciled at 315 Jacques-Cartier North, Saint-Jean, District of Iberville, CAMILLE GAUDREAU, residing at Saint-Pie, District of Saint-Hyacinthe, SOLANGE BRASSARD, wife separate as to property of Camille Gaudreau, residing and domiciled at Saint-Pie, in the District of Terrebonne, defendants, and THE REGISTRAR of the Terrebonne Registration Division, Court House, Saint-Jérôme, District of Terrebonne, *mis-en-cause*.

Erratum

In the notice of sale which appeared in the *Québec Official Gazette* on the twentieth day of November, 1976 (20-11-1976), No. 47 of the 108th year, on page 8936, the day of the sale should have read "WEDNESDAY", and not "TUESDAY".

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, November 25, 1976. 66338

Ventes pour taxes

Ville de Baie-d'Urfé

Avis est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique à l'Hôtel de ville de Baie-d'Urfé, VENDREDI, le SEPTIÈME jour du mois de JANVIER, 1977, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Town of Baie-d'Urfé

Notice is hereby given that the properties hereinafter described will be sold by public auction at the Town of Baie-d'Urfé, FRIDAY, the SEVENTH day of the month of JANUARY, 1977, at TEN o'clock in the forenoon, to satisfy the payment of the municipal and school taxes, plus the cots which shall subsequently be incurred, unless the said taxes, interest and costs be paid before the sale.

Nom des propriétaires *Name of proprietors*	Cadastre	Subdivision
Daly, Jeremiah, F.J.	305	Pt. 292, Pt. 293
Shelley Investment Corp. et/*and al.*	Pt. 311 Pt. 312	
Keess, H.J.R.	320	20
Williams, Walter	321	103
Williams, Walter	321	95
Eckersley, John Brian	323	67-3
Franklin, John N.	325	101
Moshonas, Mme Harry	325	208
	326	1

Nom des propriétaires *Name of proprietors*	Cadastre	Subdivision
Williams, Walter	325	209
Williams, Walter	325	213-1, 214-2
Williams, Walter	328	82
Marlboro Construction Ltd.	329	19

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne-du-Bout-de-l'Ile, et situés dans le territoire de la ville de Baie-d'Urfé.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Donné dans la ville de Baie d'Urfé, ce 2e jour de décembre, 1976.

(Sceau)

Le secrétaire-trésorier,
ALICE HOPGOOD.

66339-50-2-o

The above immoveables are all of the official cadastre of the Parish of Ste. Anne-du-Bout-de-l'Ile, and situated in the Town of Baie-d'Urfé.

The said sale will be made with all active and passive servitudes, apparent or occult attached to the said properties.

Given in the Town of Baie-d'Urfé, this 2nd day of December, 1976.

(Seal)

ALICE HOPGOOD,
Secretary-treasurer.

66339-50-2-o

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Avis est par les présentes donné que les immeubles ci-dessous décrits, avec ou sans bâtiment, situés dans la ville de Dollard-des-Ormeaux, seront vendus à l'enchère publique, en la salle du conseil municipal, sise au poste de Police/Feu, 10, chemin Sunnydale, Dollard-des-Ormeaux, P.Q., le MARDI, ONZIÈME jour de JANVIER 1977, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Town of Dollard-des-Ormeaux

Notice is hereby given that the immoveables described hereinunder, with or without building, situated in the Town of Dollard-des-Ormeaux, will be sold by public auction in the Council Room, located in the Police/Fire Station, 10 Sunnydale Road, Dollard-des-Ormeaux, P.Q., on TUESDAY, the ELEVENTH day of JANUARY, 1977, at TEN o'clock in the forenoon, to satisfy the payment of the municipal and school taxes with interest, plus the costs which have been or may be incurred, unless the said taxes, interest and costs be paid before the sale.

Paroisse de Ste-Geneviève / *Parish of Ste-Geneviève*

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires / *Owners*	Description
238	48	202086	Schoenborn, Wolf, 436 Devon Drive	(avec bâtiment / *with building*)
241	317	305606	Christidis, Andromegas & Alice, 14 Chopin Avenue.	(avec bâtiment / *with building*)
247	114	412190	Entreprises Pierrefonds Inc., 53, Lavigne	
261	2	431006	Pappalardo, Victor, 5 Belcourt Road	
261	1 Pt.	431004		
261 Pt.		431002		

La partie du lot 261 mesurant 84 pieds dans une de ses lignes sud-ouest le long d'une partie du lot 261 (Montée Saint-Jean), 180.9 pieds dans une de ses lignes nord-ouest le long d'une partie du lot 261, 384 pieds dans sa ligne nord-est, 181.9 pieds dans une de ses lignes sud-est le long du lot 262-2 et d'une partie du lot 262, 120 pieds dans une autre ligne sud-ouest le long d'une partie du lot 261 (Montée Saint-Jean), 100 pieds dans une autre ligne nord-ouest le long du lot 261-2, 80 pieds dans une autre ligne sud-ouest le long du lot 261-2, 20 pieds dans une autre ligne nord-ouest le long du lot 261-1, 100 pieds dans une autre ligne sud-ouest le long du lot 261-1, 120 pieds dans une autre ligne sud-est le long du lot 261-1, contenant en superficie 49,418 pieds carrés et bornée vers le nord-est par le lot 261-15.

Part of lot 261, measuring 84 feet on one of its southwest lines along part of lot 261 (St. John's Road), 180.9 on one of its northwest lines along part of lot 261, 384 feet on its northeast line, 181.9 feet on one of its southeast lines along lot 262-2 and part of lot 262, 120 feet on another southwest line along part of lot 261 (St. John's Road), 100 feet on another northwest line along lot 261-2, 80 feet on another southwest line along lot 261-2, 20 feet on another northwest line along lot 261-1, 100 feet on another southwest line along lot 261-1, 120 feet on another southeast line along lot 261-1, having an area of 49,418 square feet and bounded on the northeast by lot 261-15.

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires / *Owners*	Description
266	41	437084	Boulanger, C.F., 328 Blue Haven Drive	(avec bâtiment / *with building*)
278 Pt.		654001	Gepner, Israël (Estate), 1435 St-Alexander, Room 1155, Montréal.	

La première partie du lot 278 de figure triangulaire mesurant environ 35 pieds dans sa ligne nord-est, 249.6 pieds dans sa ligne sud-est, environ 247 pieds dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie environ 4,320 pieds carrés et bornée vers le nord-est par une partie du lot 278 (Montée des Sources), vers le sud-est par le lot 278-49 (avenue Churchill) et vers le nord-ouest par le lot 278-1.

La deuxième partie du lot 278 de figure irrégulière mesurant 22 pieds dans une de ses lignes nord, environ 51 pieds dans une autre de ses lignes nord, environ 30 pieds dans sa ligne est, 118 pieds dans sa ligne sud-est, 19 pieds dans sa ligne sud-ouest, 47.3 pieds dans sa ligne courbe ouest d'un rayon de 25 pieds, contenant en superficie environ 4,425 pieds carrés et bornée vers le nord par le lot 278-49 (avenue Churchill), vers l'est par le lot 278-35, vers le sud-est par une partie du lot 278, vers le sud-ouest et vers l'ouest par le lot 278-47 (rue).

La troisième partie du lot 278 de figure irrégulière mesurant 74.4 pieds dans sa ligne nord-est, environ 152 pieds dans sa ligne sud-est, 50.5 pieds dans une de ses lignes sud-ouest le long d'une partie du lot 278 (rue projetée), 40 pieds dans une de ses lignes nord-ouest le long du lot 278-77 (rue), environ 15 pieds dans son autre ligne sud-ouest le long du lot 278-77 (rue), 27.6 pieds dans sa ligne courbe ouest d'un rayon de 20 pieds, 42.7 pieds dans une autre de ses lignes nord-ouest obliquant vers l'ouest, 38.7 pieds dans une autre de ses lignes nord-ouest obliquant vers le nord, les deux dernières lignes le long du lot 278-76 (rue), 31.4 pieds dans sa ligne courbe nord d'un rayon de 20 pieds, contenant en superficie environ 11,990 pieds carrés, bornée vers le nord-est par le lot 278-46 (rue), vers le sud-est par une partie du lot 278 et vers l'ouest et vers le nord par le lot 278-76 (rue).

The first part of lot 278 of triangular figure measuring approximately 35 feet on its northeast line, 249.6 feet on its southeast line, approximately 247 feet on its northwest line, having an area of approximately 4,320 square feet and bounded on the northeast by part of lot 278 (Montée des Sources), on the southeast by lot 278-49 (Churchill Avenue) and on the northwest by lot 278-1.

The second part of lot 278 of irregular figure measuring 22 feet on one of its north lines, approximately 51 feet on another of its north lines, approximately 30 feet on its east line, 118 feet on its southeast line, 19 feet on its southwest line, 47.3 feet on its curved west line with a radius of 25 feet, having an area of approximately 4,425 square feet and bounded on the north by lot 278-49 (Churchill Avenue), on the east by lot 278-35, on the southeast by part of lot 278, on the southwest and on the west by lot 278-47 (street).

The third part of lot 278 of irregular figure measuring 74.4 feet on its northeast line, approximately 152 feet on its southeast line, 50.2 feet on one of its southwest lines along part of lot 278 (projected street), 40 feet on one of its northwest lines along lot 278-77 (street), approximately 15 feet on its other southwest line along lot 278-77 (street), 27.6 feet on its curved west line with a radius of 20 feet, 42.7 feet on another of its northwest lines bearing west, 38.7 feet on another of its northwest lines bearing north, the preceding two lines along lot 278-76 (street), 31.4 feet on its curved north line with a radius of 20 feet, having an area of approximately 11,990 square feet, bounded on the northeast by lot 278-46 (street), on the southeast by part of lot 278, and on the west and the north by lot 278-76 (street).

278 Pt.		654002	Azure Investment Corp., 1435 St-Alexander, Room 1155, Montréal	(avec bâtiment / *with building*)

La première partie du lot 278 de figure irrégulière mesurant 76.7 pieds dans sa ligne courbe ouest, d'un rayon de 86 pieds, 70 pieds dans une de ses lignes sud-ouest le long du lot 278-51 (rue), 118 pieds dans sa ligne nord-ouest, 240 pieds (plus ou moins) dans sa ligne nord-est, 100 pieds (plus ou moins) dans sa ligne sud-est, 50 pieds dans une autre de ses lignes sud-ouest le long du lot 278-58, 77.4 pieds dans sa ligne sud, contenant en superficie environ 28,100 pieds carrés et bornée vers l'ouest par le lot 278-52 (rue), vers le nord-ouest par une partie du lot 278, vers le nord-est par le lot 278-35 et une partie du lot 278, vers le sud-est par le lot 276 et vers le sud par le lot 278-58.

La deuxième partie du lot 278 mesurant 244 pieds dans sa ligne nord-est, 151.3 pieds dans sa ligne sud-est, 244 pieds dans sa ligne sud-ouest, 152 pieds (plus ou moins) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie environ 37,000 pieds carrés et bornée vers le nord-est par le lot 278-46 (Rue), vers le sud-est par le lot 276, vers le sud-ouest par une partie du lot 278 (rue projetée) et vers le nord-ouest par une partie du lot 278.

The first part of lot 278 of irregular figure, measuring 76.7 feet on its curved west line, having a radius of 86 feet, 70 feet on one of its southwest lines along lot 278-51 (street), 118 feet on its northwest line, 240 feet (more or less) on its northeast line, 100 feet (more or less) on its southeast line, 50 feet on another southwest line along lot 278-58, 77.4 feet on its south line, having an area of approximately 28,100 square feet and bounded on the west by lot 278-52 (street), on the northwest by part of lot 278, on the northeast by lot 278-35 and part of lot 278, on the southeast by lot 276, and on the south by lot 278-58.

The second part of lot 278 measuring 244 feet on its northeast line, 151.3 feet on its southeast line, 244 feet on its southwest line, 152 feet (more or less) on its northwest line, having an area of approximately 37,000 square feet and bounded on the northeast by lot 278-46 (street), on the southeast by lot 276, on the southwest by part of lot 278 (projected street) and on the northwest by part of lot 278.

283	97	660128	Entreprises Roger Pilon Inc., 4480, Côte de Liesse, Suite 214,	
280	164	657289	Montréal 306	
280 Pt.		657008		

La partie du lot 280 mesurant 120 pieds dans sa ligne nord-ouest, 102.6 pieds dans sa ligne nord-est, 120 pieds dans sa ligne sud-est et 103.4 pieds dans sa ligne sud-ouest, contenant en superficie 12,363 pieds carrés et bornée vers le nord-ouest par le lot 280-2 (boulevard), vers le nord-est par une partie du lot 280, vers le sud-est par une partie du lot 279 et vers le sud-ouest par le lot 280-164.

Part of lot 280 measuring 120 feet on its northwest line, 102.6 feet on its northeast line, 120 feet on its southeast line and 103.4 feet on its southwest line, having an area of 12,363 square feet, bounded on the northwest by lot 280-2 (Boulevard), on the northeast by part of lot 280, on the southeast by part of lot 279, and on the southwest by lot 280-164.

Cadastre	Subdivision	Référence	Propriétaires / *Owners*	Description
284	195	761298	Copoloff, Brenda, 123 Silverbirch	(avec bâtiment / *with building*)
284	Pt. 194			
La partie du lot 284-194 de figure triangulaire mesurant 18.45 pieds dans sa ligne est, 107.29 pieds dans sa ligne sud, 102.69 dans sa ligne nord, contenant en superficie 934 pieds carrés et bornée vers l'est par une partie du lot 284, vers le sud par le lot 284-195 et vers le nord par une partie du lot 284-194.			Part of lot 284-194 of triangular figure measuring 18.45 feet on its east line, 107.29 feet on its south line, 102.69 feet on its north line, having an area of 934 square feet and bounded on the east by part of lot 284, on the south by lot 284-195 and on the north by part of lot 284-194.	
286	270	763328	Notman, Vera Jean, 107 Wilson Road.....	(avec bâtiment / *with building*)
286	271-1			
288	231	766370	Cadieux, Gaston, 111, Anselme-Lavigne	(avec bâtiment / *with building*)
288	318	766498	Schwartz, Charles & Weinberger J., 4 Brentwood .	(avec bâtiment / *with building*)
289	403	767702	Beausoleil, Yves, 3 Elmview	(avec bâtiment / *with building*)
302	77	884092	Palikko, Heikki, 40 Hyman Drive	(avec bâtiment / *with building*)
301	164			
303	17	985062	Stauch, Kevin F., 112 Kingsley Avenue	(avec bâtiment / *with building*)
306	203	990382	Sharma, Ravi Nath, 67 Yonge Street, Suite 610, Toronto, Ont.	(avec bâtiment / *with building*)
350	86	110317	Landry, Andrée, 4834 Lake Road	(avec bâtiment / *with building*)
350	1 Pt.			
104 Pt.				
351	122 Pt.			
351	78	1104154	Warren, Roger, 4636 Lake Road	(avec bâtiment / *with building*)
1 Pt.				
122 Pt.				
350	104 Pt.			
354	22	1107042	Bailey, Mark, 1763 Sunnybrooke	(avec bâtiment / *with building*)
353	1 Pt.			
354	1 Pt.			
351	48	1104094	Galick, Stan, 4704 Lake Road	(avec bâtiment / *with building*)
1 Pt.				
122 Pt.				
350	104			

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève et situés dans la ville de Dollard-des-Ormeaux.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes auxdits immeubles.

Donné à Dollard-des-Ormeaux, ce 25e jour de novembre 1976.

Le greffier,
LOUISE PLOUFFE.

66323-50-2-o

The above immoveables are all on the official plan and in the book of reference of the Parish of Ste-Geneviève and situated in the Town of Dollard-des-Ormeaux.

The said sale will be made with all active and passive servitudes, apparent or occult attached to the said properties.

Given at Dollard-des-Ormeaux, this 25th day of November, 1976.

LOUISE PLOUFFE,
Town-Clerk.

66323-50-2-o

Ville de Lorraine

Avis est par la présente donné que le greffier de la ville de Lorraine vendra à l'enchère publique LUNDI, le DIXIÈME jour de JANVIER 1977, à ONZE heures de l'avant-midi, au bureau du conseil situé à l'Hôtel de ville de Lorraine, 100, Grande Côte, Lorraine, comté de Terrebonne, province de Québec, de la manière prescrite par la Loi, les immeubles suivants sur lesquels les taxes municipales n'ont pas été payées, à moins que ces taxes ne soient acquittées avec les frais encourus avant la vente:

Town of Lorraine

Notice is hereby given that the Clerk of the Town of Lorraine will, on MONDAY, the TENTH day of JANUARY, 1977, at ELEVEN o'clock of the forenoon, at the office of the Council located at the Town Hall of Lorraine, 100 Grande Côte, Lorraine, County of Terrebonne, Province of Québec, sell at public auction in the manner prescribed by law, the following immoveables on which the municipal taxes assessed have not been paid, unless those taxes together with the cost incurred be paid before the sale:

Folio	Nom / *Name*	Cadastre
7-12-008	M. L.A. McKenzie	10-323 (avec bâtisse dessus érigée/*with building*)
7-36-044	M. C. Leclerc	278-115 (avec bâtisse dessus érigée/*with building*)
		279-121 (avec bâtisse dessus érigée/*with building*)
7-36-046	Mme M. Minicucci	279-120 (avec bâtisse dessus érigée/*with building*)
7-47-049	M. D.T. Llewllyn	956-41 (avec bâtisse dessus érigée/*with building*)
7-48-002	M. A. Domingue	273-24 (avec bâtisse dessus érigée/*with building*)
		P.273 (superficie/*surface area*: 12,499 pi.ca./*sq. ft.*)
Bornes: Est: 273-24, ouest: P.274, nord: P.273, sud: P.1.		Bounds: East: 273-24, west: P.274, north: P.273, south: P.1.
		P.274 (superficie/*surface area*: 6,318 pi. ca./*sq. ft.*)
Bornes: Est: P.273, ouest: P.275, nord: P.274, sud: P.1.		Bounds: East: P.273, west: P.275, north: P.274, south: P.1.
		P.275 (superficie/*surface area*: 6,364 pi. ca./*sq. ft.*)
Bornes: Est: P.274, ouest: P.276, nord: P.275, sud: P.1.		Bounds: East: P.274, west: P.276, north: P.275, south P.1.
		P.276 (superficie/*surface area*: 37,502 pi. ca./*sq. ft.*)
Bornes: Est: P.275, ouest: 277-38, nord: P.276, sud: P.1 et P.2.		Bounds: East: P.275, west: 277-38, north: P.276, south P.1 and P.2.

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville et situés dans le territoire de la ville de Lorraine.

La Commission municipale de Québec, en date du 15 novembre 1976, autorisait l'énumération abrégée des numéros cadastraux.

Donné à Lorraine, ce 17e jour du mois de novembre 1976.

Le greffier,

66252-49-2-o NICOLE C. BRAZEAU.

The above immoveables are all of the official cadastre of the Parish of Ste. Thérèse-de-Blainville and situated in the Town of Lorraine.

The Québec Municipal Commission on November 15th, 1976, authorized an abridged enumeration of the cadastral numbers.

Given at Lorraine, this 17th day of November 1976.

NICOLE C. BRAZEAU,
Town Clerk.

66252-49-2-o

Ville de Montréal-Est

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Véronique Géminari, que les immeubles ci-dessous décrits situés dans la ville de Montréal-Est seront vendus à l'enchère publique, à la salle du conseil, 11370 est, rue Notre-Dame, Montréal-Est, LUNDI le VINGT-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1976, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales, scolaires et autres, avec intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Town of Montreal East

Notice is hereby given by the undersigned Véronique Géminari, Town Clerk of Montreal East, that the immoveable properties hereinafter described will be sold by public auction at the Town Hall, 11370 Notre-Dame Street, Montreal-East, on MONDAY the TWENTY-SEVENTH day of DECEMBER, 1976, at TEN o'clock a.m., for the payment of general municipal taxes, school taxes and interest as given below, and the costs which may be subsequently incurred, unless before that date, the said taxes, interest and costs have been paid. The abridged enumeration of the cadastral numbers of the immoveables was authorized by the Municipal Commission of Québec.

No compte *Account No.*	Nom et adresse *Name and address*	Cadastre subdivision
3380359-6	Eliane McCaughan L.P. Ste-Marie (Bourgault) 3975, Des Prairies, Laprairie	92-1305 92-1306
3331287-6	Thomas Laforest 482, Broadway, Montréal-Est	88-718, 719 88-705-14

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal. Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

Donné en la Ville de Montréal-Est, ce 23e jour du mois de novembre 1976.
(Sceau)

Le greffier,
VÉRONIQUE GÉMINARI.

66272-49-2-o

The aforesaid immoveables are on the official cadastre for the Parish of Pointe-aux-trembles, in the Montreal Registration Division. The said sale will include all active and passive, apparent or nonapparent servitudes attached to said immoveables.

Given in the Town of Montreal East, on the 23rd day of November, 1976.
(Seal)

VÉRONIQUE GÉMINARI,
Town Clerk.

66272-49-2-o

Errata

Gazette	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
47 (20-11-76)	Changement de nom	8828	ENTREPRISES CLAUDE MENAGER INC. 1203-3882	ENTREPRISE CLAUDE MENAGER INC. 1203-3882
47 (20-11-76)	Domicile légal	8834	SOCIETE DES TRADUCTEURS DU QUEBEC INC. *THE TRANSLATORS' SOCIETY OF QUEBEC INC.* 1286-4765	SOCIETE DES TRADUCTEURS DU QUEBEC INC. *THE TRANSLATORS SOCIETY OF QUEBEC INC.* 1286-4765
47 (20-11-76)	Domicile légal	8829	ASSOCIATION DE MADELINOTS ESCOUADE DES ILES 1346-0449	ASSOCIATION DES MADELINOTS ESCOUADE DES ILES 1346-0449
47 (20-11-76)	Domicile légal	8833	MACHINERIES FERNDALE LTEE *FERNDALE MACHINERIES LTD.* 1218-0600	MACHINERIE FERNDALE LTEE *FERNDALE MACHINERIES LTD.* 1218-0600
47 (20-11-76)	Lettres patentes (1re partie)	8847	SERVICE SANITAIRE DEUX-MONTAGNES INC. 1470-6170	SERVICES SANITAIRE DEUX-MONTAGNES 1470-6170
47 (20-11-76)	Lettres patentes (3e partie)	8850	LE CLUB DE L'AGE D'OR LES INSULAIRES DE L'ILE AUX COUDRES INC. 1470-7426	LE CLUB DE L'AGE D'OR LES INSULAIRES DE L'ILE AUX COUDRES INC. 1470-7426

66293-o

Vente par shérif — district de Québec

Cour supérieure

Québec, no 200-05-001837-76

S-4863

ÉGIDE DÉCHÊNE et EUCLIDE DÉCHÊNE, demandeurs, *vs* GÉRALDINE DÉCHÊNE, défenderesse intimée.

Le texte qui suit aurait dû apparaître au-dessus de l'avis publiée à la page 9256 du 4 décembre 1976.

«AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous mentionnés dans une cause de partage et licitation seront vendus aux temps et lieux respectinfs mentionnés plus bas.»

66293-o

Sale by Sheriff — District of Québec

Superior Court

Québec, No. 200-05-001837-76

S-4863

ÉGIDE DÉCHÊNE and EUCLIDE DÉCHÊNE, plaintiff, *vs* GÉRALDINE DÉCHÊNE, defendant.

The following text should have appeared above the notice published on page 9256 of the notice published on December 4, 1976.

"PUBLIC NOTICE is hereby given taht the LANDS and TENEMENTS mentioned below in an action in partition and licitation will be sold at the time and place indicated below".

66293-o

UNITE DOMREMY JONQUIERE INC.

Prenez note que dans l'avis publié le 30 octobre 1976, à la page 8328 du numéro 44 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «UNITE DOMREMY JONQUIERE INC.».

Le directeur du service des compagnies,

PIERRE DESJARDINS.

66294-o 1228-6613

INDEX No 50

Partie I: avis juridiques

ASSEMBLÉE NATIONALE

INTRODUCTION OF PRIVATE BILLS 9375
PRESENTATION DE PROJETS DE LOI PRIVES 9375

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION D'EAST ANGUS (*Formation*) 9363
CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE ROBERVAL (*Formation*) 9363

AVIS DIVERS

AMICALE DE LASALLE ST-EDOUARD INC. (*L.P.*) 9375
ASPHALTE BERTRAND CLOUTIER INC. (*L.P. Article 12*) 9375
C.R.V. DISTRIBUTION INC. (*L.P. Article 12*) 9375
ENTRETIEN HARMONIE INC. (LES) (*L.P.*) (*Correction*) 9375
HARMONIE MAINTENANCE INC. (*L.P.*) (*Correction*) 9375
MONTREAL, VILLE-CITY (*Rachat d'obligations*) 9375

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

ACCORDES:

BERUBE, MARIE CAMILLE CARMEN 9363
BOISSONNAULT, JOSEPH LAURENT 9363
BUJOLD, JOSEPH CLAUDE AIME 9363
CHARETTE, LAWRENCE JAMES LARRY 9363
CHARETTE, WALTER JOHN 9364
DROLET, JOSEPH GUY ALAIN 9364
HEBERT, JOSEPH ODORIC JEAN 9364
LEDUC, MARIE ROSE ANNA MONIQUE 9364
MAGER, DAVID BENJAMIN 9364
MARSMAN, STEPHEN JOHN 9364
NOLETTE, MARIE LAUREANNE DORIS 9364
PENNEY, SELBY LLEWELLYN 9364
POIRIER, JOSEPH LEO MAURICE 9364
SABLOFF, ROCHELLE SHELLY 9364
SMOLKA, MARK RICHARD 9364

DEMANDES:

ASBURY, ELIZABETH ALICE 9365
AUBIN, EDNA MAY 9365
CHIAPELLO, ROBIN 9365
DRAPEAU, JOSEPH, EUGENE, ERNEST 9365
GIACOMODONATO, VINCENZINO 9365
GOULET, RENE 9365
RICARD, ALAIN 9365
VASILKIOTI, GEORGE 9365

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DECISIONS RENDUES 9310
INTRODUCTION DE REQUETES:
— MONTREAL 9286
— QUEBEC 9299
PROPRIO MOTU 9284

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

CHAMPIONNAT MONDIAL JUNIOR DU PENTATHLON MODERNE INC. 9336
MODERN PENTATHLON JUNIOR WORLD CHAMPIONSHIP INC. 9336

ADMINISTRATEURS (ARTICLE 84)

RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE 9336
SAINTHILL LEVINE (QUEBEC) LTD. 9336

CHANGEMENT DE NOM

ACIERS DE CHARPENTE STANDARD (1976) LTEE (LES) 9336
AU TAPIS DU BOULEVARD LIMITEE 9337
ENTREPRISES CLAUDE MENAGER INC. (*Erratum*) 9409
SOGESTAT INC. 9337
STANDARD STRUCTURAL STEEL (1976) LTD. 9336
UNITE DOMREMY JONQUIERE INC. (*Erratum*) 9409

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ANGRIGNON CONSTRUCTION INC. 9366
CIDRERIE DU SAINT-LAURENT INC. (LA) 9366
CONSULTANTS EN PROTEINES SNC LTEE (LES) 9366
DEBRAY (J.) LIMITED 9366
DEBRAY (J.) LIMITEE 9366
ECOLE DES INFIRMIERES PRATIQUES DU QUEBEC LIMITEE 9366
GAGNE & L'ECUYER INC. 9366
HARVEY (HERVE) LTEE 9366
LASALLE HARDWARE DISTRIBUTORS LTD. 9366
LECLERC (EMMANUEL) INC. 9367
LENNOX PANTS INC. 9367
LIVESTOCK PRODUCERS COMPANY LIMITED 9367
LOISIRS H.P. INC. 9367
MARBEL CONSTRUCTION INC. 9367
PAPOU HOLDING CO. LTD. 9367
QUALITY HOMES INC. 9367
QUEBEC SCHOOL OF PRACTICAL NURSING LIMITED 9366
SNC PROTEIN CONSULTANTS LTD. 9366
SONAX INC. 9367
SONAX (PLAZA ST. HUBERT) INC. 9367
SONAX (RIVE SUD) INC. 9368

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

AMALGAMATED CENTRE INC. 9337
ASSOCIATION DES DIPLOMES EN ECONOMIE FAMILIALE 9337
ASSOCIATION DE MADELINOTS ESCOUADE DES ILES (*Erratum*) 9409
BEAN (FRED W.) INSURANCE LTD. 9337
BERNIER, GARON ET ASSOCIES INC. 9337
CENTRE D'ACHATS PLACE DU ROYAUME INC. 9337
CLINIQUE DE READAPTATION POUR ALCOOLIQUES (DOMREMY) COTE NORD 9337
CLUB DE CHASSE ET DE PECHE CLAIRAUT 9337
CLUB DE MOTONEIGE ARVIDA INC. 9337
CLUB DE RAQUETTEURS « LA JEUNESSE SPORTIVE » 9337
CLUB SPORTIF LES VOLTIGEURS DE ST-HYACINTHE INC. 9337
COMPTOIR AVICOLE ST-HILAIRE INC. 9337
CONSTRUCTION TECNOSAN INC. 9338
DESAULNIERS AUTOMOBILES INCORPORE 9338
ENTREPRISES AUCLAIR INC. (LES) 9338
ENTREPRISES D'ELECTRICITE L.N. INC. (LES) 9338
ENTREPRISES VEILLEUX & LESSARD INC. (LES) 9338

DOMICILE LÉGAL (ARTICLE 30)

(suite)

FERNDALE MACHINERIES LTD. (*Erratum*) ... 9409
GAUTHIER (LAURENT), SAGUENAY LTEE ... 9338
GRATTAN PRODUCTIONS INC. ... 9338
INSTITUT DE GERONTOLOGIE FADOQ ... 9338
JENCAR INC. ... 9338
LALONDE AUTO LEASING (VERDUN) LTD. ... 9338
LALONDE AUTO LOCATION (VERDUN) LTEE ... 9338
LAURENTIDE POTATO CHIPS LTD. ... 9338
LEBLOND (J.-D.) LTEE ... 9338
LEFEBVRE (ROGER) AUTOMOBILE INC. ... 9338
LION PRODUCTS INC. ... 9338
MACHINERIES FERNDALE LTEE (*Erratum*) ... 9409
MOGINCA HOLDINGS LTD. ... 9338
NEUFACO LTEE ... 9338
NORFOND INC. ... 9338
OEUFS D'OR INC. (LES) ... 9338
PATATES FRITES LAURENTIDE LTEE ... 9338
PRODUITS LION INC. ... 9338
PRODUITS MARINS DE SOREL INC. (LES) ... 9338
PROVI-VIANDE INC. ... 9339
REVEIL DES AVEUGLES DE GRANBY INC. (LE) ... 9339
REVOLAB INC. ... 9339
SOCIETE DES TRADUCTEURS DU QUEBEC INC. (*Erratum*) ... 9409
SOUTH DUFAULT MINES LIMITED (*N.P.L.*) ... 9339
TECNOSAN CONSTRUCTION INC. ... 9338
TRANSLATORS' SOCIETY OF QUEBEC INC. (THE) (*Erratum*) ... 9409
TRANSPORT YVAN THERIAULT INC. ... 9339
V-HANDBAG CO. INC. ... 9339
WASTE (ARTHUR) PAPER INC. ... 9339

FUSION DES COMPAGNIES

CLUB AUTO-NEIGE DES BOIS-FRANCS INC. (LE) ... 9329

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

A.P. STEREO INC. ... 9350
ACCOMMODATION INNOV INC. ... 9340
AGENCE DE DISTRIBUTION D.G.B. INC. (L') ... 9340
AGENCE D'EVALUATION SUD-OUEST INC. ... 9340
AGENCE SELECTION INC. ... 9340
ALGONKINS SPORTS INC. ... 9350
ALIMENTS SURGELES LAURENTIDE INC. (LES) ... 9340
ALUMINIUM GERALD & NORMAND BEAUDIN INC. ... 9340
ALYGEO INC. ... 9340
AMANDES MON VALLON INC. (LES) ... 9340
ASPHALTE BERTRAND CLOUTIER INC. (*Article 12*) ... 9375
ARBACO TOOLS & EQUIPMENT INC. ... 9348
ART-MAISON C.O. INC. ... 9340
AUBRY (SERGE) INCORPOREE ... 9340
AU JARDIN DES ORMIERS INC. ... 9340
AUTOBUS A.L.F. INC. ... 9340
AUTOBUS BOULAY INC. ... 9340
AUTOBUS COTE ET DUCHESNE LTEE ... 9340
AUTOBUS E. CLOUTIER & FILS INC. ... 9340
AUTOBUS HUBERT DEHOEY INC. (LES) ... 9340
AUTOBUS LAURENT COTE INC. (LES) ... 9340
AUTOBUS SCOLAIRES ST-EPIPHANE INC. ... 9340
AUTOMOBILES PELEMO INC. ... 9341

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

B.S.G. PROPERTIES INC. 9340
BELLAVANCE (YVON) INC. 9341
BELRIGO INC. 9341
BIJOUTERIE C.M. MICHAUD INC. 9341
BIJOUTERIE CLAUDE MIGNAULT INC. 9341
BIMEX INC. 9341
BIONIC FASHIONS INC. 9348
BLAIN & MARSOLAIS ENTERPRISES LTD. 9344
BOUTIQUE CASSANDRE INC. 9341
BOUTIQUE DE DISQUES L'ORPHEON INC. 9341
BOUTIQUE HENRI LABELLE INC. 9341
BOUTIQUE PASCALE DE SEVES LTEE 9341
BOUTIQUE QUAI D'ORSAY INC. 9341
BOUTIQUE UNIMODE INC. 9341
BOVITEL INC. 9341
BRAGOLI CONSTRUCTION INC. 9342
BRASSERIE LA BROCHETTE D'OR INC. 9341
BRIEX INC. 9341
BRIQUETAL LTEE 9341
BROCHU (H.) & FILS INC. 9341
BRUNEAU (R. & C.) INC. 9341
BRYAN'S JEANS INC 9347
BUGATTI INC. 9341
C.R.V. DISTRIBUTION INC. (*Article 12*) 9375
CABANE DU STEREO W.D. INC. 9341
CAPRICE IMPORT-EXPORT CO. LIMITED 9342
CARREAUX MOLISE INC. (LES) 9341
CARROSSERIES D'AUTOS ELIE INC. (LES) 9342
CASTILLY (1976) INC. 9342
CATAFORD (T. & C.) INC. 9342
CENTRE DE SERVICE ARTHUR FAKOTAKIS INC. 9342
CENTRE DU SILENCIEUX DE CHATEAUGUAY INC. (LE) 9342
CHAMPAGNE TOURS QUEBEC LTD. 9351
CHARCUTERIE AMORA FABREVILLE INC. 9342
CHATEAUGUAY MUFFLER CENTRE INC. 9342
CHEMISES & BLOUSES DEMETRE LTEE (LES) 9342
CHEMISERIE DENIS INC. 9342
CIMENTEX CONSTRUCTION LTD. 9342
COFFRAGES R. BAILLARGEON INC. (LES) 9342
COMPAGNIE D'ADMINISTRATION & GESTION RECINE INC. (LA) 9432
COMPAGNIE DE GESTION LANBOURG INC. 9342
COMPAGNIE IMPORT-EXPORT CAPRICE LIMITEE 9342
COMPAGNIE DE RIDEAUX UNIVERSELS LTEE (LA) 9342
COMPAGNIE DE SOUS-TRAITANTS DOMICILIAIRES CHAUDIERE INC. 9342
CONSTRUCTION BRAGOLI INC. 9342
CONSTRUCTIONS C.G.M. INC. (LES) 9342
CONSTRUCTION CIMENTEX LTEE 9342
CONSTRUCTION DANPO LTEE 9343
CONSTRUCTION ENSAR INC 9343
CONSTRUCTION MERS DU SUD LTEE 9343
CONSTRUCTION VICTORIN INC 9343
CORIMCO, INC. 9343
CORRIVEAU (ADOLPHE) & FILS INC 9343
COSMETIQUES TOUT FEU TOUT FEMME INC. 9343
COUVERTURES DES BOIS-FRANCS INC 9343
CREATIONS DAVID-EMANUEL INC 9343
CREDIT PARCAR INC 9343
CROISIERES RICHELIEU INC. (LES) 9343

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

CYCLE-SPORT DUVERNAY INC. 9343
D.G. DISTRIBUTIONS INC. 9344
DANPO CONSTRUCTION LTD 9343
DATASPEC LTEE 9343
DAVIS (JOHN R.) CLEANING CONTRACTORS INC 9344
DECORATIONS L.S.B. INC. 9343
DECORATION SILLERY INC. 9343
DEMABEL INC. 9343
DEMETRE SHIRTS LTD 9342
DEPANNEUR BERNARD MILETTE INC. 9343
DERY (LEONARD) & FILS INC. 9343
DESSINS N.A.D.A. INC. (LES) 9343
DISTRIBUTIONS D.G. INC. 9344
DISTRIBUTIONS GILBERT (CANADA) LTEE (LES) 9344
DISTRIBUTIONS T.P. INC. (LES) 9344
DOMAINE DE LA TOURNEE INC. 9344
DOMAINE DU LAC MILLETTE LTEE 9344
DUPERDEAU LTEE 9344
DUVERNAY CICLE-SPORT INC. 9343
DYNAMIC EXTERIOR ENVIRONMENTS INC. 9345
ECOLE DE CONDUITE APPALACHES INC. 9344
ELECTRITEK INC. 9344
ELECTROVAL INC. 9344
ELITE AUTO BODY INC. 9342
ENSAR CONSTRUCTION INC. 9343
ENTREPRENEUR GENERAL PAUL-EMILE D'AOUST INC. 9344
ENTREPRENEURS DE NETTOYAGE JOHN R. DAVIS INC. 9344
ENTREPRISES A. VALLEE INC. (LES) 9344
ENTREPRISES ARBATEX INC. (LES) 9344
ENTREPRISES ARNAQUE INC. (LES) 9344
ENTREPRISES B.I.B. INC. (LES) 9344
ENTREPRISES BLAIN & MARSOLAIS LTEE (LES) 9344
ENTREPRISES C.O.H. CANADA LTEE (LES) 9344
ENTREPRISES DESJARDINS & FONTAINE LTEE 9344
ENTREPRISES ELIJAC INC. (LES) 9344
ENTREPRISES J.P. & A. GAUTHIER LTEE 9344
ENTREPRISES J.-GUY MORIN (LAVAL) LTEE 9344
ENTREPRISES MARCROTO, INC. (LES) 9345
ENTREPRISES MAURICE DESROCHES INC. (LES) 9345
ENTREPRISES PIERRETTE & MICHEL INC. (LES) 9345
ENTREPRISES PROULX ET GALARNEAU INC. (LES) 9345
ENTREPRISES ROBIGAU INC. (LES) 9345
ENTRETIENS HARMONIE INC. (LES) *(Correction)* 9376
ENVIRONNEMENTS EXTERIEURS DYNAMIQUE INC. 9345
EPICERIE, TABAGIE, DEPANNEUR, H. & R. VACHON INC. 9345
EXCAVATIONS BISSONNETTE & FILS INC. (LES) 9345
EXCAVATIONS G. BEAUDOIN INC. (LES) 9345
EXCAVATIONS MICHEL-ROBERT INC. (LES) 9345
EXPORTATIONS MARCIL-SENECAL INC. (LES) 9345
FAKOTAKIS (ARTHUR) SERVICE CENTRE INC. 9342
FERME GARNEAU & FILS INC. 9345
FORTIER (JEAN-PAUL) & FRERES INC. 9345
FOURRURES J.C. GENDRON INC. (LES) 9345
FRANÇOIS, L'ARTISAN INC. 9345
FREGEAU (B.) ET FILS INC. 9345
GANAR INVESTMENTS & DEVELOPMENT LTD. *(Correction)* 9354
GARAGE DELAGE ET FERRAZZA LTEE 9345
GARAGE L.P. INC. 9345

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

GARAGE MARCEL MORIN INC. 9345
GASPE HARBOUR RESTAURANT'S LTD 9349
GAUVREAU (ARMAND) LTEE 9345
GERDILAINE INC 9345
GESTION BENTAS INC 9346
GESTION CLAUDE BOISVERT INC 9346
GESTION GUY BOISVERT INC 9346
GESTION JUANSE INC 9346
GESTION L.J.R. INC 9346
GESTION POMERLEAU INC 9346
GESTION T.A.S. INC 9346
GESTION Y. GRONDIN INC 9346
GROLEAU (FERNAND) INC. 9346
GROUPE MULTI-GESTION G.M.G. INC. 9346
HABITATIONS VACHON & LAGACE INC. (LES) 9346
HARMONIE MAINTENANCE INC. *(Correction)* 9376
HURD'S MARKET INC. 9347
IDESIGN INC 9346
IMMEUBLES B.S.G. INC. (LES) 9346
IMMEUBLES BELLEY INC. 9346
IMMEUBLES CENTRE-VILLE MATANE LTEE 9346
IMMEUBLES GEMOBEC INC. (LES) 9346
IMMEUBLES VITALIX INC. (LES) 9346
IMPORTATIONS PAUL COTE INC. (LES) 9346
IMPORTATIONS RACHELLE LTEE (LES) 9346
INDUSTRIES R.V.R. LTEE (LES) 9346
INSTALLATIONS ELECTRIQUES BETA LTEE (LES) 9346
INVESTISSEMENTS & AMENAGEMENT GANAR LTEE (LES) *(Correction)* 9354
INVESTISSEMENTS B.S.C. INC. (LES) 9347
INVESTISSEMENTS M.J.A. INC. (LES) 9347
JAFRANI INC 9347
JARRY (ROGER) & FILS LTEE 9347
JEANS BRYAN INC. (LES) 9347
JOCEMIC INC. 9347
LAFLAMME (BENOIT) & FILS INC. 9347
LANBOURG MANAGEMENT CO. INC. 9342
LANDRY (RENE) INC. 9347
LA SABLIERE LABRIE 9347
LAURENTIDE FROSTED FOOD INC 9340
LEFEBVRE (MAURICE) INC 9347
LEVYCOR LTEE 9347
LOCATION L'ACHIGAN INC 9347
LODEMA INC 9347
LOGISBOURG INC. 9347
LYSINCO, INC 9347
MAGASINS PHARMAGAIN LTEE (LES) 9347
MAISON DU PLONGEUR DE LAFONTAINE INC. (LA) 9347
MANUFACTURE D'HABITS AMIENS INC. 9347
MARCHE HURD INC. 9347
MARCHE JOHNNY COTE (1976) INC. 9347
MARCHE L. LEMAY INC. 9347
MEDIA QUEBEC-INTERNATIONAL INC. (LES) 9348
MEGAREFRIGERATION LTD. 9348
MEGAREFRIGERATION LTEE 9348
MEUBLES AMBIANCE 170 LTEE 9348
MICHON SPORTS PRODUCTS INC. 9349
MISTRAL TOURS INC. 9351
MODES BIONIQUES INC. (LES) 9348

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

MOLISE TILE INC. 9341
MONTREAL-WEST SUPERMARKET INC. 9350
MOULIN B.B.G. INC. (LES) 9348
MUSIQUE ET TECHNIQUE ST-ROMUALD INC. 9348
N.A.D.A. DESIGNS INC. 9343
N.M. TECHNICAL SERVICES INC. 9350
OUTILLAGE & EQUIPEMENT ARBACO INC. 9348
PANNETON (R.) (1976) INC. 9348
PAQUET (JULIEN) INC. 9348
PARE (ROBERT) INC. 9348
PETROLE MONTMAGNY INC. 9348
PINEAULT (J.E.) ET ASSOCIES, INC. 9348
PINEAULT, PARADIS ET ASSOCIES, INC. 9348
PLACEMENTS BRAVIER INC. (LES) 9348
PLACEMENTS R.R.P.P. INC. (LES) 9348
POIRIER (VICTOR) (1976) LTD. 9348
POIRIER (VICTOR) (1976) LTEE 9348
PORTES BELLEVUE INC. 9348
PORTES DE GARAGE BARIL LTEE 9348
PORTES DE GARAGE DU NORD INC. 9348
PREFABRICATION MECANIQUE F.A.B. INC. 9349
PRIDEX INC. 9349
PRODUITS DE BEAUTE DEFI INC. 9349
PRODUITS FORESTIERS SAUCIER LTEE (LES) 9349
PRODUITS INDUSTRIELS DE L'ESTRIE LTEE 9349
PRODUITS SPORTIFS MICRON INC. (LES) 9349
PUBLICITE CONDOR INC. 9349
PUBLISUD INC. 9349
PUITS ARTESIENS DESCHENES RIVIERE-OUELLE INC. (LES) 9349
QUEFEN INC. 9349
QUINCAILLERIE ST-ETIENNE INC. 9349
RACINE (JACQUES) & CIE LTEE 9349
RACINE & JULIEN INC. 9342
RACINE ADMINISTRATION & MANAGEMENT CO. INC. 9349
RECYCLAGE SAGUENAY INC. 9349
RENICO LTD. 9349
RENICO LTEE 9349
RESTAURANT GEORGES DEMERS INC. 9349
RESTAURANT HAVRE DE GASPE LTEE 9349
RESTAURANT LE COMBO INC. 9349
RICHARD (OSWALD) INC. 9349
ROBE ST-VITAL INC. 9349
ROBILLARD & PETIT INC. 9350
RODOFIL INC 9350
ROSA (JEAN) & FILS INC. 9350
ST-CYR & LECLAIRE INC. 9349
ST-VITAL DRESS INC. 9349
SAUCIER FOREST PRODUCTS LTD. 9350
SECURITE SAGLAC INC. 9350
SERVICE DE PNEUS BELOEIL INC. 9409
SERVICE SANITAIRE DEUX-MONTAGNES INC. (*Erratum*) 9350
SERVICE DE SECURITE LOISAN INC. 9350
SERVICE TECHNIQUES INFORMATIQUES S.T.I. INC. 9350
SERVICES TECHNIQUES N.M. INC. (LES) 9343
SILLERY DECORATION INC. 9350
SIROIS (J.Y.) LTEE 9350
SOCIETE DE CONTROLE DE L'ETENCHEITE (QUEBEC) LTEE 9350
SOCIETE IMMOBILIERE LAREAULT INC.

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

(suite)

SOMOLEC INC. ... 9350
SOTRAME INC. ... 9350
SOUTH SEAS CONSTRUCTION LTD. ... 9343
SOUTH WEST APPRAISAL AGENCY INC. ... 9340
SOVESTIM INC. ... 9350
SPORTS ALGONKINS INC. ... 9350
STEREO A.P. INC. ... 9350
SUPERMARCHE MONTREAL-OUEST INC. ... 9350
TABAGIE CENTRALE CLERMONT INC. ... 9350
TABAGIE LE CALUMET QUEBECOIS (1976) INC. (LA) ... 9350
TABLE FRANCAISE INC. (LA) ... 9350
TOURS CHAMPAGNE QUEBEC LTEE ... 9351
TRANSACTIONS D'ALMA INC. (LES) ... 9351
TRANSPORT C.L.R. INC. ... 9351
TRANSPORT GILBERT LAVOIE LTEE ... 9351
TRANSPORTS DE LAC-AU-SAUMON INC. (LES) ... 9351
TRANSPORT SCOLAIRE L. COUTURE INC. ... 9351
TRANSPORT SCOLAIRE R. PARE INC. ... 9351
TREMBLAY (FIDELE) INC. ... 9351
UNIVERSAL DRAPERIES CO. LTD. ... 9342
VITRERIE MANICOUAGAN INC. ... 9391
VOYAGES MISTRAL INC. ... 9391

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ALLEN VETERANS CLUB ... 9353
AMICALE DE LASALLE ST-EDOUARD INC. ... 9375
ASSOCIATION CULTURELLE ET SOCIALE DES CARAIBES INC. ... 9351
ASSOCIATION DES FAMILLES UNIPARENTALES DU CANADA SECTION DE LA RIVE-SUD (L') ... 9351
ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE PLESSISVILLE INC. ... 9351
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU CENTRE D'ACHATS DE TROIS-RIVIERES OUEST INC. (L') ... 9352
ASSOCIATION DES MARCHANDS DES GALERIES BAIE COMEAU INC. ... 9352
ASSOCIATION DES RETRAITES D'ASBESTOS (L') ... 9352
ATELIER DE RENOVATION DE VERDUN ... 9352
CARIBBEAN CULTURAL AND SOCIAL ASSOCIATION INC. ... 9351
CENTRE DE MEDITATION TRANSCENDANTALE DU SUD-OUEST DE MONTREAL INC. ... 9352
CLUB DE L'AGE D'OR LES INSULAIRES DE L'ILE AUX COUDRES INC. (LE) (*Erratum*) ... 9409
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-BONAVENTURE INC. ... 9352
CLUB AGE D'OR ST-ETIENNE INC. ... 9352
CLUB DE L'AGE D'OR DE STE-MARGUERITE DE DORCHESTER (LE) ... 9352
CLUB DE L'AGE D'OR DE TADOUSSAC INC. ... 9352
CLUB DE BRIDGE DE MATANE INC. (LE) ... 9352
CLUB DES CAVALIERS DE SENTIERS DE SELLE WESTERN DE PONTIAC INC. (LE) ... 9352
CLUB OPTIMISTE LUSKVILLE INC. (LE) ... 9352
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BROMONT INC. ... 9352
CLUB RADIO C.B. PLEIN AIR INC. ... 9352
CLUB RICHELIEU POHENEGAMOOK ... 9352
CLUB SEPHARADE DE L'AGE D'OR ... 9352
CLUB SOCIAL KARINE INC. ... 9352
CLUB DE TIR DE LA HAUTE-GATINEAU INC. ... 9352
CLUB DE TIR LOUIS-PHILIPPE AUBERT DE GASPE ... 9352
CLUB DES VETERANS ALLEN ... 9353
COMITE D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE ST-BRUNO INC. (LE) ... 9353
COMITE DE CITOYENS DE ST-BERNARD-SUR-MER ... 9353
COMITE DES LOISIRS DE BELCOURT INC. ... 9353
COMITE DES LOISIRS DU CENTRE HOSPITALIER DE MANIWAKI, INC. ... 9353
CONSTRUCTION J.P.F. INC. ... 9353
CORPS DE CADETS IMPERIAL DE LA RIVE-SUD ... 9353
ECOLE SUPERIEUR DES BALLETS JAZZ DU QUEBEC (L') ... 9353
ENTREPRISES COURTISANE INC. (LES) ... 9353

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

(suite)

FEDERATION DE HOCKEY INTERIEUR DE LA PROVINCE DE QUEBEC INC. (LA) 9353
FORMES A DECOUPER ROTATIVES PRODEN INC. 9353
GRILLADES A PIERRE INC. (LES) 9353
IMMEUBLES FEROL INC. 9353
INSTALLATION DE PORTES G.B. INC. 9353
JULIEN MOTOS & SPORTS INC. 9353
LIGUE DE HOCKEY DES TRAVAILLEURS D'ASBESTOS INCORPOREE 9353
MAJORETTES CLES DE SOL DE TASCHEREAU (LES) 9353
MARCHE DENOMME LTEE 9353
MOTEL ORCHIDEE INC. 9353
MOTOS & SPORTS JULIEN INC. 9353
PERIODIQUE LA MISERE INC. 9353
PONTIAC WESTERN TRAIL RIDERS CLUB INC. (THE) 9352
PRE-MATERNELLE LES CRIQUETS DE ST-LAMBERT 9354
PRODEN ROTARY DIES INC. 9353
RACHAT, AIDE A LA JEUNESSE 9354
REGIONALE DES JEUNES CHAMBRES DE LA RIVE-SUD INC. (LA) 9354
SERVICE DE TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE FLEURIMONT (S.T.C.F.) INC. 9354
SOCIETE D'ETUDES TRADITIONNELLESk OCCIDENTALES ET NORDIQUES (S.E.T.O.N.) INC. 9354
THEATRE DE L'OEIL INC. 9354

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

AGENCES-SECURITE DU NORD-OUEST QUEBEC INC. 9355
ASPHALTE BERTRAND CLOUTIER INC. 9355
ASSURANCES TREMBLAY, FORTIN, BERUBE & ASSOCIES LTEE 9355
AUBERGE DU FAUBOURG INC. 9355
B.D.L. IMPORT & EXPORT LTD. 9356
BATTERIES ELECTRIQUES GAGNON INC. (LES) 9355
BECMAR INVESTMENTS LTD. 9356
BOITES PANORAMA INC. 9355
BONSECOURS POTERY LTD. 9356
CHAUSSURES LEWIS (1976) LIMITEE (LES) 9355
CONSTRUCTION GATINEAU LTEE 9355
CONSTRUCTION J.N.D. INC. 9355
CONSTRUCTION M.A.R. INC. 9355
CORPORATION PHARMACEUTIQUE PROFESSIONNELLE 9355
COULOMBE (ALEX) LTEE 9355
CREDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. 9355
FAGUY, GOSSELIN & ASSOCIES INC. 9355
FER ORNEMENTAL ROLAND LEVEILLE INC. 9355
GATINEAU CONSTRUCTION LTD. 9355
GILBERT (J.P.) INC. 9356
GLAVERBEL GLASS INDUSTRIES LTD. 9357
IMMEUBLES YVON CREVIER LTEE (LES) 9356
IMPORTATIONS & EXPORTATIONS B.D.L. LTEE (LES) 9356
INDUSTRIES P.A.K. INC 9356
LABORATOIRE DELAUMEX LTEE 9356
LESAGE, LAMOTHE, COSSETTE INC. 9356
LEWIS SHOES (1976) LIMITED 9355
MERCIER (GABRIEL) LIMITEE 9356
MEUBLES BRETON LIMITEE 9356
MICHAUD (G. & H.) LTEE 9356
MORIN (JEAN-PIERRE) INC. 9356
MOTOS SPORT QUEVILLON INC. 9356
ORION INVESTMENTS LTD. 9356
P.A.K. INDUSTRIES INC. 9356
PANORAMA BOXES INC. 9355
PLACEMENTS BECMAR LTEE (LES) 9356

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

(suite)

PLACEMENTS ORION LTEE (LES) ... 9356
POTERIE BONSECOURS LTEE ... 9356
PROFESSIONAL PHARMACEUTICAL CORP. ... 9355
QUEBEC URANIUM MINING CORPORATION (*N.P.L.*) ... 9356
RESTAURANT ET BARS LE SILO ROUGE INC. ... 9356
RESTAURANT FERNANDO INC. ... 9356
RESTAURANT L'ENTRECOTE BORDELAISE INC. ... 9356
RODECH SERVICE INC. ... 9357
RO ENTREPRISES INC. ... 9357
SERVICE DE LOCATION D'ART CONTEMPORAIN DE QUEBEC INC. ... 9357
SERVICE RODECH INC. ... 9357
SMART FABRICS INC. ... 9357
SOFRACAN, SOCIETE FRANCO-CANADIENNE D'AMENAGEMENT IMMOBILIER DU QUEBEC INC. ... 9357
VITRERIE GLAVERBEL LTEE ... 9357

SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 84)

AMENAGEMENT LA ROSE INC. ... 9357
AMERICA DENTAL COMPANY INC. ... 9357
ARTWOOD PANEL BOARD INC. ... 9357
ASSISTANCE HYPOTHECAIRE R.S. LTEE (L') ... 9357
BRO-VAL ENTREPRISES LTD. ... 9357
CENTRE DE L'AUTO JACQUES ET BERNARD JALBERT INC. ... 9357
COMMERCIAL OFFICE EQUIPMENT LTD. ... 9358
COMPAGNIE DENTAIRE AMERICA INC. ... 9357
ENTREPRISES BRO-VAL LTEE (LES) ... 9357
EQUIPEMENTS DE BUREAU COMMERCIAL LTEE (LES) ... 9358
IMPRIMERIE EMPRESS INC. ... 9358
JOLCO LIMITEE ... 9358
LA ROSE DEVELOPMENT INC. ... 9357
LESTAL CONSTRUCTION LTD. ... 9358
METROPOLE AUTOMATIC RETAIL CO. LTD. ... 9358
SAVAGE (V.L.) & COMPANY INC. ... 9358
TRAINEAUX (RIVIERE-DU-LOUP) INC. (LES) ... 9358
TRANSYLVANIA CO. LTD. ... 9358

DEMANDE À LA LÉGISLATURE

NEWTREND DEVELOPMENT CORPORATION ... 9368

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

IMMEUBLES COMEAU INC. ... 9368
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE DE BEURRERIE DE ST-REMI DU LAC-AUX-SABLES (*Nouveau liquidateur*) ... 9368

LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC

DEPUTE ELU:

PAPINEAU: ALFRED, JEAN ... 9368

MINISTÈRES

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC:

DRUMMONDVILLE, CITE (*Section Québec*) ... 9368

DIVERS:

SAINT-JEROME, CITE (*Règl. zonage, lotissement et construction*) ... 9363

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES:

CONSTITUTION DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE (*Permis*) 9369
CONSTITUTION INSURANCE COMPANY OF CANADA (*Permis*) 9369

TERRES ET FORÊTS

CADASTRES:

BAIE SAINT-PAUL, PAROISSE 9369
CHATHAM, CANTON 9369
GRONDINES, PAROISSE 9369
LETELLIER, CANTON 9369
LETELLIER, CANTON 9369
MONTREAL, MUNICIPALITE DE LA PAROISSE 9370
MONTREAL, MUNICIPALITE DE LA PAROISSE 9370
MONTREAL, MUNICIPALITE DE LA PAROISSE 9370
ORFORD, CANTON 9370
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE 9370
SAINT-APOLLINAIRE, PAROISSE 9370
SAINT-CASIMIR, PAROISSE 9370
SAINT-HENRI-DE-LAUZON, PAROISSE 9370
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE 9370
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE 9371
SAINT-JERUSALEM, PAROISSE 9371
SAINTE-JULIENNE, PAROISSE 9371
SAINT-NICOLAS, PAROISSE 9371
SAINT-PASCAL, PAROISSE 9371
SAINTE-ROSALIE, PAROISSE 9371

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUEES 9371

PROCLAMATIONS

Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Chiasson*, situated in the registration division of Saguenay 9378
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Conan*, situated in the registration division of Saguenay 9379
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Godefroy*, situated in the registration division of Saguenay 9381
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Grenier*, situated in the registration of Saguenay 9383
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Laliberté*, situated in the registration division of Shawinigan 9384
Coming into force of the official cadastre of a part of the township of *Obalski*, situated in the registration division of Lac-Saint-Jean-Ouest 9386
Convocation of the Législature 9377
Convocation of the Legislature 9377
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Chiasson*, située dans la division d'enregistrement du Saguenay 9378
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Conan* située dans la divssion d'enregistrement du Saguenay 9379
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Godefroy*, située dans la division d'enregistrement de Saguenay 9381
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Grenier*, située dans la division d'enregistrement de Saguenay 9383
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton de *Laliberté*, située dans la division d'enregistrement de Shawinigan 9384
Mise en vigueur du cadastre officiel d'une partie du canton d'*Obalski*, située dans la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest 9386

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

AVIS DE DISSOLUTION ÉVENTUELLE DE CORPORATIONS:

ABITIBI ELECTRIC LIMITED ... 9358
AMEUBLEMENTS PLAZA LIMITEE (LES) ... 9358
BONNEVILLE CONSTRUCTION INC ... 9358
BRIQUETAGE CONRAD LTEE ... 9358
BROOKS-BURNETT INC ... 9358
CAROL'S BEAUTY INC ... 9359
CENTRE DE COUTURE MONT-ROYAL INC. (LE) ... 9359
CLUB D'AUTO-NEIGE DU CANTON DE HAM INC. (LE) ... 9359
CLUB DU LAC LIMPIDE ... 9359
COMPRESSEUR GENERAL 69 INC ... 9359
CONSEIL DANTE NO 3479 DES CHEVALIERS DE COLOMB ... 9359
CONSEIL SAINT-HENRI, NO 1203, DES CHEVALIERS DE COLOMB DE MONTREAL ... 9359
FORTIER ET LALONDE INC ... 9359
GAGNON (R.) REALTY LTD ... 9359
GELINAS & GELINAS INC ... 9359
GENERAL COMPRESSOR 69 INC ... 9359
IMCARPOOL INC ... 9359
IMPORTATIONS P.T.W. LIMITEE ... 9359
INSTITUT NATIONAL DE TECHNOLOGIE PARAMEDICALE ... 9359
JOUBI MINING CORPORATION LIMITED (*N.P.L.*) ... 9359
LIGUE JUVENILE DE HOCKEY DES CANTONS DE L'EST (LA) ... 9359
M.G.R. PLASTICS LTD ... 9359
MITCHELL'S PASTRY INC ... 9359
MITSUBISHI INTERNATIONAL CORPORATION ... 9359
MONTREAL PHILHARMONIA ORCHESTRA ... 9360
MOVADO CONSTRUCTION INC ... 9360
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE SQUATEC INC. (L') ... 9360
ORCHESTRE PHILHARMONIA DE MONTREAL (L') ... 9360
P.T.W. IMPORTS LIMITED ... 9359
PLACEMENTS M.A. GAGNON LTEE (LES) ... 9360
PUBLICATIONS VAL-LORETTE INC. (LES) ... 9360
SALABERRY HANDY STORE INC ... 9360
SARAGUAY MANAGEMENT INC ... 9360
TY-COQ VOLANT BAR B-Q, LTEE ... 9360
VALLEYFIELD PHOTO SERVICE INC ... 9360
VETEMENTS DE SPORTS VIVIAN LTEE ... 9360
VIVIAN SPORTSWEAR LTD ... 9360
W.A. & J.A. CONSTRUCTION INC ... 9360
WILBURN INC ... 9360

LETTRES PATENTES ANNULEES:

ASSOCIATION DES PARENTS-MAITRES DE BEAUPORT INC. (L') ... 9360
ATLAS TRANSPORTATION COMPANY LIMITED (THE) ... 9360
AUBERGE DORIS INC ... 9361
AUTOS DE LOCATION J.G. INC. (LES) ... 9361
BOULEVARD CONSTRUCTION CO. LTD ... 9361
CAMIONNEURS DE L'OUEST DU QUEBEC, INC. (LES) ... 9361
CANAR INTERNATIONAL TRADING CORPORATION ... 9361
CENTRE MEDICAL NOTRE-DAME-DE-GRACE INC ... 9361
CENTRE SPORTIF DE RIVIERE-BEAUDETTE INC. (LE) ... 9361
CHARLAND (RAOUL) & ASSOCIES INC ... 9361
CHOMEDEY YOUTH COMMITTEE ... 9361
CLUB DE MOTOS-NEIGE LES MONTAGNARDS DE KATEVALE ... 9361
CLUB SOCIAL DE MANSEAU INC ... 9361
CLUB SPORTIF LAURENTIEN (1965) ... 9361
COBOFOR LTEE ... 9361
COMITE DES JEUNES DE CHOMEDEY ... 9361
COMPAGNIE DE CABLE IACO TENNA INC. (LA) ... 9361

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

LETTRES PATENTES ANNULEES:

(*suite*)

CONTINENTAL METAL PRODUCTS LTD. 9361
CORPORATION INTERNATIONALE DE COMMERCE CANAR 9361
DUBOIS (J.P.) SPORTS LAFONTAINE INC 9362
DUCLOS & DUCLOS INCORPORE 9361
ENTREPRISES BUSSIERE & MARTEL INC. (LES) 9361
FALAISE (LA) 9361
FASHIONSET INC. 9361
FOX HARDWARE INC. 9361
IACO TENNA CABLE COMPANY INC. 9362
IMPORTATIONS LOUIS RIEL INC. (LES) 9362
JERRY'S SODA BAR INC. 9362
KENT HOUSE HOTEL LIMITED 9362
LANCASTER PRODUCE INC. 9362
LINGERIE CARROUSEL JEUNESSE INC. 9362
LIONS CLUB OF SHAWVILLE QUEBEC (THE) 9362
LOISIRS DE REPENTIGNY INC. 9362
McGILL STUDENT'S HOUSING CORPORATION 9362
MUNICIPAL ADMINISTRATION COMPANY INC. 9362
PETROLES ST-ISIDORE INC. 9362
PLOMBERIE BOLDUC & FILS INC. 9362
PROGRES ST-ZENON INC. 9362
PROMICOM SYSTEMS LTD 9362
PROTECTION D'INCENDIE CHAMPLAIN INC. 9362
RADIO LACHUTE INC. 9362
RECORD REALTIES INC. 9362
SOCIETE D'ACTION CULTURELLE DU QUEBEC (LA) 9362
SOCIETE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE INC. 9362
SOCIETE CULTURELLE ARTISTES PEINTRES & SCULPTEURS DU QUEBEC METROPOLITAIN INC. 9362
SPORTS J.P. DUBOIS LAFONTAINE INC. (LES) 9362
SYSTEMES PROMICOM LTEE 9362
TOURNOI D'UN JOUR TROPHEE COMRIE 9362
TRUCKERS OF WESTERN QUEBEC INC. 9361
TURGON & PELADEAU INC. 9363
WORLD WIDE MOTORS CORPORATION INC. 9363

SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE D'ACCUEIL ST-IGNACE (*L.P.*) 9374
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONTMAGNY-SUD (*L.P.*) 9374
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DES TROIS-SAUMONS (*L.P.*) 9374
PAVILLON JELLINEK (*L.P.*) 9375

VENTES

EFFETS NON RÉCLAMÉS

CIE MESSAGERIES CP LIMITEE 9388
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA 9388

PAR SHÉRIFS

BEAUHARNOIS

SCHMIDT (LOYOLA) LIMITEE *vs* LES CONSTRUCTIONS D.A.T. INC. 9388

HULL

BANK CANADIAN NATIONAL *vs* POITRAS 9389
BANQUE CANADIENNE NATIONALE *vs* POITRAS 9389

JOLIETTE

PEDERSEN *vs* JENSEN ... 9390

MONTRÉAL

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) *vs* COALLIER ... 9391
CAISSE POPULAIRE ST-JOSEPH DE RIVIERE DES PRAIRIES (LA) *vs* MORISSETTE ... 9391
COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES LTEE ET *AL.*, (LA) *vs* LES ENTREPRISES GUYMAR INC. ET *AL* ... 9393
DELLA SERRA *vs* TERRASI ... 9394
DION *vs* DION ... 9394
LAURENDON INC. *vs* GELBER ... 9395
MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK (THE) *vs* COALLIER ET *AL* ... 9391
NATIONAL CASH REGISTER COMPANY OF CANADA LIMITED (THE) *vs* RUSSO ... 9395

QUÉBEC

CANADIAN FUEL MARKETERS GROUP LTD. (THE) *vs* GELBER ... 9399
DECHENE *vs* DECHENE (*Erratum*) ... 9409
FLEURY *vs* PLANTE ... 9397
NIAGARA FINANCE COMPAGNIE LTEE *vs* BERNARD ... 9399
NIAGARA FINANCE COMPANY LIMITED *vs* BERNARD ... 9399

RICHELIEU

GENERAL TRUST OF CANADA *vs* CORMIER ... 9400
NOISEUX LYONAIS & ASS *vs* INDUSTRIE MILORD INC. ... 9401
TRUST GENERAL DU CANADA *vs* CORMIER ... 9400

TERREBONNE

FOURNIER *vs* ST-PIERRE ... 9401
LE CHANTECLER HOTEL CO. (1971) LTD. *vs* SMITH ... 9402
TREMBLAY *vs* ROBERT ET *AL* ... 9403

TAXES

BAIE-D'URFE, VILLE-TOWN ... 9403
DOLLARD DES ORMAUX, VILLE-TOWN ... 9404
LORRAINE, VILLE-TOWN ... 9406
MONTREAL-EST/EAST, VILLE-TOWN ... 9407

SOMMAIRE

ASSEMBLEE NATIONALE 9375

ASSOCIATIONS COOPERATIVES 9363

AVIS DIVERS 9375

CHANGEMENT DE NOM, LOI DU 9363

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 9283

COMPAGNIES, AVIS CONCERNANT LA LOI DES 9336–9366–9375–9409

DEMANDE A LA LEGISLATURE 9368

LIQUIDATION 9368

LOI ELECTORALE DU QUEBEC 9368

MINISTERES 9368

PROCLAMATIONS 9377

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES 9358

SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX 9374

VENTES:

- EFFETS NON RECLAMES 9388
- PAR SHERIFS 9388–9409
- POUR TAXES 9403

nouveautés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Convention collective de travail 1975-78 entre le gouvernement du Québec et le syndicat des professeurs de l'état du Québec

Min. Fonction publique
Québec, 1976. 183 p., 17 cm
ISBN 0-7754-2629-6
EOQ 2780, broché **$ 1.00**

Loi électorale = *Election Act*

Assemblée nationale du Québec
Québec, avril 1976. 488 p., Index, 24 cm
ISBN 0-7754-2619-9
EOQ 2764, broché **$ 5.00**

Réédition incluant les chapitres 8 et 9 des lois de 1975

Organisation et fonctionnement de l'Assemblée nationale

par Gaston Deschênes

Assemblée nationale du Québec
Québec, 1976. 63 p., ill., bibl., 21 c.
– (Vie parlementaire)
ISBN 0-7754-2493-5
EOQ 2784, broché **$ 1.00**

Statistiques financières du gouvernement du Québec = *Financial Statistics Government of Québec:* 1973-74

Min. Industrie et Commerce, Bureau de la statistique du Québec
Québec, 1976. VII-72 p., tabl., graph., 28 cm
ISBN 0-7754-2218-5
EOQ 2768, broché **$ 3.00**

CULTURE QUÉBÉCOISE

Art hors limite

Min. Affaires culturelles, Musée d'art contemporain
Montréal, 1971. Non paginé, 20 cm
ISBN 0-7754-2624-5
EOQ 2765, broché **$ 0.50**

L'éducation artistique

par Irène Sénécal

Min. Affaires culturelles, Musée d'art contemporain
Montréal, 1976. 113 p., 18 cm
–(Documents/Arts)
ISBN 0-7754-2623-7
EOQ 2767, broché **$ 1.50**

Le peintre dans la ville: Philip Surrey

par Guy Viau et Gilles Corbeil

Min. Affaires culturelles, Musée d'art contemporain
Montréal, 1971. 32 p., 13 ill., n. et coul., 20 cm
ISBN 0-7754-2622-9
EOQ 2766, broché **$ 1.00**

ÉCONOMIE ET FINANCES

Statistiques financières des caisses d'épargne et de crédit du Québec, 1974

Min. Industrie et Commerce, Bureau de la statistique du Québec
Québec, 1976. XX-45 p., tabl., 28 cm
ISBN 0-7754-2637-7
EOQ 2789, broché **$ 1.00**

Recueil de lois [du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières] = *Compilation of Statutes [of Consumer Affairs, Cooperatives and Financial Institutions]*

Vol. 1 **Loi des Compagnies et Lois connexes** = *Companies Act and related Laws*

Min. Consommateurs, Coopératives et Institutions financières
Québec, 1976. 438 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2621-0
EOQ 2772, broché **$ 8.00**

INSTITUTIONS PUBLIQUES

Code des professions: 1973, c. 43 et modifications = *Professional Code: 1973, c. 43 and Amendments*

Min. Conseil exécutif, Office des professions du Québec
Québec, mai 1976. 79 p., 24 cm
ISBN 0-7754-2636-9
EOQ 2788, broché **$ 2.00**

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

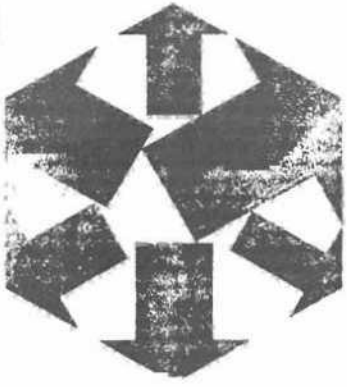
1283, BOUL. CHAREST OUEST
QUÉBEC G1N 2C9

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1N 2C9

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No. 107
Québec

PREMIER MINISTRE
haut comité de la langue française

la Loi relative à
l'emploi
de la langue
française



LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Loi relative à l'emploi de la langue française

Au mois de décembre 1975 était adoptée par le Parlement français une loi inspirée par le souci de protéger ceux qui utilisent la langue française, qu'ils soient français ou étrangers, contre les interprétations ambiguës ou fautives.

Le consommateur, le justiciable, l'employeur ou l'employé français voient reconnaître leur droit à une langue claire, précise et simple.

La loi met donc en application cette formule de M. Jacques Chirac: «la qualité de la langue contribue, elle aussi, à la qualité de la vie».

E.O.Q. 7721
Documentation française
format 16 × 24, 148 pages **$6.25**

Commandes postales
Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.